

**Burundi : Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Rapport des services du FMI; déclaration des services du FMI; communiqué de presse relatif à l'examen du rapport par le Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour le Burundi**

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en faveur du Burundi et de la demande de dérogation à des critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport sur la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et la demande de dérogation à des critères de réalisation, établi par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le 17 novembre 2004 avec les représentants du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 23 décembre 2004 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI;
- une note d'actualisation des informations sur les récents développements datée du 18 janvier 2005;
- un communiqué de presse qui résume les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 19 janvier 2005, du rapport des services qui a conclu la demande et la revue;
- une déclaration de l'administrateur pour le Burundi.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités du Burundi\*  
Mémorandum sur les politiques économiques et financières des autorités du Burundi\*  
Protocole d'accord technique \*

\*également inclus dans le rapport des services.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

**En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).**

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## BURUNDI

### **Première revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation à des critères de réalisation**

Préparé par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Juan Carlos Di Tata et Martin Fetherston

21 décembre 2004

**Accord :** un accord triennal au titre de la FRPC, portant sur un montant de 69,30 millions de DTS (90 % de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration le 23 janvier 2004 (EBS/04/3; 7/1/04). Dès l'approbation de cet accord, le Burundi a effectué un tirage de 26,40 millions de DTS (34,3 % de la quote-part), dont 19,25 millions ont servi au remboursement anticipé de deux tirages au titre de l'aide d'urgence du FMI aux pays sortant d'un conflit. Un montant de 7,15 millions de DTS (9,3 % de la quote-part) sera mis à la disposition du pays dès l'achèvement de la première revue.

**Entretiens sur le programme :** une équipe du FMI a séjourné à Bujumbura en août–septembre 2004, puis en novembre 2004, pour participer aux entretiens sur la première revue dans le cadre de l'accord FRPC. Elle s'est entretenue avec le Président Ndayizeye; le nouveau Vice-Président, M.Ngenzebuhoro; son prédécesseur, M. Kadege; le Ministre d'État chargé de la bonne gouvernance, de la privatisation et de l'inspection de l'État, M. Nkurunziza; le Ministre des finances, M. Gahungu; le Ministre du commerce et de l'industrie, M Minani; et le Gouverneur de la Banque centrale, M Toyi, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires. Les membres de la mission se sont également entretenus avec des représentants de bailleurs de fonds et de la communauté internationale, dont M<sup>me</sup> McAskie, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi.

**Équipe du FMI :** la mission du FMI se composait de MM. Mathieu (chef de mission), Lopes, et Schulte (tous trois du Département Afrique), ainsi que de MM. Dicks-Mireaux et Sdrlevich (du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques). M. Nintunze, conseiller de l'administrateur pour le Burundi, et MM. Sow, Nelson et Toto-Same, de la Banque mondiale, ont eux aussi participé aux entretiens.

Le Burundi continue à se prévaloir des dispositions transitoires de l'article XIV des Statuts du FMI, bien qu'il n'applique pas de restrictions visées par cet article.

|  | Page |
|--|------|
| Résumé analytique .....  | 4    |
| I. Introduction.....   | 6    |
| II. Évolution économique récente.....  | 6    |
| A. Le processus de paix .....  | 6    |
| B. Résultats dans le cadre du programme.....   | 8    |
| III. Compte rendu des entretiens et programme révisé pour 2004–05.....                           | 13   |
| A. Objectifs macroéconomiques.....   | 13   |
| B. Finances publiques.....   | 14   |
| C. Politique monétaire, secteur financier et régime de change.....                               | 15   |
| D. Réformes structurelles.....   | 16   |
| E. Financement du programme.....   | 17   |
| F. Suivi du programme .....  | 17   |
| IV. Perspectives à moyen terme et capacité de rembourser le FMI.....                             | 18   |
| V. Sauvegardes, assistance technique et risques pour le programme.....                           | 18   |
| VI. Évaluation par les services du FMI.....  | 19   |
| <br>Tableaux   |      |
| 1. Projections des obligations de paiement au FMI et indicateurs du crédit du FMI, 2004-08 ..... | 24   |
| 2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002–07 .....                               | 25   |
| 3. Opérations financières de l’administration centrale, 2003–05 .....                            | 26   |
| 4. Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2003–05 .....                           | 28   |
| 5. Balance des paiements, 2002–07 .....  | 29   |
| 6. Réformes structurelles en 2004 et 2005.....   | 30   |
| 7. Besoins et sources de financement extérieur, 2003–06 .....                                    | 33   |
| 8. Calendrier des décaissements et revues au titre de la FRPC, 2004–07 .....                     | 34   |
| 9. Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004–23 ..           | 35   |
| <br>Graphiques   |      |
| 1. Indicateurs économiques et financiers, 1999-2005.....   | 22   |
| 2. Variation des taux de change .....  | 23   |
| <br>Encadrés   |      |
| 1. Principales étapes du processus de paix et de réconciliation au Burundi.....                  | 7    |
| 2. L’intégration des combattants et les programmes DDR et SSR.....                               | 8    |
| 3. Conditionnalité structurelle.....   | 10   |
| 4. Rééchelonnement par le Club de Paris .....  | 13   |

Appendices

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | Lettre de intention.....   | 36 |
|      | Pièce jointe I : Mémoire de politique économique et financière pour 2004–05 .. | 38 |
|      | Pièce jointe II : Protocole d'accord technique .....                           | 54 |
| II.  | Relations avec le FMI .....  | 62 |
| III. | Relations avec le Groupe de la Banque mondiale .....                           | 65 |
| IV.  | Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement .....         | 69 |
| V.   | Objectifs de développement pour le Millénaire.....                             | 70 |

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**C'est dans un climat politique difficile que les autorités burundaises ont mis à exécution le programme de réformes financières et structurelles appuyé par l'accord FRPC.**

L'évolution macroéconomique en 2004 est dans l'ensemble restée dans la ligne des objectifs du programme. La croissance du PIB réel dépassera l'objectif visé grâce à une forte reprise de la production de café, et des progrès ont été réalisés dans la réduction de l'inflation, en dépit des effets de l'envolée des prix mondiaux du pétrole.

**Les résultats au regard des critères de réalisation quantitatifs et structurels du programme ont toutefois été inégaux.** Des dérapages budgétaires se sont produits par suite de la flambée des prix du pétrole et du niveau plus élevé que prévu des dépenses liées au processus de paix et aux fonds de contrepartie intérieurs au titre de projets. Les transferts importants nécessaires pour couvrir les pertes persistantes du secteur du café montrent à quel point il est urgent de mettre en place une stratégie de réforme de ce secteur, laquelle est également essentielle à la poursuite de la reprise économique. Les réformes structurelles ont pris un peu de retard, en raison de l'insuffisance des capacités administratives et de la complexité du climat politique, mais leur rythme d'exécution s'est récemment accéléré.

**Des progrès importants ont été accomplis dans le processus de paix et de réconciliation et le lancement des programmes pluriannuels de démobilisation et de sécurité (DDR/SSR).** La situation sécuritaire est restée relativement calme et la transition politique s'est accélérée. L'apport par la communauté internationale d'une aide continue et opportune est essentielle pour assurer une transition réussie à un régime démocratique et pour mettre en oeuvre les programmes DDR/SSR sans déstabiliser les finances publiques.

**Le programme pour 2005 inclut plusieurs mesures structurelles sans lesquelles le pays ne peut parvenir à la stabilisation macroéconomique ni se rapprocher des objectifs de développement pour le millénaire (ODM).** Elles consistent notamment à rehausser les capacités administratives et la gestion des finances publiques, qui reste peu efficace par rapport à celle des autres pays de la région, à renforcer les instruments monétaires et le contrôle du secteur financier et à libéraliser davantage le régime du commerce et de change.

**Le Burundi a fait d'énormes progrès dans la normalisation de ses relations avec les créanciers internationaux, notamment sous la forme d'un rééchelonnement concessionnel de flux de la part des créanciers du Club de Paris et de l'apurement des arriérés restants envers les créanciers multilatéraux.** Néanmoins, la charge de la dette extérieure reste intolérable après utilisation des mécanismes d'allégement traditionnels et ne tombera pas à un niveau soutenable sans un allégement sensible au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, comme le décrit le document PPTE préliminaire.

**En dépit des acquis, il subsiste des défis de taille,** qui consistent notamment à achever la transition politique à un régime démocratique, à démobiliser les combattants et à lutter contre la pauvreté profonde dans laquelle vit une très grande partie de la population. Devant les progrès accomplis en 2004 dans la stabilisation de la situation macroéconomique et

l'application des réformes structurelles, les services du FMI recommandent que soit menée à terme la première revue dans le cadre de l'accord FRPC et appuient la demande des autorités à bénéficier d'une dérogation au critère de réalisation quantitatif de fin juin et à deux critères de réalisation structurels.

## I. INTRODUCTION

1. Dans une lettre adressée au Directeur général, en date du 20 décembre 2004, et dans le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) et le Protocole d'accord technique (PAT) qui y sont joints, le Ministre des finances et le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi (BRB) sollicitent l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ainsi qu'une dérogation au critère de réalisation quantitatif pour fin juin 2004 et à deux critères de réalisation structurels. L'achèvement de la première revue et le décaissement de la deuxième tranche au titre de l'accord porteront l'utilisation des ressources du FMI par le Burundi à 43,6 % de sa quote-part (tableau 1). Les relations du Burundi avec le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement sont résumées aux appendices II, III et IV, respectivement.

2. Lors de la soumission par le Burundi d'une demande d'accord FRPC, qui a coïncidé avec l'examen par le Conseil d'administration du rapport de consultation au titre de l'article IV pour 2003, les administrateurs ont loué le Burundi pour les progrès accomplis dans le processus de paix et pour leur application vigoureuse du programme. Ils ont vu dans l'amélioration continue de la gestion économique et financière un facteur qui contribue à la stabilité et sert à mobiliser des concours extérieurs additionnels. Les administrateurs ont salué l'intention du Burundi de participer à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et estimé que le point de décision pourrait être atteint au moment de la deuxième revue dans le cadre de la FRPC. Un document PPTE préliminaire, préparé conjointement par les services du FMI et ceux de la Banque mondiale, accompagne la demande d'achèvement de la première revue.

## II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

### A. Le processus de paix

3. **Le Burundi se trouve à un stade crucial du processus de transition politique prévu par l'accord de paix d'Arusha (août 2000).** À l'issue de négociations politiques intenses qui ont eu pour résultat de fixer à fin octobre 2004 l'achèvement de la transition politique prévue par l'accord d'Arusha, une entente s'est dégagée sur un nouveau projet de constitution et les élections nationales. Un référendum national sur le projet de constitution est fixé au 22 décembre 2004. Les hostilités ont cessé dans la majeure partie du pays, mais un petit groupe isolé de rebelles continue de lancer des attaques sporadiques à la périphérie de Bujumbura, empêchant une amélioration de la situation sécuritaire. En mai 2004, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a pris la relève de l'Union africaine dans les activités de maintien de la paix. Les principaux aspects de la transition politique, de la nouvelle constitution et des élections sont décrits dans l'encadré 1.

4. **Le programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité ont sérieusement débuté à la fin de 2004.** Les programmes d'intégration des militaires et de réforme du secteur de la sécurité (DDR/SSR) sont des éléments essentiels pour la paix et la sécurité au Burundi. Les opérations sont

appuyées par le Programme multi-pays de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs (MDRP), que gère la Banque mondiale, et par des bailleurs de fonds bilatéraux, en étroite collaboration avec l'ONUB. Les opérations de démobilisation ont officiellement commencé à la fin de novembre 2004. À fin octobre, environ 22.000 anciens soldats rebelles s'étaient présentés aux centres de cantonnement (encadré 2).

### **Encadré 1. Principales étapes du processus de paix et de réconciliation au Burundi**

- L'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha a été signé par 17 partis politiques en août 2000. Un gouvernement de transition, doté d'un mandat de 3 ans, est entré en fonctions en novembre 2001. Au bout de 18 mois, le 30 avril 2002, le Vice-Président, M. Domitien Ndayizeye (un Hutu), a succédé dans les fonctions de président du Burundi — qui sont à assumer à tour de rôle — au Major Général Pierre Buyoya (un Tutsi). Un accord de cessez-le-feu a été signé avec plusieurs groupes de rebelles en décembre 2002.
- En octobre 2003, un autre pas a été franchi avec la signature d'un protocole sur la sécurité et le partage du pouvoir avec le principal groupe de rebelles, le CNDD-FDD. En novembre 2003, un gouvernement d'unité nationale élargi a pris ses fonctions. Le dispositif transitoire prévu par l'accord d'Arusha devait céder la place, le 31 octobre 2004, à un gouvernement démocratiquement élu. En l'occurrence, il a été maintenu jusqu'au milieu de 2005 sur la base du projet de constitution agréé qui a été approuvé par le Parlement en octobre 2004, et du calendrier des élections jusqu'en avril 2005. L'extension du dispositif transitoire a été approuvée par les chefs d'État régionaux qui soutiennent le processus de paix. Au début de novembre 2004, le principal parti Tutsi, l'UUPRONA, qui avait été la plupart du temps au pouvoir depuis l'indépendance, a cessé de boycotter le nouveau projet de constitution.
- Une commission électorale nationale indépendante a été créée au début de septembre 2004. Elle a reçu des fonds de donateurs bilatéraux et une assistance technique et financière du PNUD.
- Les conditions préalables à la tenue d'élections au début de 2005 sont l'adoption d'un code électoral et référendum sur la constitution. La démobilisation des anciens combattants et la formation de nouvelles forces de défense sont deux autres facteurs jugés nécessaires au succès du processus électoral.
- Les principales dispositions de la nouvelle constitution sont comme suit :
  - i) Le Président sera élu directement, sauf s'il s'agit du premier mandat, auquel cas il sera élu par l'Assemblée nationale.
  - ii) Le Président nommera deux Vice-présidents représentant les deux principaux groupes ethniques.
  - iii) L'Assemblée nationale et le Conseil des ministres seront composés de Hutus (60 %) et de Tutsis (40 %).
  - iv) La représentation au Sénat sera partagée à parts égales entre Hutus et Tutsis.



### Encadré 2. L'intégration des combattants et les programmes DDR et SSR

Le désarmement et la réinsertion sociale ordonnés du personnel militaire et des ex-soldats rebelles, la création d'une force de défense nationale intégrée adéquate par sa taille et sa composition, et la formation d'une force de police nationale bien entraînée sont les conditions préalables à la stabilité politique, à la sécurité et à la réduction des dépenses militaires. Le premier stade de ce processus est l'intégration politique et technique formelle des mouvements rebelles Hutus dans l'armée à prédominance Tutsi. Ce projet est appuyé par le MDRP de la Banque mondiale.

Le programme d'intégration des combattants et le projet SSR visent à créer une force de défense nationale incorporant les groupes existants de soldats et ex-rebelles. Au départ, les effectifs militaires étaient estimés à 45.000 et les ex-rebelles à 35.000. À l'issue du recensement opéré à la fin de 2004, le nombre des ex-rebelles a été révisé en baisse à 27.000 hommes. Il est en outre procédé à la création d'une nouvelle force de police nationale, initiative qui unifiera les quatre forces de police existantes et portera le nombre des membres de cette force de 3.500 à 20.000. Les effectifs de police supplémentaires seront constitués principalement par des soldats démobilisés. Le projet DDR appuyé par le MDRP, dont le coût est estimé à 84 millions de dollars, bénéficie de l'assistance technique et financière de la Belgique, de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni, agissant en étroite collaboration avec l'ONUB.

Le programme DDR de quatre ans appuyé par l'IDA est le cadre dans lequel le nombre des effectifs de la force nationale de défense sera ramené de 80.000 à 25.000 en 2007. À cet égard, le programme DDR prévoit la démobilisation directe et d'emblée de 20.000 gardiens de la paix et de 10.000 combattants militants. L'UNICEF aide en outre à la démobilisation et à la réinsertion sociale d'un nombre de soldats-enfants estimé à 8.000 — en octobre 2004, environ 2.300 cas avaient été traités.

Burundi : prévisions de dépenses au titre du DDR, de l'intégration des militaires et de la force de police nationale <sup>1/</sup>

(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

| Année        | Intégr. militaires |             | DDR         | Force de police | Total        | Dépenses militaires |                    | Personnel militaire |
|--------------|--------------------|-------------|-------------|-----------------|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
|              | Récurrentes        | Capital     |             |                 |              | Récurrentes         | (milliards de FBu) |                     |
| 2003         | ...                | ...         | ...         | ...             | ...          | 45.4                | 45,000             |                     |
| 2004         | 3.0                | 7.0         | 15.0        | 0.0             | 15.0         | 62.7                | 80,000             |                     |
| 2005         | 14.1               | 8.0         | 24.7        | 24.0            | 48.7         | 49.4                | 66,000             |                     |
| 2006         | 4.0                | 0.0         | 18.2        | 5.4             | 23.6         | 36.1                | 52,000             |                     |
| 2007         | 0.0                | 0.0         | 16.0        | 5.4             | 21.4         | 23.7                | 38,000             |                     |
| 2008         | 0.0                | 0.0         | 10.5        | 9.3             | 19.8         |                     |                    |                     |
| <b>Total</b> | <b>21.1</b>        | <b>15.0</b> | <b>84.4</b> | <b>44.1</b>     | <b>128.5</b> |                     |                    |                     |

1/Estimations des services du FMI, fondées sur les documents des autorités et de l'IDA.

## B. Résultats dans le cadre du programme

5. Les résultats macroéconomiques ont été dans l'ensemble conformes aux objectifs du programme, en dépit de quelques dérapages de la politique budgétaire. En 2004, la

croissance économique réelle devrait légèrement dépasser l'objectif de 5 % visé par le programme. En effet, l'activité a été stimulée par une reprise plus forte que prévu de la production de café, bien que celle des autres produits agricoles de base ait diminué. L'activité des secteurs non agricoles de l'économie est restée dynamique et a tiré profit de la plus forte présence de la communauté des bailleurs de fonds et des troupes du maintien de la paix. L'inflation annuelle a évolué en baisse jusqu'à fin juin, où elle se situait à environ 5½ %, mais elle est remontée à environ 10 % en octobre. On prévoit maintenant qu'elle sera d'environ 8,5 % à la fin de 2004, niveau quelque peu supérieur à l'objectif du programme, par suite de la hausse des prix du pétrole et d'une création de liquidités dépassant les prévisions (tableau 2 et graphique 1).

6. **Les résultats au regard des critères de réalisation quantitatifs et structurels du programme ont été inégaux** (appendice I, tableaux 1 et 2 et encadré 3). Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin, à l'exception de celui qui se rapporte aux arriérés extérieurs, ont été respectés. L'encours des arriérés extérieurs en début de période a dépassé les prévisions et les opérations d'apurement ont été plus lentes que prévu; aussi les autorités ont-elles adressé une demande de dérogation pour non-respect du plafond fixé pour la fin de juin, tous les arriérés extérieurs non rééchelonnables ayant été depuis lors éliminés. Les plafonds indicatifs fixés à la masse salariale de l'État et au solde budgétaire primaire ont toutefois été dépassés, en grande partie par suite de la nécessité imprévue d'inclure les mouvements ex-rebelles dans le gouvernement de transition. La plupart des objectifs indicatifs pour fin septembre n'ont pas été respectés. Sur le plan structurel, les autorités ont demandé une dérogation à deux critères de réalisation — création d'une cour des comptes et mise en place des adjudications internes de liquidités — et ont pris des mesures correctives à cet égard. Les deux repères structurels — étendre la taxe sur les transactions aux biens produits dans le pays et évaluer le respect par les banques commerciales des normes de fonds propres — ont été respectés.

7. **Des pressions se sont exercées sur le budget au début de 2004, et le solde budgétaire primaire a affiché un déficit (1,3 % du PIB) au premier semestre, alors que le programme prévoyait un excédent de 0,5 % du PIB** (tableau 3)<sup>1</sup>. Le déficit primaire s'était encore dégradé en septembre, où il se situait à 3,1 % du PIB. Les recettes sont tombées à un niveau inférieur — de 1,1 % du PIB — à l'objectif du programme, parce que la répercussion partielle de la forte hausse des prix mondiaux du pétrole a donné lieu à un manque à percevoir au titre de la taxe sur les produits pétroliers, et que les transferts de

---

<sup>1</sup>Le déficit primaire visé par le programme est le déficit hors dons, sur la base des engagements; en sont exclues les dépenses au titre des intérêts et des programmes spéciaux, tels que les élections et les opérations DDR/SSR, ainsi que les dépenses au titre de projets financées sur ressources extérieures

### **Encadré 3. Conditionnalité structurelle**

#### **Champ couvert par la conditionnalité structurelle dans le cadre du programme FRPC**

La conditionnalité structurelle pour 2004 vise à assurer une plus grande avancée dans des domaines clés tels que la libéralisation du régime de change et de commerce, la mise en place d'instruments de politique monétaire plus efficace, notamment d'adjudications de liquidités, et la création d'une cour des comptes en vue d'améliorer la gouvernance et la transparence (MPEF, tableaux 2 et 4). Pour la deuxième revue du programme FRPC pour 2005, le but de la conditionnalité structurelle est de libéraliser davantage le régime de change.

#### **Stade d'exécution de la conditionnalité structurelle dans le cadre du programme pour 2004**

La conditionnalité structurelle concernant la création d'une cour des comptes (fin mars) et l'amélioration des instruments de politique monétaire n'a pas été respectée, quoique l'exécution de plusieurs de ses éléments soit achevée. La mise en place des adjudications de liquidités a été retardée par l'insuffisance des capacités et le besoin d'un surcroît d'assistance technique. Une telle assistance est actuellement fournie au pays par le FMI pour assurer que ces adjudications seront en place au printemps de 2005. Pour ce qui est de la cour des comptes, la loi y afférente a été votée en mars 2004, les juges ont été nommés en juin, les financements ont été identifiés, et les règlements internes, ainsi que les locaux et équipements nécessaires ont été fournis en automne 2004. La Cour sera normalement opérationnelle d'ici à avril 2005.

#### **Aspects structurels couverts par les prêts et la conditionnalité de la Banque mondiale**

Dans le cadre du crédit de redressement économique de la Banque mondiale, approuvé en 2002, la conditionnalité structurelle est axée sur l'établissement d'un plan de privatisation stratégique, ainsi que d'un plan d'action visant à améliorer les finances publiques, ainsi que les opérations et l'audit du Trésor. Depuis 2003, le gouvernement relie les dotations budgétaires aux priorités énoncées dans le DSRP intérimaire et il est tenu de suivre les décaissements budgétaires en faveur de ces programmes. Pour le décaissement de la troisième et dernière tranche du crédit de redressement économique (décembre 2004), la conditionnalité structurelle est centrée sur l'adoption d'une stratégie de réforme des secteurs du café et du thé, un plan d'action visant à éliminer les inégalités hommes-femmes, un plan de réforme des procédures de passation des marchés publics et la soumission au Parlement de la loi portant création d'un Bureau du Contrôleur général chargé de vérifier les opérations financières des organismes publics.

bénéfices de la banque centrale ont été plus faibles que prévu. Ces manques à gagner ont été compensés en partie par le dynamisme des recettes provenant de l'impôt sur le revenu, attribuable au renforcement de l'administration fiscale. Le dépassement des dépenses primaires est imputable, dans des proportions à peu près égales, au surcroît de dépenses nécessaires pour accompagner la transition politique et le processus de paix, aux paiements au titre des pertes sur le crédit garanti accordé au secteur du café et au niveau bien plus élevé que prévu des fonds de contrepartie intérieurs au titre de projets. Les dépenses au titre de projets, financées à l'aide de concours extérieurs concessionnels, ont doublé par rapport aux prévisions. À la fin de septembre, un montant d'arriérés intérieurs équivalant à 1,4 % du PIB avait été apuré, y compris les arriérés envers les fournisseurs de pétrole (qui ont réglé à leur tour leurs arriérés envers les banques), mais de nouveaux ordonnancements, d'un niveau équivalant à 1,4 % du PIB, avaient été accumulés. Le déficit budgétaire plus élevé, conjugué aux retards dans le décaissement de l'aide budgétaire extérieure, s'est traduit par un financement bancaire supérieur aux prévisions (MPEF, paragraphe 8).

8. **Un budget révisé a été promulgué à la fin de septembre, après discussions avec les services du FMI.** Il table sur un déficit primaire proche de 3 % du PIB pour 2004, alors qu'à l'origine le programme prévoyait un budget en équilibre. Le budget révisé étend l'application de la taxe sur les services douaniers aux importations non diplomatiques et instaure une augmentation de 6 % pour les traitements des fonctionnaires (reportée depuis janvier). Il prévoit en outre le recrutement de 2.300 enseignants et de 500 membres du personnel médical pour remédier aux pénuries existantes, ainsi que des progrès vers les objectifs sociaux du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

9. **La politique monétaire a été soumise à des pressions en 2004 sous l'effet des besoins de financement accrus de l'État.** Un déficit plus important et les retards dans les apports d'aide budgétaire extérieure ont porté le crédit net à l'État à un niveau plus élevé que prévu; c'est à cette évolution que l'on peut attribuer, quasiment dans sa totalité, l'expansion des avoirs intérieurs nets de la BRB jusqu'à fin septembre (tableau 4). Les avoirs extérieurs nets de la BRB ont baissé et les réserves officielles brutes étaient tombées fin septembre à l'équivalent d'environ 2,7 mois d'importations. Pour freiner la croissance de la liquidité, la BRB a abaissé, au milieu de l'année, les plafonds fixés au crédit hors café aux banques. La croissance de la monnaie centrale, qui s'était rapidement accélérée au premier semestre de 2004, a été stoppée au troisième trimestre. La croissance de la masse monétaire au sens large (évolution sur 12 mois) a ralenti et se situait à 14,5 % en septembre (20 % d'après le programme), en raison de l'accumulation par les banques d'excédents de réserves. Le crédit à l'économie s'est accru à peu près au même rythme que le PIB nominal. Les taux d'intérêt du système bancaire sont restés quasiment stables (voir tableau 2).

10. **En 2004, le taux de change du franc burundais par rapport au dollar EU est resté à peu près inchangé, et l'écart entre les taux de change du marché officiel et celui du marché parallèle est tombé à environ 2 %, niveau le plus bas depuis dix ans** (graphique 2). Les autorités voient dans la réduction de cet écart un accomplissement majeur qu'elles imputent à leurs efforts de libéralisation du régime de change, notamment à la réduction des obligations de rétrocession de devises et à l'autorisation données aux bureaux de change de participer aux adjudications hebdomadaires de devises de la BRB. Cependant, elles ont reconnu que d'autres réformes s'imposent pour accroître l'efficacité du régime de change. La dépréciation de la monnaie en termes effectifs réels s'est considérablement ralentie en 2004 (environ 4,3 % à fin septembre).

11. **Les projections tablent sur une forte augmentation du déficit extérieur courant, qui atteindra 20,4 % du PIB en 2004, sous l'effet de la montée en flèche des importations due aux activités des ONG dans le cadre de projets, et de la forte hausse des prix mondiaux du pétrole** (tableau 5). En 2004, les résultats à l'exportation ont été meilleurs que prévu, par suite de la reprise de la production de café et de la remontée des cours mondiaux de ce produit. L'excédent global de la balance des paiements devrait être à peu près conforme au niveau prévu par le programme, car l'aide extérieure a dépassé les prévisions. Les paiements au titre du service de la dette (après rééchelonnement et non compris les remboursements au FMI des tirages au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit) devraient rester très élevés en 2004, à un niveau équivalant à 83 % des exportations de biens et services.

**12. Le Burundi a réalisé des progrès considérables dans la normalisation de ses relations avec les créanciers internationaux, notamment sous la forme d'un rééchelonnement de flux concessionnel par les créanciers du Club de Paris** (encadré 4).

Le règlement des derniers arriérés envers les créanciers multilatéraux (BAfD, UE/BEI et Fonds de l'OPEP) s'est achevé à la fin de 2004<sup>2</sup>.

**13. La mise en oeuvre des réformes structurelles a pris un peu de retard, en raison de la complexité du climat politique et de l'insuffisance des capacités administratives** (tableau 6). Le secteur du café continue à faire face à de graves difficultés, dues à d'importantes inefficiences sectorielles et à la faiblesse des cours mondiaux. La production a atteint environ 38.000 tonnes en 2004, mais les goulets d'étranglement au niveau du traitement ont entraîné des retards dans l'exportation de ce produit, une hausse des coûts de stockage et une détérioration de la qualité. Les pertes cumulées depuis 2000/01, qui représentent plus de 2 % du PIB, se sont traduites par des défauts de paiement sur des emprunts bancaires qui ont été couverts par le budget au titre de la garantie de l'État. Les autorités ont reconnu la nécessité de libéraliser le secteur pour attirer les investissements et les financements privés, améliorer la qualité et soutenir le revenu des petits producteurs, ainsi que pour éliminer la charge qui pèse sur le budget. À cette fin, une stratégie globale de réforme, élaborée avec le soutien de la Banque mondiale et de l'UE, a été approuvée par le Conseil des ministres le 28 octobre 2004 (MPEF, paragraphe 11).

**14. La création d'une cour des comptes, initialement prévue pour la fin de mars 2004 (critère de réalisation), a été retardée.** Si la loi portant création de la cour a bien été votée en mars 2004 et les magistrats ont été nommés en juin, la loi nécessaire pour définir le statut juridique de ces magistrats fait encore l'objet d'un examen par le Parlement. Le 28 octobre, le Conseil des ministres a approuvé un plan d'action visant à rendre la cour opérationnelle d'ici à avril 2005. Le financement a été obtenu et les dispositions prises sur le plan de la formation et de la logistique ont pour but d'assurer que la cour pourra commencer à vérifier les comptes publics de 2004 dès le printemps de 2005 (MEFP, paragraphe 10).

**15. Deux des trois volets du critères de réalisation structurel pour fin juin concernant la gestion monétaire ont été respectés.** La BRB a modifié les règles régissant la constitution des réserves obligatoires et le taux de refinancement marginal du crédit aux banques; cependant, les adjudications hebdomadaires de liquidités n'ont pas été instituées à cause de la persistance de problèmes pratiques<sup>3</sup>. Une équipe spécialisée du Département des

---

<sup>2</sup>Le 27 octobre, le Conseil d'administration de la BAfD a approuvé un plan visant à apurer les arriérés du Burundi (23 millions de dollars) et à relancer les opérations de prêt. Les arriérés seront apurés à parts égales par la BAfD elle-même et par les donateurs (UE et France).

<sup>3</sup>Le niveau des réserves obligatoires a été ramené de 8 à 5 % des dépôts bancaires en monnaie nationale; les encaisses ne peuvent plus servir à la constitution des réserves obligatoires. Le niveau minimum que les réserves doivent atteindre est une moyenne sur une période de deux semaines (et non plus de quatre semaines). La loi sur la banque centrale a été révisée de manière à permettre la rémunération des réserves obligatoires (initialement à un taux de 5 %).

#### **Encadré 4. Rééchelonnement par le Club de Paris**

Le 4 mars 2004, les créanciers du Club de Paris ont consenti à une restructuration de la dette publique extérieure publique du Burundi, à la suite de l'approbation d'un accord FRPC en janvier 2004. Le délai fixé pour la conclusion des accords bilatéraux a été prolongé de fin septembre 2004 à fin mars 2005 et, en novembre 2004, un accord avait été signé avec tous les créanciers, sauf un. Les principales dispositions sont les suivantes :

- L'accord prévoit le rééchelonnement aux conditions de Naples des arriérés accumulés à fin 2003 et de la dette arrivant à échéance en 2004-06.
- Les dettes antérieures à la date butoir (20 juin 1999, aide publique au développement (APD)) sont rééchelonnées sur 40 ans, avec un délai de grâce de 16 ans, à des taux d'intérêt au moins aussi favorables que les taux d'intérêt initiaux.
- Les crédits commerciaux antérieurs à la date butoir sont rééchelonnés sur 23 ans, avec un délai de grâce de 8 ans, aux taux d'intérêt du marché; réduction de 67 % de la valeur actualisée nette.
- 75 % des intérêts à échoir en 2005-06 sur les montants rééchelonnés ont été capitalisés, avec remboursement (en versements semestriels égaux) entre septembre 2008 et mars 2016.
- Les créanciers ont consenti à porter le taux de réduction de la dette à 90 % (conditions de Cologne) dès que le Burundi aura atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.
- Le Burundi s'est engagé à rechercher un traitement comparable auprès de ses autres créanciers extérieurs.

systèmes monétaires et financiers, qui s'est rendue récemment au Burundi, a formulé plusieurs recommandations visant à assurer des avancées plus rapides dans ce domaine. De son côté, la BRB s'emploie à rehausser ses capacités de prévision de liquidité et a adopté un plan devant permettre la mise en place des adjudications hebdomadaires de liquidités et d'un guichet de réescompte d'ici au printemps de 2005. Le contrôle prudentiel a été renforcée et deux banques en infraction ont été fermées (MPEF, paragraphes 9 et 26).

### **III. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS ET PROGRAMME RÉVISÉ POUR 2004-05**

#### **A. Objectifs macroéconomiques**

16. **Les objectifs des autorités pour le reste de l'année 2004 et pour 2005 sont de consolider les progrès accomplis dans la reprise économique et la stabilisation financière, de corriger les dérapages économiques et d'approfondir les réformes financières et structurelles.** Pour le court terme, les entretiens ont mis l'accent sur la nécessité de maîtriser l'inflation tout en accroissant les dépenses publiques pour répondre aux priorités sociales du pays; d'offrir des possibilités adéquates au secteur privé et d'accroître les réserves internationales par rapport à leur niveau actuel.

17. **Le programme révisé pour 2004-05 vise à maintenir la croissance à environ 5 % par an et à abaisser l'inflation à un niveau égal à 8,5 % à fin 2004 et à 5,5 % à fin 2005.** Pour atteindre ces objectifs tout en portant les dépenses à un niveau sensiblement plus élevé, il faudra maintenir le déficit budgétaire global (sur base caisse et après dons extérieurs) à 8,0 % du PIB en 2004 et à 6,4 % en 2005 et fixer l'objectif de déficit primaire à 3 % du PIB

et 2% du PIB, respectivement. Le programme budgétaire donnera la priorité aux dépenses sociales et limitera les dépenses militaires et les dépenses de sécurité (hors DDR/SSR). Le déficit extérieur courant devrait tomber à 19,0 % en 2005, sous l'effet d'une très forte hausse des exportations de café. Les réserves internationales devrait passer de l'équivalent de 4,3 mois d'importations à fin 2004 à 5,8 mois à fin 2005.

18. **Les autorités se sont engagées à accélérer la mise en oeuvre des réformes structurelles pour soutenir la reprise économique, assurer sa viabilité et réduire la pauvreté.** Les entretiens ont été axés sur le renforcement de la gestion financière publique, l'accroissement de la transparence des finances publiques, l'amélioration des services sociaux et de la politique monétaire, ainsi que sur une libéralisation plus poussée du régime du commerce et de change. Par ailleurs, le gouvernement poursuit les objectifs de la transition politique ainsi que les programmes DDR/SSR, qui aideront à créer un environnement stable et sûr pour le développement de l'économie et l'amélioration des conditions sociales.

## B. Finances publiques

19. **Le budget révisé pour 2004 vise à préserver la stabilité macroéconomique tout en répondant à des impératifs de dépenses imprévus.** S'il table sur un déficit global hors dons nettement supérieur au niveau initialement envisagé — par suite d'une forte augmentation des dons extérieurs au titre des projets, des programmes DDR/SSR et des élections —, il prévoit toutefois un solde budgétaire global (sur la base des engagements, après dons) quasiment en équilibre, ce qui représente une amélioration considérable par rapport à l'année précédente. Une projection prudente situe les recettes à 19,4 % du PIB en 2004, niveau quelque peu inférieur à celui initialement escompté, alors que les dépenses devraient sensiblement augmenter en grande partie sous l'effet d'une forte hausse des dépenses liées aux projets et aux programmes spéciaux<sup>4</sup>.

20. **Compte tenu des dérapages de 2004, la politique budgétaire aura en 2005 pour objectif d'éviter une nouvelle érosion des recettes et de contenir l'augmentation des dépenses** (MPEF, paragraphes 19–21). Les recettes totales devraient diminuer quelque peu et tomber à environ 19 % du PIB en 2005, sous l'effet d'une baisse des droits à l'importation (0,3 % du PIB)<sup>5</sup>, laquelle sera compensée en partie par des mesures visant à limiter les exonérations douanières et à lutter contre la fraude fiscale. Les dépenses primaires hors programmes spéciaux seraient réduites, mais les dépenses totales resteraient élevées, en raison d'une aide extérieure massive destinée à financer les coûts de reconstruction ainsi que ceux des élections et des programmes DDS/SSR. Les dépenses sociales inscrites au budget

---

<sup>4</sup>La hausse du déficit primaire est en partie compensée par le niveau plus élevé que prévu (d'environ 1,1 % du PIB) des dons budgétaires extérieurs.

<sup>5</sup>Le taux tarifaire maximum sera abaissé de 40 % à 30 % et la tranche taxée à 12 % sera incorporée dans celle taxée à 10 % en vue d'une réduction du nombre des tranches tarifaires à trois.

atteindraient 7 % du PIB en 2005 (6,7 % en 2004), tandis que les dépenses militaires baisseraient d'environ ½ point de pourcentage du PIB et se situeraient à 6,3 % du PIB<sup>6</sup>. Les prévisions laissent entrevoir une forte augmentation de l'aide budgétaire (dons et prêts) multilatérale et une baisse des dons bilatéraux. Les recettes provenant des privatisations devraient atteindre environ 0,6 % du PIB en 2005, sous l'effet du lancement d'un programme national de privatisation<sup>7</sup>. Le besoin de financement restant, d'un montant égal à environ 28 millions de dollars, devrait être couvert par des dons bilatéraux. Ce niveau de financement concessionnel permettrait une réduction des arriérés intérieurs et de l'endettement net de l'État vis-à-vis du système bancaire. À la fin de décembre, le gouvernement a soumis au Parlement un projet de budget conforme aux objectifs susmentionnés..

21. **Les autorités sont déterminées à améliorer la gestion des finances publiques, avec l'assistance technique et financière des principaux bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale** (MPEF, paragraphes 23–24). L'inventaire des arriérés intérieurs est une première étape importante vers la réalisation de leur objectif, qui est de normaliser les relations de l'État avec ses fournisseurs et d'éliminer la charge des factures impayées qui pèse sur le secteur privé, notamment le système bancaire. Une stratégie d'apurement des arriérés sera définie dans le contexte de la deuxième revue du programme.

### C. Politique monétaire, secteur financier et régime de change

22. **Les pressions exercées sur la politique monétaire par les retards du soutien budgétaire et la hausse imprévue des dépenses publiques devraient s'atténuer à la fin de 2004 avec le décaissement de l'aide budgétaire tardive de l'UE et de la Banque mondiale.** La croissance de la monnaie au sens large devrait dépasser légèrement le niveau inscrit au programme et se situer à environ 19 % à la fin de l'année. Le taux de croissance de la monnaie centrale devrait baisser, tombant de son niveau record de milieu d'année à environ 27 % à fin 2004, par suite de la réduction du crédit à l'État et aux banques.

23. **Le programme pour 2005 vise à réduire le taux de croissance de la masse monétaire au sens large à 15 % pour abaisser l'inflation au niveau visé.** Le taux de croissance de la monnaie centrale tomberait au-dessous de 10 % par suite d'une réduction du crédit net à l'État et d'une expansion sensiblement plus faible du crédit au secteur du café. Si l'on suppose une légère baisse de la vitesse de circulation de la monnaie, le programme budgétaire prévoit pour le crédit au secteur privé une croissance un peu plus rapide que celle du PIB nominal.

---

<sup>6</sup>Il n'est pas tenu compte, dans le montant des dépenses sociales inscrites au budget, des augmentations qui pourraient découler d'un éventuel allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE à compter du milieu de 2005. Les coûts des opérations DDR/SSR ne sont pas pris en compte dans les dépenses militaires, lesquelles incluent toutefois les hausses temporaires des coûts militaires (solde et vivres, notamment) associés à l'intégration des combattants rebelles dans l'armée avant leur démobilisation.

<sup>7</sup>Tout excédent par rapport à ce niveau servira à réduire la dette intérieure.



24. **La gestion monétaire sera renforcée en 2005 par l'abandon des plafonds de crédit appliqués par voie administrative au cas par cas en faveur d'un système de gestion de la liquidité globale plus efficace fondé sur les mécanismes du marché.** À cette fin, en janvier 2005, la BRB unifiera et abaissera ses plafonds de crédit (qui ne sont toujours pas contraignants) et, au printemps de 2005, elle instituera des adjudications hebdomadaires de liquidités avec l'assistance technique du Département des systèmes monétaires et financiers. En outre, les bons du Trésor seront standardisés et deviendront négociables.

25. **Dans l'ensemble, le secteur financier du Burundi reste généralement sain, encore que certaines petites banques semblent vulnérables.** Après le renforcement des normes de fonds propres (qui ont presque triplé) en mars 2004, la BRB redouble d'effort pour améliorer le contrôle des banques et durcir peu à peu les exigences prudentielles pour qu'elles se rapprochent des normes internationales. La BRB est en outre déterminée à accroître la transparence et a signé, à cet effet, un contrat pluriannuel d'audit externe.

26. **Les autorités se sont engagées à poursuivre la libéralisation du régime de change** (MPEF, paragraphe 28). Pour favoriser la mise en place d'un marché de change interbancaire, les obligations de rétrocession qui subsistent (50 % des recettes pour le café, le thé et le coton) seront abolies d'ici à mars 2005 (critère de réalisation). Avec l'assistance technique du FMI, les restrictions et l'obligation de déclaration applicables aux opérations de change seront encore réduites en 2005.

#### **D. Réformes structurelles**

27. **Outres les mesures de réforme dans les domaines de la gestion financière publique, des tarifs douaniers et de la libéralisation des changes, les autres priorités comprennent la libéralisation des grands secteurs productifs et l'amélioration de la gouvernance** (MPEF, paragraphes 29–32).

28. **Le gouvernement met en place la stratégie de réforme récemment approuvée pour le secteur du café, qui a été élaborée avec l'assistance technique de l'UE et de la Banque mondiale**<sup>8</sup>. La première étape a été franchie en décembre 2004 avec l'autorisation des investissements privés à tous les niveaux de la chaîne de l'offre. Les restrictions à l'exportation et à la vente de café seront abolies au début de 2005 (une fois remboursés les crédits de campagne existants), et l'infrastructure de traitement du café aux mains de l'État sera mise en vente d'ici à juin 2005. Ultérieurement, l'OCIBU, monopole d'État pour la commercialisation du café, sera restructuré et transformé en organisme de réglementation et de soutien. En 2005, le gouvernement entend en outre libéraliser le secteur du sucre, qui reste soumis à une lourde réglementation et à de fortes distorsions.

29. **Une cour des comptes qui fonctionne bien est un élément essentiel pour accroître la transparence des finances publiques et responsabiliser les agents de l'État.** Comme

---

<sup>8</sup>La réforme s'étend aux secteurs du thé et du coton.

indiqué ci-dessus, le gouvernement a pris, de concert avec le Parlement, plusieurs mesures pour assurer que la cour commence vraiment à fonctionner en avril 2005 (MPEF, paragraphe 32). Le dernier grand obstacle à la création de la cour devrait être levé en décembre avec le vote de la législation nécessaire sur le statut des magistrats.

### **E. Financement du programme**

30. **Pour 2005, le besoin de financement extérieur global hors projet est estimé à 190 millions de dollars EU** (tableau 7). Ce besoin devrait être couvert, dans une large mesure, par une aide financière de la Banque mondiale (crédit ERC2), de la BAfD, de l'EU et de bailleurs de fonds bilatéraux. En outre, le financement nécessaire pour le référendum sur la constitution de fin 2004 et les élections nationales de 2005 a été obtenu, en grande partie sous la forme de dons bilatéraux. L'écart restant (28 millions de dollars, soit 3,8 % du PIB), qui correspond aux besoins de financement budgétaire résiduels associés aux programmes DDR/SSR, devrait être comblé à une réunion des bailleurs de fonds provisoirement fixée au printemps de 2005<sup>9</sup>. Dans ces circonstances, le Burundi devrait pouvoir faire face sans difficulté à ses paiements non rééchelonnables au titre du service de la dette extérieure.

31. **La charge de la dette extérieure du Burundi reste trop élevée pour être soutenable, même après allègement de la dette au moyen des mécanismes traditionnels.** Il ressort d'une première analyse de viabilité de la dette, établie par les services du FMI et de la Banque mondiale que, à fin 2003, le ratio dette extérieure en VAN/exportations est supérieur à 1.800 % (après rééchelonnement de flux aux conditions de Naples par le Club de Paris). La dette ne retrouvera donc pas un niveau soutenable sans un allègement considérable au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

### **F. Suivi du programme**

32. **Les actions préalables, les critères de réalisation quantitatifs (fin décembre 2004 et fin juin 2005), les objectifs indicatifs et les critères de réalisation structurels sont présentés aux tableaux 3 et 4 du MPEF.** En ce qui concerne la réforme du secteur du café, les autorités ont consenti à consulter les services du FMI avant d'accorder toute nouvelle garantie de crédit pendant la période transitoire 2005/06. Les définitions des objectifs de réalisation du programme, des ajustements de l'assistance extérieure et des hypothèses sous-jacentes, ainsi que les informations qui doivent être communiquées par le Burundi, sont présentées dans le protocole d'accord technique (joint au MPEF). L'ajustement de l'aide extérieure non liée aux projets et la définition des arriérés extérieurs ont été modifiés (MPEF, tableau 4, et PAT).

---

<sup>9</sup> Il n'est pas tenu compte dans le besoin de financement résiduel de l'effet d'un allègement éventuel de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

33. **Les autorités ont attribué le non-respect des deux critères de réalisation structurels du programme à la complexité du climat politique et à l'insuffisance des capacités administratives.** Elles ont affirmé que les mesures correctives correspondant à ces deux critères sont en cours d'application. Comme indiqué ci-dessus, le plafond fixé pour juin 2004 au stock d'arriérés extérieurs a été dépassé en raison d'une révision en hausse de l'estimation qui en a été établie au moment où le programme a été élaboré et du fait que l'apurement des arriérés s'est avéré plus lent que prévu. Les arriérés non rééchelonnables ont maintenant été totalement apurés et les négociations se poursuivent avec les créanciers non membres du Club de Paris (MPEF, paragraphes 26, 32 et 36).

34. **La deuxième revue, dont la conclusion est fixée à mai 2005, ne sera achevée que si les critères de réalisation quantitatifs sont observés à la fin de décembre 2004 et si le critère de réalisation structurel est respecté à la fin de mars 2005** (tableau 8). Au cours de la mission de revue, les services du FMI détermineront les dépenses budgétaires prioritaires qui pourraient être financées dans le cas où les apports d'aide extérieure concessionnelle seraient plus élevés que prévu. L'achèvement de la deuxième revue sert de base pour définir le point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Il est important que la version complète du DSRP soit établie en temps voulu et suivant un processus entièrement participatif.

#### IV. PERSPECTIVES À MOYEN TERME ET CAPACITÉ DE REMBOURSER LE FMI

35. **La position extérieure du Burundi devrait s'améliorer à moyen terme avec la reprise de l'activité économique.** Pour le court terme, toutefois, le déficit extérieur courant (hors dons officiels) devrait rester élevé, sous l'effet de l'essor des activités de reconstruction à la sortie du conflit. Le déficit devrait évoluer en baisse à partir de 2006 et se situer à environ 15 % du PIB en 2010 (tableau 9). Le financement du déficit nécessitera l'apport d'une aide extérieure considérable sous forme de dons et de prêts très concessionnels dans le moyen terme.

36. **La position extérieure à moyen terme est vulnérable face aux fluctuations des termes de l'échange, comme le montrent les analyses de sensibilité présentées au tableau 9.** Par ailleurs, le scénario d'évolution du prix du café montre comment une amélioration plus forte que prévue de la qualité et de la commercialisation du café dans le cadre de la réforme de ce secteur pourrait se traduire par des recettes plus élevées au titre des exportations de ce produit. La capacité du Burundi de rembourser le FMI reste à peu près comme les services du FMI l'ont décrite dans leur rapport concernant la demande d'accord FRPC adressée par le Burundi (EBS/04/3, 07/01/04, tableau 10).

#### V. SAUVEGARDES, ASSISTANCE TECHNIQUE ET RISQUES POUR LE PROGRAMME

37. **Le Département financier du FMI a entrepris une évaluation des sauvegardes de la BRB.** Face aux limites des capacités administratives et techniques, une approche en deux étapes a été adoptée. La première étape, qui a été menée à bien en juin 2004, portait sur une évaluation des domaines considérés essentiels pour éviter la communication d'informations erronées et sauvegarder les ressources du FMI, notamment le dispositif d'audit externe de la

BRB, ses mécanismes d'information financière et son système de contrôles internes. La seconde étape, qui est fixée à 2005, consistera à évaluer le cadre juridique de la BRB et son mécanisme d'audit interne. Conformément aux recommandations formulées par les services du FMI au cours de la première étape, la BRB s'efforce d'améliorer ses mécanismes d'information financière et de renforcer son système de contrôles internes. Dès que les services d'un cabinet d'audit de réputation internationale ont été retenus, les travaux du premier audit externe de la BRB ont débuté en novembre 2004..

38. **Les besoins du Burundi en matière d'assistance technique sont énormes**, et les autorités continueront de collaborer étroitement avec leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux pour reconstruire les capacités administratives dans les domaines prioritaires. Des efforts seront déployés pour améliorer la base statistique nationale conformément aux recommandations de la mission du FMI de novembre/décembre 2004 en matière de statistiques multisectorielles.

39. **Le programme est exposé à un certain nombre de risques, qui sont liés surtout aux tensions régionales et à la situation politique et sécuritaire interne.** En particulier, la transition politique pourrait être compromise par un échec de l'effort de démobilisation rapide des militaires. Or, sans l'apport en temps opportun d'un soutien adéquat au processus DDR/SSR, les comptes budgétaires et macroéconomiques pourraient être déstabilisés. Dans l'ensemble, ces risques semblent maîtrisés au vu de l'engagement pris par la communauté internationale d'accompagner le processus de paix et des progrès accomplis jusqu'à présent sur ces points sensibles.

## VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

40. **Dans un climat politique difficile, les autorités du Burundi ont fait des débuts crédibles dans la mise en oeuvre du programme de réformes financières et structurelles appuyé par l'accord FRPC.** En 2004, l'évolution macroéconomique est dans l'ensemble restée dans la ligne des objectifs du programme. La croissance du PIB réel dépassera l'objectif visé sous l'effet d'une forte reprise de la production de café, et des progrès ont été accomplis dans la lutte contre l'inflation, malgré l'impact de l'envolée des prix mondiaux du pétrole.

41. **Les résultats au regard des critères de réalisation quantitatifs et structurels du programme ont toutefois été inégaux.** Des dérapages budgétaires se sont produits en 2004 par suite de la flambée des prix du pétrole et du niveau plus élevé que prévu des dépenses liées au processus de paix. Les services du FMI sont d'avis que l'assouplissement de l'objectif budgétaire est une mesure appropriée face à la nécessité de financer les dépenses prioritaires. Les transferts importants nécessaires pour couvrir les pertes persistantes du secteur du café montrent à quel point il est urgent de mettre en oeuvre sans délai la stratégie de réforme de ce secteur. Les réformes structurelles ont pris un peu de retard, à cause de l'insuffisance des capacités administratives et de la complexité du cadre politique, mais leur rythme d'exécution s'est récemment accéléré. La forte augmentation de l'aide hautement concessionnelle des bailleurs de fonds pour le financement de projets est une évolution qui est bienvenue.

42. **D'importants progrès ont été réalisés dans le processus de paix et de réconciliation.** La situation sécuritaire est restée relativement calme et la transition politique s'est accélérée. Le soutien continu de la communauté internationale est essentiel pour assurer une transition réussie à un régime démocratique. Les services du FMI soulignent qu'il importe que le Burundi achève la version complète du DSRP en temps voulu et à l'issue d'un processus entièrement participatif.

43. **Des progrès sensibles ont également été accomplis dans les travaux préparatoires à l'effort de démobilisation pluriannuel et à la création d'une force de police nationale bien entraînée.** Il importe que les coûts de ces programmes, qui sont élevés par rapport au PIB, soient maintenus aux niveaux approuvés et suivis de près. Un soutien adéquat et opportun de la part des bailleurs de fonds est essentiel pour assurer que le programme DDR/SSR se poursuit sans déstabiliser les finances publiques.

44. **Le budget pour 2005 table à juste titre sur une réduction du déficit primaire hors dons et une nouvelle augmentation des dépenses sociales.** Il ne faut ménager aucun effort pour atteindre l'objectif de 19 % du PIB fixé pour les recettes, d'autant plus qu'une réduction de la taxe sur le commerce extérieur est envisagée. En ce qui concerne les dépenses, il importe que les économies découlant du programme de démobilisation soient effectivement dégagées et réorientées vers les besoins sociaux urgents.

45. **Le budget pour 2005 inclut des mesures visant à renforcer les capacités administratives et la gestion financière publique, qui reste peu efficace par rapport à celle des autres pays de la région.** En particulier, il est essentiel de poursuivre la mise en oeuvre du nouveau code budgétaire et comptable, de renforcer l'administration fiscale et douanière et d'améliorer les opérations du Ministère des finances, notamment la gestion de la masse salariale.

46. **Les premières mesures ont été prises en 2004 pour renforcer la politique monétaire, quoique avec des retards dus aux insuffisances administratives.** Pour ce qui est de l'avenir, il importe que la BRB renforce ses instruments monétaires et applique fermement les recommandations formulées par les missions d'assistance technique du FMI. Elle doit en outre demeurer vigilante dans le contrôle qu'elle exerce sur le secteur bancaire et mettre à profit à cet égard les améliorations apportées en 2004. Les mesures récemment prises pour remédier aux déficiences décelées par l'évaluation initiale des sauvegardes, notamment le début du premier audit externe, sont bienvenues. Les services du FMI sont d'avis que les progrès dans ce domaine suffisent pour déclarer achevée la première revue, bien que l'évaluation qui a été faite des sauvegardes ne soit que partielle.

47. **La réduction de l'écart entre le taux de change du marché officiel et celui du marché parallèle à un faible niveau à l'automne de 2004 est une évolution encourageante.** Il importe que les autorités appliquent fermement les mesures envisagées pour le début de 2005 en vue de libéraliser davantage le régime de change et de commerce.

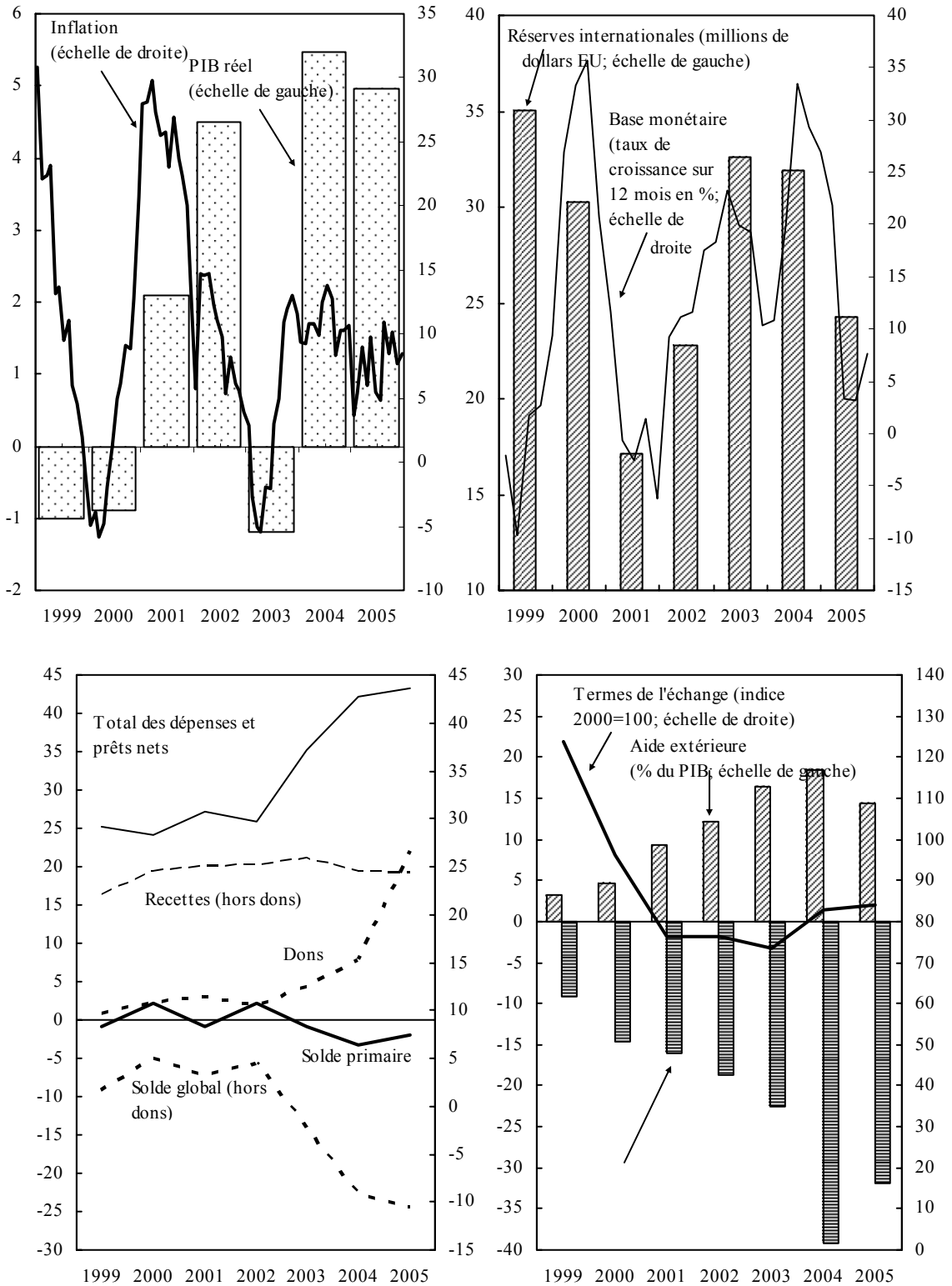
48. **Sur le plan structurel, il est essentiel de mettre en oeuvre sans délai le programme de réforme du secteur du café pour soutenir la reprise économique et**

**atténuer les pressions sur les finances publiques.** Un plus gros effort s'impose pour mettre en place la cour des comptes et commencer à privatiser les actifs de l'État.

49. **Les services du FMI saluent les progrès accomplis dans la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs.** Sont à noter à cet égard l'apurement des arriérés du Burundi à l'égard de la BAfD par un effort concerté avec les bailleurs de fonds et la reprise des opérations de prêt de la BAfD. La charge de la dette extérieure du Burundi reste intolérable après allègement de la dette par les mécanismes traditionnels et ne tombera pas à un niveau soutenable sans un allègement sensible au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, comme le décrit le document PPTE préliminaire.

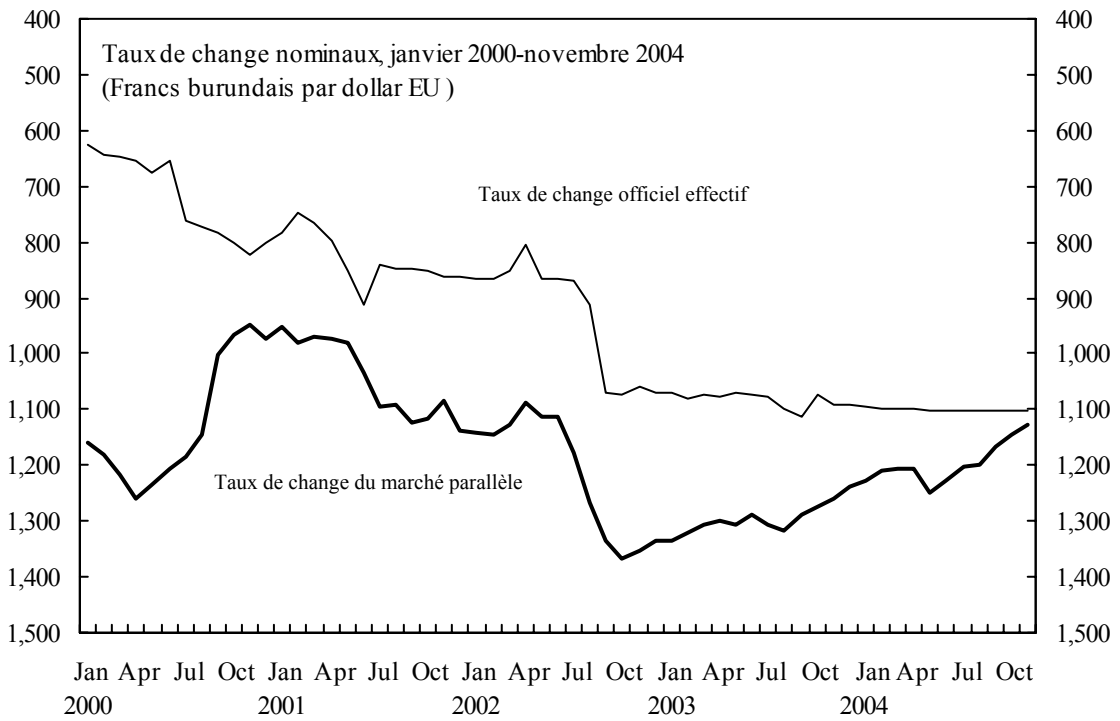
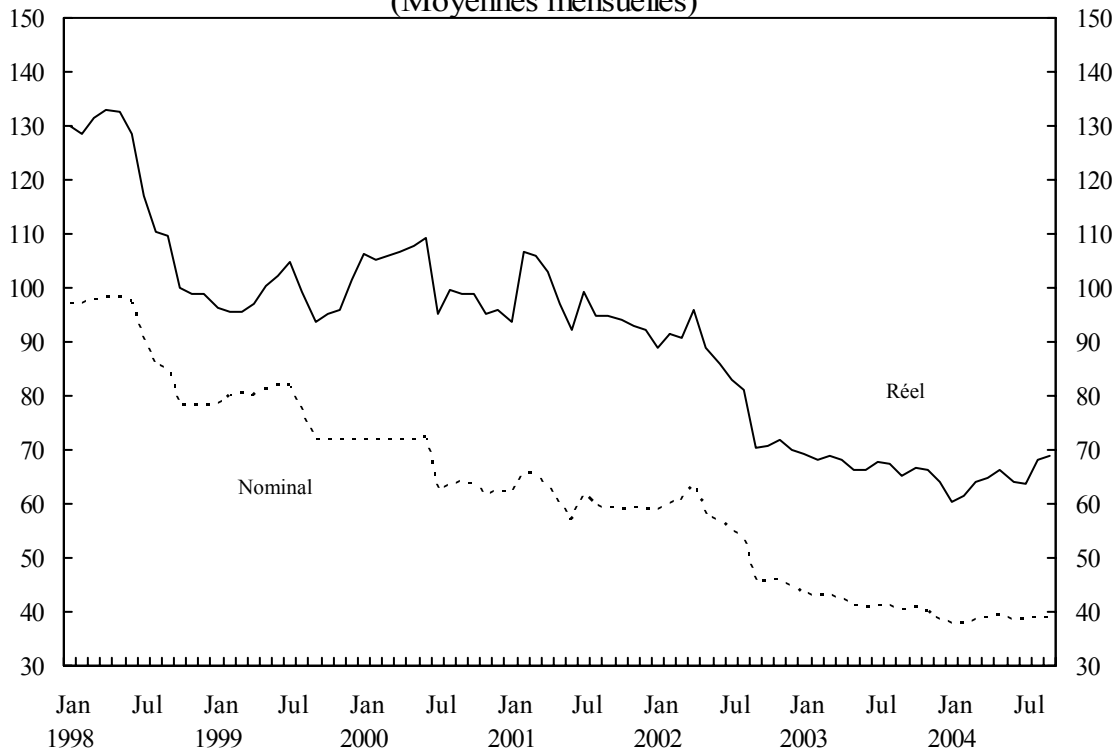
50. **Le Burundi reste confronté à des défis de taille, qui consistent notamment à achever la transition politique à un régime démocratique, à démobiliser un grand nombre de combattants armés et à lutter contre la pauvreté profonde dans laquelle vit une très grande partie de la population.** Devant les progrès réalisés en 2004 dans la stabilisation de la situation macroéconomique et la mise en oeuvre des réformes structurelles, les services du FMI recommandent que soit achevée la première revue dans le cadre de l'accord FRPC et appuient la demande des autorités à bénéficier d'une dérogation au critère de réalisation quantitatif pour fin juin 2004 et à deux critères de réalisation structurels, notant que des mesures correctives ont été prises à cet égard.

Graphique 1. Burundi — Indicateurs économiques et financiers 1999–2005



Sources : autorités du Burundi; et estimations et projections du FMI.

Graphique 2. Burundi — Variations des taux de change  
(Moyennes mensuelles)



Sources : autorités du Burundi; et FMI, système des avis d'information.



Tableau 1. Burundi — Projections des obligations de paiement au FMI et indicateurs du crédit du FMI, 2004-08  
(En millions de DTS, sauf indication contraire)

|  | 2004        |           | 2005        |           |        |        | 2006   | 2007   | 2008   | Total   |
|--|-------------|-----------|-------------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
|  | Résultats   |           | Projections |           |        |        | 2006   | 2007   | 2008   | 2004-08 |
|  | Janv.-Mars. | Avr.-Juin | Jul.-Sept.  | Oct.-Déc. | 2005   |        |        |        |        |         |
| Projections des paiements au titre des tirages existants sur la FRPC et commissions en DTS |             |           |             |           |        |        |        |        |        |         |
| Principal FRPC   |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 1.65    |
| Intérêts/commissions   | 0.34        | 0.00      | 0.00        | 0.00      | 0.14   | 0.07   | 0.14   | 0.41   | 0.41   | 0.00    |
| Commissions périodiques en DTS   | 0.27        | 0.07      | 0.07        | 0.07      | 0.07   | 0.07   | 0.07   | 0.28   | 0.28   | 1.99    |
| Charges d'intérêts FRPC  | 0.07        | 0.00      | 0.07        | 0.00      | 0.07   | 0.00   | 0.07   | 0.13   | 0.13   | 1.40    |
|  |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 0.59    |
| Projections des paiements au titre des décaissements prévus de la FRPC                     |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 0.62    |
| Principal  |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 0.00    |
| Intérêts/commissions   |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 0.62    |
| Projections des paiements cumulés  |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 0.00    |
| Principal  |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 0.00    |
| Intérêts/commissions   | 0.07        | 0.14      | 0.12        | 0.14      | 0.14   | 0.07   | 0.14   | 0.55   | 0.63   | 2.27    |
| Commissions périodiques en DTS   | 0.07        | 0.07      | 0.07        | 0.07      | 0.07   | 0.07   | 0.28   | 0.28   | 0.28   | 1.13    |
| FRPC   | 0.00        | 0.07      | 0.05        | 0.07      | 0.07   | 0.05   | 0.19   | 0.27   | 0.34   | 1.15    |
| Projections des paiements cumulés  |             |           |             |           |        |        |        |        |        | 2.27    |
| En millions de DTS   | 0.07        | 0.14      | 0.12        | 0.14      | 0.14   | 0.12   | 0.47   | 0.55   | 0.63   | 0.63    |
| en pourcentage des exportations de biens et services                                       | 0.15        | 0.28      | 0.26        | 0.28      | 0.28   | 0.26   | 0.97   | 0.98   | 0.97   | 0.87    |
| en pourcentage des réserves de change brutes   | 0.09        | 0.18      | 0.16        | 0.18      | 0.18   | 0.16   | 0.61   | 0.74   | 0.82   | 0.79    |
| Encours des crédits du FMI (fin de période)  |             |           |             |           |        |        |        |        |        | ...     |
| en millions de DTS   | 26.40       | 33.55     | 40.70       | 40.70     | 47.85  | 40.70  | 47.85  | 62.15  | 69.30  | 69.30   |
| en millions de dollars E.U.  | 39.60       | 50.33     | 61.05       | 61.05     | 71.78  | 61.05  | 71.78  | 92.60  | 103.26 | 103.26  |
| en pourcentage de la quote-part  | 34.29       | 43.57     | 52.86       | 52.86     | 62.14  | 52.86  | 62.14  | 80.71  | 90.00  | 90.00   |
| en pourcentage des exportations de biens et services                                       | 77.45       | 69.42     | 84.21       | 84.21     | 99.00  | 84.21  | 99.00  | 110.40 | 107.62 | 95.71   |
| en pourcentage des réserves de change brutes   | 48.45       | 43.76     | 53.09       | 53.09     | 62.41  | 53.09  | 62.41  | 83.04  | 90.64  | 87.42   |
| Pour mémoire :   |             |           |             |           |        |        |        |        |        | ...     |
| Remboursements des ressources du CRG (tirées au titre de l'aide post-conflit)              | 19.25       |           |             |           |        |        |        |        |        | 69.30   |
| Décaissements FRPC effectifs/projetés  | 26.40       | 7.15      | 7.15        | 0.00      | 7.15   | 0.00   | 7.15   | 14.30  | 7.15   | 0.00    |
| Exportations de biens et de services (en millions de dollars EU)                           | 51.13       | 72.50     | 72.50       | 72.50     | 72.50  | 72.50  | 72.50  | 83.88  | 95.95  | 107.89  |
| Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU)                                    | 81.73       | 115.00    | 115.00      | 115.00    | 115.00 | 115.00 | 115.00 | 111.51 | 113.92 | 118.12  |

Source : FMI, Département financier

Tableau 2. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002–07

|   | 2002  | 2003  |          | 2004  |          | 2005<br>Proj. | 2006<br>Proj. | 2007<br>Proj. |
|---|-------|-------|----------|-------|----------|---------------|---------------|---------------|
|   |       | Prog. | Résultat | Prog. | Proj.    |               |               |               |
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)                  |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Revenu national et prix   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Croissance du PIB réel  | 4.5   | 1.1   | -1.2     | 5.1   | 5.5      | 5.0           | 5.0           | 5.0           |
| Déflateur du PIB  | 1.7   | 10.4  | 11.6     | 6.7   | 8.0      | 6.7           | 6.0           | 5.8           |
| Prix à la consommation (moyenne de la période)                                  | -1.3  | 9.9   | 10.7     | 6.4   | 7.5      | 6.6           | 5.3           | 5.1           |
| Prix à la consommation (fin de période)   | 3.5   | 7.5   | 10.7     | 5.5   | 8.5      | 5.5           | 5.2           | 5.0           |
| Secteur extérieur   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Exportations, f.à.b (en dollars)  | -20.3 | 63.1  | 28.6     | -30.1 | 9.4      | 39.1          | 15.7          | 14.3          |
| Importations, f.à.b (en dollars)  | -4.2  | 12.5  | 29.0     | 9.9   | 44.9     | 6.2           | -6.9          | 2.2           |
| Volume des exportations   | -19.7 | 55.7  | 30.3     | -33.8 | -18.2    | 39.2          | 9.4           | 7.0           |
| Volume des importations   | -3.4  | 5.3   | 25.7     | 9.1   | 30.9     | 6.5           | -6.7          | 2.0           |
| Termes de l'échange (détérioration -)   | -0.1  | -1.9  | -3.8     | 4.8   | 20.9     | 0.1           | 6.0           | 6.7           |
| Taux de change effectif réel (moy. annuelle, dépréciation -)                    | -15.1 | ...   | -18.6    | ...   | -4.3 1/  | ...           | ...           | ...           |
| Administration centrale   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Recettes  | 7.5   | 6.0   | 14.9     | 9.8   | 4.9      | 9.7           | 11.9          | 11.3          |
| Total des dépenses et prêts nets (base engagements)                             | 1.1   | 28.8  | 50.1     | 10.3  | 36.4     | 15.0          | -6.5          | 0.5           |
| Dépenses courantes hors intérêts  | 0.7   | 12.9  | 15.9     | 3.8   | 22.7     | 2.0           | 13.8          | 11.7          |
| (Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire) |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Monnaie et crédit   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Actifs extérieurs nets  | 7.1   | -4.1  | 19.0     | -1.9  | -7.7     | 2.8           | 2.8           | 0.9           |
| Crédit intérieur  | 24.0  | 36.9  | 14.0     | 20.8  | 30.6     | 11.6          | 7.6           | 9.5           |
| Etat  | -10.2 | 17.2  | 9.6      | 9.2   | 18.9     | -4.9          | -2.5          | 0.0           |
| Secteur privé   | 34.0  | 15.2  | 5.5      | 15.3  | 13.8     | 16.4          | 10.4          | 9.8           |
| Monnaie et quasi-monnaie (M2)   | 27.2  | 14.0  | 23.1     | 18.3  | 18.6     | 14.9          | 16.5          | 15.0          |
| Vitesse-revenu (ratio PIB/M2; fin de période)                                   | 4.1   | 3.6   | 3.7      | 3.6   | 3.6      | 3.5           | 3.3           | 3.2           |
| Base monétaire (taux de croissance sur 12 mois)                                 | 23.2  | 14.3  | 10.9     | 14.3  | 26.9     | 7.7           | 12.9          | 12.4          |
| Taux de refinancement à la banque centrale (%; fin de période)                  | 15.5  | 15.5  | 14.5     | ...   | 14.5 2/  | ...           | ...           | ...           |
| Taux prêteur (composite à moyen terme; moyenne période; %)                      | 20.6  | 19.6  | 20.7     | ...   | 20.5 1/  | ...           | ...           | ...           |
| (En pourcentage du PIB)   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Administration centrale   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Recettes (hors dons)  | 20.3  | 19.4  | 21.1     | 19.7  | 19.4     | 19.0          | 19.1          | 19.2          |
| Total des dépenses et prêts nets  | 25.9  | 29.5  | 35.3     | 29.5  | 42.2     | 43.4          | 36.4          | 33.0          |
| Solde du budget primaire (sauf projets financés sur ressources ext.)            | 2.2   | -1.5  | -0.8     | 0.0   | -3.2     | -1.9          | -1.9          | -1.7          |
| Solde global (base engagements)   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Dons exclus   | -5.7  | -10.1 | -14.2    | -9.8  | -22.8    | -24.3         | -17.3         | -13.8         |
| Dons inclus   | -1.4  | -7.3  | -6.3     | ...   | 0.3      | -3.6          | -4.4          | -4.0          |
| Soldes épargne-investissement   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Solde extérieur courant (non compris les dons en capital)                       | -6.5  | -8.1  | -6.1     | -9.3  | -20.4    | -19.0         | -15.1         | -14.5         |
| Investissement brut   | 5.2   | 11.7  | 10.4     | 11.7  | 12.4     | 12.8          | 12.7          | 13.0          |
| Public  | 3.6   | 8.7   | 8.3      | 8.7   | 9.4      | 9.4           | 8.7           | 8.7           |
| Privé   | 1.6   | 3.0   | 2.1      | 3.0   | 3.0      | 3.3           | 4.0           | 4.3           |
| Epargne nationale brute   | -1.3  | 3.6   | 4.2      | 2.4   | -7.9     | -6.2          | -2.4          | -1.4          |
| Publique  | -0.2  | -1.8  | -1.3     | -1.4  | -4.4     | -2.5          | -2.4          | -2.4          |
| Privée  | -1.1  | 5.3   | 5.5      | 3.7   | -3.5     | -3.7          | 0.0           | 0.9           |
| (En millions de dollars EU, sauf indication contraire)                          |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Secteur extérieur   |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Solde extérieur courant   | -40.7 | -48.3 | -36.5    | -60.1 | -135.9   | -148.0        | -129.9        | -133.5        |
| Balance globale des paiements   | -27.1 | -63.2 | -11.9    | 22.4  | 25.4     | -27.0         | -28.4         | -20.5         |
| Réserves officielles brutes (en fin de période)                                 | 60.1  | 52.9  | 68.9     | 87.9  | 81.7     | 115.0         | 111.5         | 113.9         |
| Réserves officielles brutes (en mois d'importations, c.a.f.)                    | 5.9   | 4.6   | 5.3      | 6.5   | 4.3      | 5.8           | 6.0           | 6.0           |
| Réserves officielles nettes (en mois d'importations, c.a.f.)                    | 2.2   | 3.1   | 2.5      | 2.2   | 1.7      | 1.6           | 2.0           | 2.0           |
| Ratio du service de la dette (inscrit à l'échéancier; en pourcentage des rece)  | 121.7 | 96.8  | 108.3    | 193.9 | 146.0    | 62.4          | 54.9          | 45.8          |
| Arriérés de paiement extérieurs   | 181.1 | ...   | 176.8    | ...   | ...      | ...           | ...           | ...           |
| Pour mémoire :  |       |       |          |       |          |               |               |               |
| Taux de change (francs burundais par dollar EU; moyenne)                        | 931   | 1,074 | 1,083    | 1,120 | 1,101 2/ | ...           | ...           | ...           |
| PIB aux prix courants du marché (en milliards de francs burundais)              | 584.6 | 647.4 | 644.7    | 722.5 | 734.3    | 822.5         | 915.1         | 1,015.9       |

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Données jusqu'à fin septembre 2004.

2/ Données jusqu'au 15 novembre 2004.

Tableau 3. Burundi — Opérations financières de l'administration centrale, 2003–05

|                                      | 2003                               | 2004        |       |             |        |            |        | 2005   |        |        |        |
|--------------------------------------|------------------------------------|-------------|-------|-------------|--------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|
|                                      | Rés.                               | Janv.-Juin  |       | Janv.-Sept. |        | Janv.-Déc. |        | Janv.- | Jan.-  | Janv.- | Janv.- |
|                                      |                                    | Prog.       | Rés.  | Prog.       | Rés.   | Prog.      | Proj.  | Mars   | Juin   | Sept.  | Déc.   |
|                                      |                                    | Projections |       |             |        |            |        |        |        |        |        |
|                                      | (En milliards de francs burundais) |             |       |             |        |            |        |        |        |        |        |
| Recettes                             | 136.0                              | 73.3        | 69.3  | 113.6       | 107.2  | 142.4      | 142.6  | 43.3   | 81.0   | 118.0  | 156.4  |
| Recettes fiscales                    | 120.5                              | 62.5        | 60.9  | 99.9        | 96.0   | 128.6      | 128.9  | 35.5   | 71.0   | 106.5  | 142.0  |
| Impôt sur le revenu                  | 32.4                               | 14.3        | 16.6  | 20.8        | 24.5   | 29.1       | 32.0   | 8.7    | 17.5   | 26.2   | 35.0   |
| Taxes sur les biens et services      | 58.4                               | 31.2        | 30.3  | 49.4        | 49.5   | 63.9       | 65.3   | 18.4   | 36.7   | 55.1   | 73.5   |
| Taxes sur le commerce extérieur      | 29.5                               | 16.9        | 13.7  | 29.6        | 21.8   | 35.4       | 31.0   | 8.2    | 16.4   | 24.7   | 32.9   |
| Autres recettes fiscales             | 0.3                                | 0.1         | 0.3   | 0.1         | 0.3    | 0.2        | 0.6    | 0.2    | 0.3    | 0.5    | 0.7    |
| Recettes non fiscales                | 15.5                               | 10.8        | 8.4   | 13.6        | 11.2   | 13.7       | 13.7   | 7.8    | 10.0   | 11.5   | 14.4   |
| Dépenses et prêts nets               | 227.3                              | 96.0        | 141.8 | 144.8       | 231.0  | 213.1      | 310.1  | 91.8   | 180.9  | 269.3  | 356.6  |
| Dépenses courantes                   | 144.3                              | 75.8        | 82.4  | 111.2       | 131.3  | 152.2      | 175.1  | 44.7   | 88.6   | 133.0  | 176.9  |
| Traitements                          | 53.8                               | 28.5        | 30.2  | 42.0        | 44.6   | 58.4       | 61.8   | 16.3   | 32.6   | 48.9   | 65.2   |
| Civils                               | 30.8                               | 16.0        | 18.1  | 23.7        | 26.5   | 33.1       | 36.5   | 10.0   | 20.1   | 30.1   | 40.1   |
| Militaires                           | 23.0                               | 12.5        | 12.1  | 18.4        | 18.0   | 25.3       | 25.3   | 6.3    | 12.5   | 18.8   | 25.1   |
| Biens et services                    | 47.3                               | 26.0        | 26.4  | 37.3        | 43.5   | 45.8       | 54.7   | 13.7   | 27.3   | 41.0   | 54.6   |
| Civils                               | 23.4                               | 12.8        | 15.3  | 17.8        | 22.1   | 23.4       | 29.7   | 7.0    | 14.0   | 20.9   | 27.9   |
| Militaires                           | 24.0                               | 13.2        | 11.1  | 19.5        | 21.5   | 22.4       | 25.0   | 6.7    | 13.4   | 20.0   | 26.7   |
| Transferts et subventions            | 15.8                               | 7.6         | 10.0  | 10.7        | 21.5   | 19.1       | 27.0   | 6.6    | 13.3   | 19.9   | 26.5   |
| <i>dont</i> : au secteur du café     | 5.4                                | ...         | 1.5   | ...         | 7.6    | 1.5        | 7.6    | 0.0    | 0.0    | 0.0    | 4.0    |
| Paiements d'intérêts (exigibles)     | 27.4                               | 13.7        | 15.8  | 21.2        | 21.7   | 29.0       | 31.7   | 8.2    | 15.4   | 23.3   | 30.6   |
| Intérieurs                           | 13.3                               | 7.8         | 9.6   | 11.0        | 10.9   | 14.3       | 17.6   | 4.9    | 9.8    | 14.6   | 19.5   |
| Extérieurs                           | 14.1                               | 5.9         | 6.2   | 10.1        | 10.8   | 14.8       | 14.1   | 3.3    | 5.7    | 8.7    | 11.1   |
| Projets DDR et RSS /1                |                                    |             |       |             |        |            | 17.6   | 12.0   | 27.0   | 42.0   | 55.0   |
| Élections 1/                         |                                    |             |       |             |        |            | 9.3    | 10.0   | 16.1   | 16.1   | 16.1   |
| Dépenses en capital                  | 85.0                               | 20.6        | 59.8  | 34.8        | 100.4  | 62.9       | 110.1  | 25.5   | 50.3   | 79.6   | 110.6  |
| Ressources intérieures 2/            | 26.5                               | 7.7         | 12.6  | 15.3        | 21.2   | 21.0       | 25.0   | 6.9    | 13.8   | 20.6   | 27.5   |
| Ressources extérieures               | 58.4                               | 12.9        | 47.2  | 19.5        | 79.2   | 41.9       | 85.1   | 18.7   | 36.5   | 59.0   | 83.1   |
| Prêts nets                           | -2.0                               | -0.4        | -0.4  | -1.2        | -0.7   | -2.0       | -2.0   | -0.5   | -1.0   | -1.5   | -2.0   |
| Solde global (base engagements)      | -91.3                              | -22.8       | -72.4 | -31.2       | -123.8 | -70.7      | -167.4 | -48.5  | -99.9  | -151.3 | -200.2 |
| (après dons)                         | -40.5                              | 40.1        | -21.8 | 31.6        | -12.2  | 16.7       | 2.4    | -18.0  | -19.3  | -46.2  | -29.4  |
| <i>dont</i> : solde primaire 3/      | -5.4                               | 3.9         | -9.5  | 9.4         | -22.9  | 0.1        | -23.8  | 0.4    | -4.9   | -10.8  | -15.3  |
| Variation des arriérés (réduction -) | -2.2                               | -37.3       | -25.9 | -37.3       | -39.8  | -37.3      | -61.4  | -9.2   | -10.2  | -11.2  | -23.2  |
| Extérieurs (intérêts)                | 4.2                                | -32.8       | -30.6 | -32.8       | -39.7  | -32.8      | -49.5  | -8.2   | -8.2   | -8.2   | -8.2   |
| Intérieurs                           | -6.4                               | -4.5        | 4.7   | -4.5        | -0.1   | -4.5       | -11.9  | -1.0   | -2.0   | -3.0   | -15.0  |
| Solde global (sur base caisse)       | -93.5                              | -60.1       | -98.3 | -68.5       | -163.6 | -108.0     | -228.8 | -57.6  | -110.1 | -162.4 | -223.3 |
| (après dons)                         | -42.6                              | 2.8         | -47.7 | -5.7        | -52.0  | -20.6      | -59.1  | -27.1  | -29.5  | -57.3  | -52.5  |

Tableau 3 (fin). Burundi — Opérations financières de l'administration centrale, 2003-05

|  | 2003<br>Rés. | 2004       |       |             |       |            |       | 2005           |               |                 |                |       |
|--|--------------|------------|-------|-------------|-------|------------|-------|----------------|---------------|-----------------|----------------|-------|
|  |              | Janv.-Juin |       | Janv.-Sept. |       | Janv.-Déc. |       | Janv.-<br>Mars | Jan.-<br>Juin | Janv.-<br>Sept. | Janv.-<br>Déc. |       |
|  |              | Prog.      | Rés.  | Prog.       | Rés.  | Prog.      | Proj. |                |               |                 |                |       |
| (En milliards de francs burundais)                                 |              |            |       |             |       |            |       |                |               |                 |                |       |
| Financement (identifié)  | 93.5         | 60.1       | 101.1 | 68.5        | 166.0 | 108.0      | 228.9 | 57.5           | 100.4         | 151.3           | 193.5          | 111.7 |
| Dons extérieurs  | 50.8         | 62.8       | 50.6  | 62.8        | 111.6 | 87.4       | 169.8 | 30.5           | 80.6          | 105.1           | 141.0          | 117.7 |
| Dons liés au programme   | 15.1         | 62.8       | 15.7  | 62.8        | 50.0  | 71.7       | 80.1  | 4.5            | 22.0          | 22.0            | 28.8           | 32.0  |
| Dons liés aux projets  | 35.8         | 0.0        | 35.0  | 0.0         | 61.6  | 15.7       | 62.8  | 8.6            | 21.2          | 33.8            | 52.7           | 58.7  |
| Projets spéciaux (DDR/RSS et élections) 1/                         |              |            |       |             |       |            | 26.9  | 17.4           | 37.4          | 49.3            | 59.5           | 27.0  |
| Emprunts extérieurs  | 28.6         | -8.1       | 21.6  | -5.6        | 1.2   | 4.9        | 20.3  | 22.1           | 10.8          | 29.1            | 53.5           | 7.1   |
| Prêts liés au programme  | 22.4         | 16.4       | 0.0   | 16.4        | 0.0   | 16.4       | 16.3  | 10.8           | 10.8          | 26.6            | 53.3           | 21.3  |
| Prêts liés aux projets   | 22.7         | 12.9       | 12.2  | 19.5        | 17.6  | 26.1       | 22.2  | 10.1           | 15.3          | 25.2            | 30.5           | 24.5  |
| Amortissement (exigible)   | -36.9        | -18.5      | -17.7 | -26.4       | -26.4 | -38.0      | -37.7 | -8.2           | -17.9         | -27.7           | -38.2          | -38.8 |
| Variation des arriérés d'amortissement                             | -9.0         | -128.7     | -59.2 | -128.7      | -77.3 | -128.7     | -89.2 | -36.8          | -46.5         | -46.5           | -46.5          | 0.0   |
| Allègement de dette (rééch.; annul)                                | 29.4         | 109.9      | 86.4  | 113.7       | 87.3  | 129.1      | 108.6 | 46.1           | 49.0          | 51.5            | 54.4           | 0.0   |
| Produit des privatisations   |              |            |       |             |       |            |       |                | 2.0           | 4.0             | 5.0            |       |
| Financement intérieur  | 14.0         | 5.3        | 28.8  | 11.3        | 53.2  | 15.7       | 38.8  | 5.0            | 7.0           | 13.0            | -6.0           | -6.0  |
| Secteur bancaire   | 15.2         | 5.3        | 24.4  | 11.3        | 47.2  | 15.0       | 32.9  | 4.0            | 5.0           | 10.0            | -10.0          | -6.0  |
| Secteur non bancaire   | -1.1         | 0.0        | 4.5   | 0.0         | 6.0   | 0.7        | 5.9   | 1.0            | 2.0           | 3.0             | 4.0            | 0.0   |
| Besoin de financement  | 0.0          | 0.0        | -2.8  | 0.0         | -2.4  | 0.0        | 0.0   | 0.1            | 9.7           | 11.2            | 29.8           | 46.6  |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)                 |              |            |       |             |       |            |       |                |               |                 |                |       |
| Pour mémoire   |              |            |       |             |       |            |       |                |               |                 |                |       |
| Recettes   | 21.1         | 10.1       | 9.4   | 15.7        | 14.6  | 19.7       | 19.4  | 5.3            | 9.8           | 14.3            | 19.0           | 19.1  |
| Total des dépenses et prêts nets                                   | 35.3         | 13.3       | 19.3  | 20.0        | 31.5  | 29.5       | 42.2  | 11.2           | 22.0          | 32.7            | 43.4           | 36.4  |
| <i>Dont</i> : dépenses courantes                                   | 22.4         | 10.5       | 11.2  | 15.4        | 17.9  | 21.1       | 23.8  | 5.4            | 10.8          | 16.2            | 21.5           | 21.6  |
| dépense en capital 2/  | 13.2         | 2.8        | 8.1   | 4.8         | 13.7  | 8.7        | 15.0  | 3.1            | 6.1           | 9.7             | 13.5           | 12.1  |
| Dépense prim. (définition du programme)                            | 21.9         | 9.6        | 10.7  | 14.4        | 17.7  | 19.7       | 23.9  | 6.4            | 12.4          | 17.6            | 22.8           | 24.0  |
| Dépenses militaires et de sécurité                                 | 7.3          | 3.6        | 3.2   | 5.2         | 5.4   | 6.6        | 6.9   | 1.6            | 3.1           | 4.7             | 6.3            | 6.4   |
| Dépenses sociales  | 5.4          | ...        | ...   | ...         | 4.9   | 7.1        | 6.7   | ...            | ...           | ...             | 6.9            |       |
| Santé  | 0.6          | ...        | ...   | ...         | 0.5   | 1.2        | 1.0   | ...            | ...           | ...             | 1.2            | 1.1   |
| Education  | 4.3          | ...        | ...   | ...         | 3.8   | 4.9        | 5.1   | ...            | ...           | ...             | 5.1            | 9.5   |
| Autres (jeunesse, femmes et réfugiés)                              | 0.6          | ...        | ...   | ...         | 0.5   | 1.0        | 0.6   | ...            | ...           | ...             | 0.6            |       |
| Projets DDR et RSS/1   |              |            |       |             |       | ...        | 2.4   | 1.5            | 3.3           | 5.1             | 6.7            |       |
| Solde primaire 3/  | -0.8         | 0.5        | -1.3  | 1.3         | -3.1  | 0.0        | -3.2  | 0.0            | -0.6          | -1.3            | -1.9           | -1.9  |
| Solde global   |              |            |       |             |       |            |       |                |               |                 |                |       |
| Base engagements, hors dons  | -14.2        | -3.1       | -9.9  | -4.3        | -16.9 | -9.8       | -22.8 | -5.9           | -12.1         | -18.4           | -24.3          | -17.3 |
| Base engagements, dons compris                                     | -6.3         | 5.5        | -3.0  | 4.4         | -1.7  | 2.3        | 0.3   | -2.2           | -2.3          | -5.6            | -3.6           | -4.4  |
| Base caisse, hors dons   | -14.5        | -8.3       | -13.4 | -9.5        | -22.3 | -15.0      | -31.2 | -7.0           | -13.4         | -19.7           | -27.2          | -17.3 |
| Base caisse, dons compris  | -6.6         | 0.4        | -6.5  | -0.8        | -7.1  | -2.9       | -8.0  | -3.3           | -3.6          | -7.0            | -6.4           | -4.4  |
| Financement (net)  | 14.5         | 8.3        | 13.8  | 9.5         | 22.6  | 15.0       | 31.2  | 7.0            | 12.2          | 18.4            | 23.5           | 12.2  |
| Extérieur  | 7.9          | 8.7        | 6.9   | 8.7         | 15.2  | 12.1       | 23.1  | 3.7            | 9.8           | 12.8            | 17.1           | 12.9  |
| Intérieur  | 2.2          | 0.7        | 3.9   | 1.6         | 7.2   | 2.2        | 5.3   | 0.6            | 0.9           | 1.6             | -0.7           | -0.7  |
| <i>dont</i> : secteur bancaire                                     | 2.4          | 0.7        | 3.3   | 1.6         | 6.4   | 2.1        | 4.5   | 0.5            | 0.6           | 1.2             | -1.2           | -0.7  |
| Besoin de financement  |              |            |       |             |       |            |       | -2.1           | -3.4          | -4.6            | -7.2           | 2.1   |
| PIB aux prix courants du marché (en milliards de francs burundais) | 644.7        | 722.5      | 734.3 | 722.5       | 734.3 | 722.5      | 734.3 | 822.5          | 822.5         | 822.5           | 822.5          | 915.1 |
| Taux de change moyen (francs burundais par dollar EU)              | 1,083        | 1,108      | 1,099 | 1,115       | 1,100 | 1,120      | ...   | ...            | ...           | ...             | ...            | ...   |

Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'exécution budgétaire des projets de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité (RSS) ainsi que les élections de 2005 sont très largement tributaires des dons extérieurs.

2/ Y compris fonds de contrepartiesur crédits réservés de la Banque mondiale.

3/ Dépenses primaires = dépenses courantes hors charges d'intérêts, dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et prêts nets; en 2004 -05, cela exclut les programmes spéciaux relatifs à la démobilisation des combattants et aux élections.

Tableau 4. Burundi — Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2003–05

|  | 2003     |       | 2004  |       |           |       | 2005     |            |       |       |       |       |
|--|----------|-------|-------|-------|-----------|-------|----------|------------|-------|-------|-------|-------|
|  | Décembre |       | Juin  |       | Septembre |       | Décembre |            | Mars  | Juin  | Sept. | Déc.  |
|  | Proj.    | Rés.  | Prog. | Rés.  | Prog.     | Rés.  | Prog.    | Prog. Rév. | Prog. | Prog. | Prog. | Prog. |
| (En milliards de francs burundais)               |          |       |       |       |           |       |          |            |       |       |       |       |
| Situation monétaire                              |          |       |       |       |           |       |          |            |       |       |       |       |
| Actifs extérieurs nets                           | 46.8     | 45.2  | 42.2  | 8.2   | 34.7      | -3.4  | 38.3     | 31.8       | 27.5  | 18.9  | 17.3  | 37.6  |
| Banque centrale                                  | 39.3     | 35.6  | 36.5  | 12.4  | 29.9      | 0.6   | 34.3     | 35.1       | 24.7  | 15.9  | 14.0  | 34.1  |
| Institutions de dépôt                            | 7.5      | 9.6   | 5.8   | -4.2  | 4.9       | -4.0  | 4.0      | -3.3       | 2.8   | 3.0   | 3.3   | 3.5   |
| Actifs intérieurs nets                           | 130.2    | 128.5 | 146.2 | 171.3 | 159.5     | 188.2 | 161.7    | 174.3      | 173.1 | 189.0 | 195.9 | 199.2 |
| Crédit intérieur                                 | 198.0    | 215.0 | 210.0 | 249.6 | 219.4     | 275.9 | 226.6    | 267.9      | 258.5 | 276.6 | 285.7 | 291.7 |
| Créances nettes sur l'État                       | 34.5     | 46.1  | 39.6  | 71.7  | 45.5      | 93.5  | 49.2     | 78.1       | 82.2  | 81.3  | 88.5  | 68.6  |
| Administration centrale                          | 42.0     | 56.4  | 47.2  | 80.8  | 53.2      | 103.6 | 57.0     | 89.3       | 93.3  | 94.3  | 99.3  | 79.3  |
| Autres administrations                           | -7.5     | -10.3 | -7.7  | -9.1  | -7.7      | -10.1 | -7.8     | -11.2      | -11.1 | -11.0 | -10.8 | -10.7 |
| Crédit à l'économie                              | 163.4    | 168.9 | 170.5 | 177.9 | 174.0     | 182.3 | 177.4    | 189.8      | 176.2 | 195.3 | 197.2 | 223.1 |
| Crédit aux entreprises publiques                 | 4.2      | 7.0   | 4.1   | 5.3   | 4.1       | 6.6   | 4.0      | 4.0        | 3.9   | 3.7   | 3.6   | 3.4   |
| Crédit au secteur privé                          | 159.3    | 162.0 | 166.4 | 172.6 | 169.9     | 175.7 | 173.4    | 185.8      | 172.4 | 191.6 | 193.7 | 219.7 |
| Autres postes, nets (avoir +)                    | -67.8    | -86.5 | -63.8 | -78.3 | -59.9     | -87.7 | -64.9    | -93.7      | -85.3 | -87.6 | -89.8 | -92.6 |
| Monnaie et quasi-monnaie                         | 177.0    | 173.7 | 188.5 | 179.5 | 194.2     | 184.8 | 200.0    | 206.1      | 200.6 | 208.0 | 213.1 | 236.8 |
| Monnaie  | 116.5    | 120.6 | 124.1 | 132.8 | 127.9     | 138.3 | 131.7    | 153.2      | 148.3 | 155.7 | 157.6 | 174.6 |
| Circulation fiduciaire                           | 51.5     | 44.5  | 54.8  | 56.4  | 56.5      | 54.6  | 58.2     | 58.0       | 54.3  | 61.7  | 57.7  | 62.9  |
| Dépôts à vue                                     | 65.0     | 76.1  | 69.3  | 76.4  | 71.4      | 83.7  | 73.5     | 95.2       | 94.0  | 94.0  | 99.9  | 111.8 |
| Quasi-monnaie                                    | 60.4     | 53.1  | 64.4  | 46.7  | 66.3      | 46.5  | 68.3     | 52.9       | 52.3  | 52.3  | 55.5  | 62.1  |
| Banque centrale                                  |          |       |       |       |           |       |          |            |       |       |       |       |
| Actifs extérieurs nets                           | 39.3     | 35.6  | 36.5  | 12.4  | 29.9      | 0.6   | 34.3     | 35.1       | 24.7  | 15.9  | 14.0  | 34.1  |
| Actifs extérieurs                                | 79.3     | 75.3  | 90.2  | 84.3  | 95.7      | 55.4  | 101.1    | 89.9       | 88.9  | 91.3  | 89.4  | 120.8 |
| Engagements extérieurs                           | 40.0     | 39.7  | 53.7  | 71.9  | 65.8      | 54.8  | 66.8     | 54.8       | 64.1  | 75.4  | 75.4  | 86.7  |
| <i>dont</i> : utilisation des ressources du FMI  | 29.3     | 31.2  | 42.0  | 42.7  | 55.1      | 42.7  | 55.1     | 42.7       | 52.0  | 63.3  | 63.3  | 74.6  |
| Actifs intérieurs nets                           | 23.4     | 19.6  | 30.8  | 58.8  | 40.0      | 68.7  | 37.4     | 35.0       | 43.7  | 57.6  | 57.5  | 41.4  |
| Crédit intérieur                                 | 62.9     | 68.8  | 68.6  | 101.0 | 72.0      | 117.4 | 72.6     | 90.7       | 91.0  | 107.2 | 109.4 | 95.5  |
| Créances nettes sur l'État                       | 32.2     | 55.6  | 39.6  | 83.8  | 43.3      | 100.3 | 46.9     | 80.0       | 84.1  | 85.3  | 90.5  | 80.5  |
| Administration centrale                          | 34.0     | 58.7  | 41.5  | 85.7  | 45.3      | 102.6 | 49.0     | 84.0       | 88.0  | 89.0  | 94.0  | 84.0  |
| Autres administrations                           | -1.8     | -3.1  | -1.9  | -1.9  | -2.0      | -2.3  | -2.1     | -4.0       | -3.9  | -3.8  | -3.5  | -3.5  |
| Crédit hors État                                 | 30.7     | 13.2  | 29.0  | 17.2  | 28.7      | 17.0  | 25.7     | 10.7       | 6.9   | 21.9  | 18.9  | 15.0  |
| Secteur privé                                    | 1.7      | 1.6   | 1.7   | 2.0   | 1.7       | 2.0   | 1.7      | 1.7        | 1.8   | 1.8   | 1.9   | 1.9   |
| Banques commerciales                             | 23.5     | 10.2  | 21.3  | 11.2  | 20.0      | 11.8  | 18.0     | 6.5        | 6.2   | 22.8  | 20.6  | 18.7  |
| Institutions financières non bancaires           | 5.5      | 1.4   | 6.0   | 4.0   | 7.0       | 3.2   | 6.0      | 2.5        | -1.1  | -2.7  | -3.6  | -5.6  |
| Autres postes, nets (y compris réévaluation)     | -39.5    | -49.2 | -37.8 | -42.2 | -32.0     | -48.7 | -35.2    | -55.7      | -47.3 | -49.6 | -51.8 | -54.1 |
| Base monétaire                                   | 62.7     | 55.2  | 67.2  | 71.2  | 69.8      | 69.3  | 71.7     | 70.1       | 68.4  | 73.6  | 71.5  | 75.5  |
| Circulation fiduciaire                           | 51.5     | 44.5  | 54.8  | 56.4  | 56.5      | 54.6  | 58.2     | 58.0       | 54.3  | 61.7  | 57.7  | 62.9  |
| Réserves des banques commerciales                | 10.7     | 9.6   | 11.7  | 13.5  | 12.6      | 13.7  | 12.7     | 10.2       | 12.2  | 10.0  | 11.9  | 10.8  |
| Autres dépôts non bancaires                      | 0.5      | 1.2   | 0.7   | 1.3   | 0.7       | 1.1   | 0.8      | 1.9        | 1.9   | 1.9   | 1.9   | 1.9   |
| (Unités indiquées)                               |          |       |       |       |           |       |          |            |       |       |       |       |
| Pour mémoire :                                   |          |       |       |       |           |       |          |            |       |       |       |       |
| Réserves de change brutes (millions de \$ EU)    | ...      | ...   | ...   | 58.5  | ...       | 50.3  | ...      | 81.7       | 84.6  | 87.0  | 85.1  | 115.0 |
| Croissance de M2 (variation en % sur 12 mois)    | 22.0     | 23.1  | 18.6  | 13.0  | 20.4      | 14.6  | 15.1     | 18.6       | 18.9  | 15.8  | 15.3  | 14.9  |
| Crédit à l'économie (variation en % sur 12 mois) | 15.0     | 5.9   | 3.5   | 8.0   | 4.1       | 9.1   | 5.0      | 12.4       | 2.5   | 9.8   | 8.1   | 17.5  |
| Base monétaire (variation en % sur 12 mois)      | 25.9     | 10.9  | 21.6  | 33.4  | 30.2      | 29.4  | 14.4     | 26.9       | 21.8  | 3.3   | 3.2   | 7.7   |
| Multipliateur monétaire (M2/base monétaire)      | 2.8      | 3.1   | 2.8   | 2.5   | 2.8       | 2.7   | 2.8      | 2.9        | 2.9   | 2.8   | 3.0   | 3.1   |
| Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)  | 3.6      | 3.7   | ...   | ...   | ...       | ...   | 3.7      | 3.6        | ...   | ...   | ...   | 3.5   |
| Réserves (en mois d'importations c.a.f.)         | 4.7      | 5.3   | 4.9   | 3.1   | 4.5       | 2.7   | 4.7      | 4.3        | 4.2   | 4.4   | 4.3   | 5.8   |
| Taux de change (francs burundais par dollar EU)  | 1,090    | 1,093 | 1,120 | 1,103 | 1,135     | 1,103 | 1,150    | ...        | ...   | ...   | ...   | ...   |

! Sources : Banque de la République du Burundi (BRB); estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi — Balance des paiements, 2002–07

|   | 2002   | 2003   | 2004   |        | 2005<br>Proj. | 2006<br>Proj. | 2007<br>Proj. |
|---|--------|--------|--------|--------|---------------|---------------|---------------|
|   |        |        | Prog.  | Proj.  |               |               |               |
| (Millions de dollars EU)  |        |        |        |        |               |               |               |
| Compte des transactions courantes   | -40.7  | -36.5  | -60.1  | -135.9 | -148.0        | -129.9        | -133.5        |
| Balance commerciale   | -72.7  | -93.8  | -107.5 | -150.2 | -145.2        | -121.3        | -115.3        |
| Exportations, f.à.b.  | 31.2   | 40.2   | 32.7   | 43.9   | 61.1          | 70.7          | 80.8          |
| <i>dont</i> : café  | 16.7   | 25.5   | 15.3   | 26.2   | 42.8          | 50.3          | 58.8          |
| Importations, f.à.b.  | -103.9 | -134.0 | -140.2 | -194.1 | -206.3        | -192.0        | -196.2        |
| <i>dont</i> : produits pétroliers   | -15.9  | -30.0  | -21.3  | -58.7  | -60.5         | -61.8         | -63.5         |
| Services (net)  | -35.7  | -27.7  | -53.1  | -94.7  | -93.4         | -81.7         | -71.8         |
| Crédits   | 7.7    | 17.5   | 5.8    | 7.2    | 11.4          | 13.2          | 15.1          |
| Débits  | -43.3  | -45.2  | -58.9  | -101.8 | -104.8        | -94.9         | -86.9         |
| Revenu (net)  | -14.1  | -20.1  | -16.9  | -21.9  | -21.6         | -19.0         | -18.5         |
| <i>dont</i> : intérêts sur la dette publique (y-compris commissions du FMI)           | -12.1  | -13.4  | -13.8  | -10.8  | -10.9         | -9.7          | -9.9          |
| Transferts courants (net)   | 81.8   | 105.2  | 117.5  | 130.9  | 112.2         | 92.1          | 72.1          |
| Privés (net)  | 5.5    | 7.0    | 9.0    | 7.4    | 8.2           | 9.2           | 10.2          |
| Officiels (net)   | 76.3   | 98.2   | 108.5  | 123.6  | 104.0         | 83.0          | 62.0          |
| Compte de capital   | 26.2   | 47.0   | 78.7   | 145.8  | 77.3          | 85.0          | 90.8          |
| Dons liés aux projets   | 14.1   | 33.0   | 14.0   | 73.1   | 50.0          | 55.0          | 57.8          |
| Dons liés au programme  | 12.1   | 14.0   | 64.7   | 72.7   | 27.3          | 30.0          | 33.0          |
| Compte d'opérations financières   | 2.6    | -21.6  | 3.8    | 11.3   | 43.7          | 16.4          | 22.2          |
| Investissement direct   | 0.0    | 0.0    | 0.0    | 0.0    | 5.0           | 10.0          | 11.0          |
| Prêts officiels à moyen et à long terme (net)   | 1.9    | -7.2   | 4.3    | -0.5   | 45.1          | 6.6           | 11.4          |
| Décaissements   | 34.6   | 41.9   | 38.1   | 35.0   | 79.4          | 43.0          | 45.5          |
| Prêts liés aux projets  | 14.6   | 21.0   | 23.3   | 20.2   | 28.8          | 23.0          | 23.5          |
| Prêts liés au programme   | 20.0   | 20.9   | 14.8   | 14.8   | 50.6          | 20.0          | 22.0          |
| Amortissement (FMI non compris)   | -32.7  | -49.1  | -33.8  | -35.5  | -34.4         | -36.4         | -34.0         |
| Autres transferts en capital  | 0.7    | -14.4  | -0.5   | 11.7   | -6.3          | -0.2          | -0.2          |
| Erreurs et omissions  | -15.2  | -0.9   | 0.0    | 4.2    | 0.0           | 0.0           | 0.0           |
| Solde global  | -27.1  | -11.9  | 22.4   | 25.4   | -27.0         | -28.4         | -20.5         |
| Financement (- accroissement des actifs)  | 27.1   | 11.9   | -22.4  | -25.4  | -0.9          | 4.8           | -0.8          |
| Variation des réserves internationales nettes de la banque centrale (- augr FMI, net) | -5.7   | -9.8   | 6.2    | 0.7    | -0.6          | -4.7          | -0.8          |
| Autres réserves, net  | 4.3    | 2.7    | -13.7  | -11.1  | 31.6          | 16.4          | 9.7           |
| Variation des arriérés (+ augmentation)   | 32.7   | -5.4   | -145.1 | -125.0 | -51.2         | 0.0           | 0.0           |
| Financement exceptionnel 1/   | 0.0    | 27.1   | 116.5  | 99.0   | 50.9          | 9.5           | 0.0           |
| Annulation  | 0.0    | 0.0    | 0.0    | 33.3   | 0.0           | 0.0           | 0.0           |
| Rééchelonnement du service de la dette et des arriérés                                | 0.0    | 27.1   | 116.5  | 65.7   | 50.9          | 9.5           | 0.0           |
| Besoin de financement   |        |        |        | 0.0    | 27.8          | 23.6          | 21.3          |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)                                    |        |        |        |        |               |               |               |
| Pour mémoire:   |        |        |        |        |               |               |               |
| Balance commerciale   | -11.6  | -15.8  | -16.7  | -22.5  | -18.6         | -14.1         | -12.5         |
| Compte des transactions courantes   | -6.5   | -6.1   | -9.3   | -20.4  | -19.0         | -15.1         | -14.5         |
| <i>dont</i> : sauf transferts officiels courants                                      | -18.6  | -22.6  | -26.1  | -38.9  | -32.3         | -24.8         | -21.2         |
| Réserves officielles brutes   |        |        |        |        |               |               |               |
| en millions de dollars EU   | 60.1   | 68.9   | 87.9   | 81.7   | 115.0         | 111.5         | 113.9         |
| en mois d'importations, c.a.f.  | 5.9    | 5.3    | 6.5    | 4.3    | 5.8           | 6.0           | 6.0           |
| Ratio du service de la dette (en % des exportations de biens et de services)          |        |        |        |        |               |               |               |
| Service de la dette inscrit à l'échéancier (FMI compris)                              | 121.7  | 108.3  | 193.9  | 146.0  | 62.4          | 54.9          | 45.8          |
| Service effectif de la dette (FMI compris)  | 37.5   | 67.4   | ...    | 134.2  | 50.1          | 43.6          | 45.8          |
| PIB nominal (en millions de dollars EU)   | 628.1  | 595.5  | 645.0  | 667.2  | 780.9         | 857.6         | 923.4         |

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris le rééchelonnement du Club de Paris aux conditions de Naples (mars 2004), et dans l'hypothèse d'un rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés envers les autres créanciers.

Tableau 6. Burundi — Réformes structurelles en 2004 et 2005

| Mesures  | État d'avancement   |
|--|---|
| <b>Sécurité et réconciliation nationale</b>  |   |
| • Cantonnement des ex-combattants rebelles.  | 22.000 ex-combattants étaient recensés dans 12 camps de cantonnement à la fin d'octobre 2004.   |
| • Démobilisation des militaires et des ex-combattants.   | Les premiers combattants ont été démobilisés au début décembre 2004 (75 des forces gouvernementales et 141 des forces rebelles).  |
| • Relocalisation des réfugiés et des personnes déplacées.  | Le nombre de réfugiés dans les camps du HCR en Tanzanie a été ramené de 500.000 en 2002 à 350.000 en 2003 et à 269.000 en septembre 2004.<br>Le nombre de personnes déplacées a été ramené de 400.000 en 2002 à 270.000 in 2003 et à 120.000 en septembre 2004. |
| • Préparation d'un inventaire des terres à mettre à la disposition des réfugiés.                   | Premier semestre 2005 (initialement 2004). L'inventaire ne sera vraisemblablement achevé qu'après les élections de 2005.  |
| <b>Réduction de la pauvreté et secteurs sociaux</b>  |   |
| • Finalisation du DSRP   | Mai 2005. Les travaux progressent sur la base des consultations nationales.   |
| • Mise en place d'un mécanisme comptable de suivi des dépenses pour la réduction de la pauvreté    | Décembre 2005 (avec le budget 2006).  |
| • Évaluation des progrès dans la poursuite des objectifs du développement pour le millénaire (ODM) | Septembre 2005.   |
| <b>Gestion et transparence des finances publiques</b>  |   |
| • Extension de la taxe sur les transactions aux biens et services de production locale.            | Réalisé en janvier 2004.  |
| • Approbation d'un budget révisé pour 2004.  | Le budget révisé approuvé en septembre 2004 prévoyait une hausse des dépenses liées au processus de paix et à l'embauche d'enseignants et de personnel soignant. La taxe sur les services douaniers a été étendue à toutes les importations non diplomatiques.  |
| • Relèvement des dépenses publiques pour les secteurs sociaux.                                     | De 5,4 % du PIB en 2003 à 6,7 % en 2004 et à 7,0 % dans le budget 2005.   |
| • Mise en place d'un identifiant fiscal unique   | Premier semestre 2005 (initialement 2004). Les procédures ont été établies, mais la mise en application dépend de l'embauche d'un expert des systèmes informatiques.  |
| • Adoption d'un nouveau code budgétaire et comptable   | Décembre 2004. Applicable pour le budget 2005.  |
| • Renforcement des capacités administratives essentielles au ministère des finances.               | En 2005, des conseillers et experts qualifiés seront engagés avec l'appui du projet PAGE de la Banque mondiale.   |
| • Création d'un service de l'audit interne au ministère des finances.                              | 2005.   |
| • Achèvement de l'inventaire vérifié des arriérés intérieurs.                                      | Juin 2005.  |
| • Achèvement du recensement des fonctionnaires et apurement du registre de la solde.               | Septembre 2005.   |
| • Transfert de la gestion de la solde au ministère des finances.                                   | Septembre 2005. La solde est actuellement gérée par le Ministère de la fonction publique.   |

Tableau 6. Burundi — Réformes structurelles en 2004 et 2005

| Mesures   | État d'avancement   |
|---|---|
| <b>Monnaie et régime de change</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assujettissement des banques commerciales à la réglementation prudentielle.</li> </ul>   | <p>Évaluations individuelles des banques achevées en mars 2004. Les normes de capitaux propres ont été sensiblement relevées. Deux banques en infraction ont été fermées et sont en cours de liquidation.</p>             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'outils plus perfectionnés de gestion monétaire.</li> </ul>  | <p>Le barème des taux de refinancement de la BRB a été révisé et des critères plus stricts d'admissibilité des réserves des banques commerciales ont été imposés en juin 2004.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination de l'écart entre le taux officiel et celui du marché parallèle.</li> </ul>   | <p>L'écart a été ramené de 30 % en 1002 à 2 % fin 2004.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Libéralisation des opérations de change.</li> </ul>  | <p>Trois bureaux de change ont été ouverts en 2004 et admis aux adjudications hebdomadaires de la BRB.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de référence des adjudications de la BRB ne sera plus obligatoire pour les opérations des banques commerciales.</li> </ul> | <p>Les règles de déclaration et les formalités administratives pour les transactions courantes seront assouplies en 2005.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La BRB uniformisera les plafonds de crédit, actuellement différents pour chaque banque.</li> </ul>                                 | <p>Décembre 2004. Le taux officiel sera fondé sur les taux moyens du marché.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination de l'obligation de rétrocession des recettes d'exportation.</li> </ul>   | <p>Janvier 2005.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'adjudications de liquidités en fonction de l'offre et de la demande.</li> </ul>                                     | <p>Mars 2005. Actuellement les exportateurs de café, de thé et de coton doivent rétrocéder à la BRB 50 % de leurs recettes en devises.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'adjudications de liquidités en fonction de l'offre et de la demande.</li> </ul>                                     | <p>Printemps 2005 (initialement juin 2004). Assistance technique du FMI en place.</p>   |
| <b>Réformes sectorielles</b>  |   |
| <b>Café</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit financier de l'OCIBU.</li> </ul>   | <p>Audit achevé en juillet 2004. Les pertes cumulées (20 milliards de F Bu ) se sont révélées supérieures au montant déclaré.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Libéralisation du secteur du café</li> </ul>   | <p>Stratégie approuvée le 28 octobre 2004 (pour le thé et le coton). Première étape des réformes des procédures d'adjudication de l'OCIBU et ouverture du secteur aux entreprises privées réalisées en décembre 2004.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres pour la vente des installations de transformation du café de l'État.</li> </ul>                      | <p>Libéralisation des ventes et de la commercialisation à compter de mars 2005.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OCIBU devient un simple organisme de régulation.</li> </ul>  | <p>Juin 2005.</p>   |
| <b>Divers</b>   | <p>Automne 2005.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du nombre et du niveau des tranches tarifaires.</li> </ul>   | <p>Réalisé dans le cadre du budget 2005. Le nombre de tranches a été réduit de 4 à 3 (10, 15, et 30 %). Le taux maximum était précédemment de 40 %.</p>   |



Tableau 6. Burundi — Réformes structurelles en 2004 et 2005

| Mesures  | État d'avancement  |
|--|--|
| • Établissement de la Cour des Comptes.  | Avril 2005 (initialement juin 2004). Les membres de la cour ont été nommés et les locaux aménagés. La loi définissant le statut des magistrats a été soumise au Parlement. La Cour deviendra opérationnelle lorsque la législation aura été promulguée et la formation extérieure assurée. |
| • Mise en place d'un nouveau code des faillites.                                       | Début de l'audit des comptes publics de 2004 en mai 2005.  |
| • Commencer la privatisation des actifs de l'État dans le secteur financier.           | Le nouveau code des faillites a été soumis au Parlement.   |
| • Lever les restrictions commerciales et le contrôle des prix dans le secteur sucrier. | 2005.  |
| • Création d'un guichet unique pour l'établissement de nouvelles entreprises.          | Septembre 2005.  |
| • Mise en place d'un nouveau code des investissements.                                 | Novembre 2005.   |
|  | Décembre 2005.   |

Tableau 7. Burundi — Besoins et sources de financement extérieur, 2003-06  
(Millions de dollars EU)

|  | 2003   | 2004   |        | 2005   | 2006   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
|  |        | Prog.  | Proj.  |        |        |
| Ressources extérieures (identifiées)                         | 238,6  | 195,5  | 375,9  | 263,6  | 265,3  |
| Exportations de biens et de services                         | 57,6   | 38,5   | 51,1   | 72,5   | 83,9   |
| Autres services privés                                       | 1,3    | 2,7    | 1,3    | 1,4    | 1,5    |
| Transferts privés (net)                                      | 7,0    | 9,0    | 7,4    | 8,2    | 9,2    |
| Transferts officiels courants (net)                          | 98,2   | 108,5  | 123,6  | 104,0  | 83,0   |
| Transferts officiels en capital (net)                        | 47,0   | 14,0   | 145,8  | 50,0   | 55,0   |
| Investissement direct étranger                               | 0,0    | 0,0    | 0,0    | 5,0    | 10,0   |
| Prêts officiels à moyen et à long terme                      | 41,9   | 23,3   | 35,0   | 28,8   | 23,0   |
| Autres transferts en capital                                 | -14,4  | -0,5   | 11,7   | -6,3   | -0,2   |
| Utilisation des ressources                                   | -237,7 | -391,5 | -380,1 | -452,4 | -369,5 |
| Importations de biens et de services                         | -179,2 | -199,1 | -296,0 | -311,1 | -286,9 |
| Autres services privés                                       | -8,1   | -5,9   | -12,5  | -12,1  | -10,8  |
| Paievements du service de la dette (y c. commissions du FMI) | -40,7  | -192,7 | -72,3  | -96,4  | -46,1  |
| <i>dont</i> : accumulation nette d'arriérés (+)              | -5,4   | -145,1 | -125,0 | -51,2  | 0,0    |
| Variation nette des réserves, FMI compris (- augmentation)   | -9,8   | 6,2    | 0,7    | -32,7  | -25,8  |
| Erreurs et omissions   | -0,9   | 0,0    | 4,2    | 0,0    | 0,0    |
| Besoin de financement  |        | 196,0  |        | 188,8  | 104,3  |
| Prêts et dons liés au programme                              |        | 79,5   |        | 110,1  | 71,1   |
| <i>dont</i> : décaissements du FMI (FRPC)                    |        | 45,4   |        | 32,2   | 21,1   |
| Allègement de dette (au titre des mécanismes existants)      |        | 116,5  |        | 50,9   | 9,5    |
| Besoin résiduel de financement                               |        | 0,0    |        | 27,8   | 23,6   |

Sources: autorités burundaises; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Burundi — Calendrier des décaissements et revues au titre de la FRPC, 2004–07

| Date   | Décaissement<br>(Millions de DTS) | Conditions   |
|--|-----------------------------------|--|
| Examen par le conseil<br>d'administration, 23 janvier 2004 | 26,40 <sup>1</sup>                | Approbation du Conseil. Décaissé   |
| Janvier 2005   | 7,15                              | Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2004      |
| Mai 2005   | 7,15                              | Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2004  |
| Novembre 2005  | 7,15                              | Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2005     |
| Mai 2006   | 7,15                              | Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2005 |
| Novembre 2006  | 7,15                              | Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2006     |
| Mai 2007   | 7,15                              | Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2006   |

<sup>1</sup> Dont 19,25 millions de DTS destinés au remboursement anticipé de l'encours des ressources décaissées au titre de la politique d'aide d'urgence post-conflit.

Tableau 9. Burundi: Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004-23

|  | 2004   | 2005        | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   | 2010   | 2015   | 2020   | 2023   |
|--|--------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|  | Est.   | Projections |        |        |        |        |        |        |        |        |
| (En millions de dollars EU)                          |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Transactions courantes                               | -135,9 | -148,0      | -129,9 | -133,5 | -130,7 | -132,8 | -134,2 | -140,3 | -148,0 | -161,0 |
| Balance commerciale                                  | -150,2 | -145,2      | -121,3 | -115,3 | -112,6 | -113,7 | -117,6 | -137,5 | -151,7 | -168,4 |
| Exportations, f.à.b.                                 | 43,9   | 61,1        | 70,7   | 80,8   | 90,8   | 100,1  | 108,8  | 164,0  | 249,6  | 307,7  |
| <i>dont</i> : café                                   | 26,2   | 42,8        | 50,3   | 58,8   | 67,1   | 74,9   | 81,8   | 116,4  | 158,0  | 187,3  |
| Importations, f.à.b.                                 | -194,1 | -206,3      | -192,0 | -196,2 | -203,4 | -213,7 | -226,3 | -301,5 | -401,3 | -476,1 |
| <i>dont</i> : produits non pétroliers                | -135,4 | -145,8      | -130,2 | -132,6 | -138,1 | -146,2 | -154,7 | -205,4 | -272,5 | -322,5 |
| Services (net)                                       | -94,7  | -93,4       | -81,7  | -71,8  | -65,0  | -59,3  | -56,2  | -56,4  | -66,9  | -75,4  |
| Revenu (net)   | -21,9  | -21,6       | -19,0  | -18,5  | -18,4  | -18,3  | -18,7  | -20,4  | -23,3  | -25,6  |
| Transferts courants (net)                            | 130,9  | 112,2       | 92,1   | 72,1   | 65,2   | 58,4   | 58,3   | 74,0   | 93,9   | 108,3  |
| Privés (net)   | 7,4    | 8,2         | 9,2    | 10,2   | 11,3   | 12,5   | 13,1   | 16,7   | 21,4   | 24,7   |
| Officiels (net)                                      | 123,6  | 104,0       | 83,0   | 62,0   | 54,0   | 46,0   | 45,2   | 57,3   | 72,6   | 83,6   |
| Transactions courantes, transferts officiels excl    | -259,4 | -251,9      | -212,9 | -195,4 | -184,6 | -178,8 | -179,3 | -197,5 | -220,5 | -244,6 |
| Compte de capital                                    | 145,8  | 77,3        | 85,0   | 90,8   | 96,1   | 101,8  | 108,0  | 113,4  | 124,5  | 133,7  |
| Compte d'opérations financières                      | 11,3   | 43,7        | 16,4   | 22,2   | 20,4   | 18,4   | 18,7   | 14,2   | 17,7   | 17,4   |
| Erreurs et omissions                                 | 0,0    | 0,0         | 0,0    | 0,0    | 0,0    | 0,0    | 0,0    | 0,0    | 0,0    | 0,0    |
| Solde global   | 25,4   | -27,0       | -28,4  | -20,5  | -14,2  | -12,6  | -7,5   | -12,7  | -5,7   | -9,9   |
| Financement (- augmentation des actifs)              | -25,4  | -0,9        | 4,8    | -0,8   | -1,4   | -2,0   | -2,4   | -3,2   | -4,3   | -5,1   |
| Besoin de financement                                | 0,0    | 27,8        | 23,6   | 21,3   | 15,6   | 14,6   | 9,9    | 16,0   | 10,0   | 15,0   |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)   |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Pour mémoire :                                       |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Balance commerciale                                  | -22,5  | -18,6       | -14,1  | -12,5  | -11,3  | -10,6  | -10,1  | -8,1   | -6,3   | -5,7   |
| Transactions courantes (transferts officiels co      | -20,4  | -19,0       | -15,1  | -14,5  | -13,1  | -12,4  | -11,6  | -8,3   | -6,2   | -5,5   |
| Transactions courantes (transferts officiels no      | -38,9  | -32,3       | -24,8  | -21,2  | -18,6  | -16,7  | -15,5  | -11,7  | -9,2   | -8,3   |
| Réserves officielles brutes                          |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| en dollars E.U.                                      | 82     | 115         | 112    | 114    | 118    | 124    | 131    | 175    | 233    | 277    |
| en mois d'importations, c.a.f.                       | 4,3    | 5,8         | 6,0    | 6,0    | 6,0    | 6,0    | 6,0    | 6,0    | 6,0    | 6,0    |
| PIB nominal (en dollars E.U.)                        | 667    | 781         | 858    | 923    | 995    | 1 073  | 1 160  | 1 690  | 2 391  | 2 933  |
| Taux de croissance du PIB réel                       | 5,5    | 5,0         | 5,0    | 5,0    | 5,0    | 5,0    | 5,0    | 5,0    | 5,0    | 5,0    |
| Taux d'inflation (moyenne sur la période; en p       | 7,5    | 6,6         | 5,3    | 5,1    | 5,0    | 4,8    | 4,3    | 4,0    | 4,0    | 4,0    |
| Ratio exportations/PIB (pourcentage)                 | 6,6    | 7,8         | 8,2    | 8,8    | 9,1    | 9,3    | 9,4    | 9,7    | 10,4   | 10,5   |
| Ratio importations/PIB (pourcentage)                 | -29,1  | -26,4       | -22,4  | -21,2  | -20,4  | -19,9  | -19,5  | -17,8  | -16,8  | -16,2  |
| Analyses de sensibilité (Unités indiquées)           |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Hausse du prix du café 1/                            |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Transactions courantes (transferts officiels exclus) |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| en millions de dollars EU                            |        | -241,2      | -200,3 | -180,7 | -167,8 | -160,0 | -158,9 | -168,4 | -181,0 | -197,8 |
| en pourcentage du PIB                                |        | -30,9       | -23,4  | -19,6  | -16,9  | -14,9  | -13,7  | -10,0  | -7,6   | -6,7   |
| Besoin de financement (en millions de dollars EU)    |        | 17,1        | 11,1   | 6,6    | -1,2   | -4,1   | -10,5  | -13,1  | -29,5  | -31,8  |
| en pourcentage du PIB                                |        | 2,2         | 1,3    | 0,7    | -0,1   | -0,4   | -0,9   | -0,8   | -1,2   | -1,1   |
| Hausse des prix des importations non pétrolières 2/  |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Transactions courantes (transferts officiels exclus) |        |             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| en millions de dollars EU                            |        | -259,2      | -226,7 | -215,8 | -212,0 | -213,4 | -214,0 | -232,2 | -255,2 | -279,3 |
| en pourcentage du PIB                                |        | -33,2       | -26,4  | -23,4  | -21,3  | -19,9  | -18,5  | -13,7  | -10,7  | -9,5   |
| Besoin de financement (en millions de dollars EU)    |        | 35,1        | 37,4   | 41,7   | 43,0   | 49,3   | 44,6   | 50,6   | 44,7   | 49,7   |
| en pourcentage du PIB                                |        | 4,5         | 4,4    | 4,5    | 4,3    | 4,6    | 3,8    | 3,0    | 1,9    | 1,7    |

Sources: autorités burundaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Niveau des prix 25 % au-dessus de la projection du scénario de référence des Perspectives de l'économie mondiale sur toute la période.

2/ Niveau des prix 5 % au-dessus de la projection du scénario de référence des Perspectives de l'économie mondiale sur la période 2005-09.

Bujumbura,  
Le 20 décembre 2004

NREF: \_\_\_/\_\_\_/04

Monsieur Rodrigo de Rato  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Au nom du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB), nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) qui énonce les objectifs et politiques du programme que les autorités entendent mettre en œuvre pendant le reste de l'année 2004 et en 2005. Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint énonce les modalités du programme.
2. Le Burundi continue d'avancer dans la voie de la réconciliation nationale et de la reprise économique; Ces progrès ont été aidés par les conseils et le soutien du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) approuvé par le Conseil d'administration le 23 janvier 2004. Cependant, les autorités ont conscience que des dérapages se sont produits en 2004.
  - Le critère de réalisation quantitatif relatif au plafond des arriérés extérieurs pour fin juin 2004 n'a pas été respecté car l'encours initial des arriérés était plus important que prévu et les opérations d'apurement ont été plus longues (tableau 1). Nous n'avons cependant pas ménagé nos efforts pour apurer les arriérés extérieurs et à la fin septembre 2004, il ne subsistait plus aucun arriéré non rééchelonnable. Dans ces conditions, nous sollicitons une dérogation pour le non-respect de ce critère quantitatif.
  - Les deux critères de réalisation structurels n'ont pas été respectés (tableau 2). Nous avons pris des mesures correctrices pour remédier au retard des réformes structurelles, ainsi qu'il est expliqué dans le MPEF ci-joint (paragraphe 9, 10, 25 et 31). Dans ces conditions, nous sollicitons une dérogation pour le non-respect des deux critères structurels.
3. À l'appui des objectifs et de la politique financière programmée pour 2004 et 2005, nous sollicitons par la présente l'achèvement de la première revue dans le cadre de la FRPC et le décaissement de 7,15 millions de DTS (9,3 % de la quote-part).
4. Le gouvernement considère qu'il est crucial pour consolider les progrès déjà accomplis que la première revue FRPC soit menée à bien et il a mis à jour son programme pour 2004 et 2005. Les objectifs et les mesures décrits dans le MPEF révisé restent

conformes au document stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté (DSRP-I — *Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté*). La préparation du DSRP définitif est bien avancée et il est prévu de le rendre public en mai 2005.

5. Les autorités burundaises communiqueront au Directeur général du FMI toutes les informations qu'il jugera nécessaires pour suivre le déroulement du programme soutenu par la FRPC et atteindre ses objectifs en temps voulu.

6. Les autorités estiment que les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme de 2004–05 appuyé par la FRPC, mais il est prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cet effet. Le Burundi consultera le Directeur général sur l'adoption de ces mesures avant la révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations.

7. Les critères de réalisation et repères pour la deuxième revue seront basés sur les objectifs pour fin décembre 2004 et fin mars 2005 qui sont énoncés dans les tableaux 3 et 4 du MPEF. La deuxième revue de l'accord triennal au titre de la FRPC avec le FMI sera menée à bien au plus tard le 31 mai 2005.

8. Les autorités burundaises souhaitent vivement que le contenu de la présente lettre, celui du MPEF et du PAT, ainsi que le rapport des services du FMI sur la première revue au titre de la FRPC, soient rendus publics et nous autorisons par la présente leur publication et leur affichage sur le site du FMI, à la suite réserve de leur examen par le Conseil d'administration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre très haute considération,

/ s /

Athanase Gahungu  
Ministre des finances

/ s /

Salvator Toyi  
Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politique économique et financière pour 2004–05  
Protocole d'accord technique

## **Burundi — Mémoire de politique économique et financière pour 2004-05**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent mémoire résume les progrès accomplis dans le cadre du programme du gouvernement pour 2004, met à jour les objectifs et le cadre de politique à moyen terme et définit une politique économique et financière révisée pour la fin de 2004 et pour 2005. Sur la base de cette politique, les autorités sollicitent le soutien du FMI sous la forme d'un deuxième décaissement au titre de l'accord triennal dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Les mesures et objectifs du nouveau programme sont toujours conformes au document stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I).

### **II. CONTEXTE**

#### **A. La transition politique et le processus de paix**

2. Le Burundi se trouve à un stade avancé mais crucial du processus de transition politique. Comme il était envisagé dans l'accord d'Arusha, des élections nationales devaient avoir lieu à temps pour qu'un nouveau gouvernement entre en fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Toutefois, les négociations prolongées à propos de la nouvelle constitution ont nécessité l'extension du dispositif politique transitoire prévu par les accords de paix d'Arusha. Le 15 octobre 2004, le sommet des chefs d'État de la région a approuvé la prolongation du dispositif transitoire, ainsi qu'un plan prévoyant des élections locales, municipales, législatives et présidentielle entre février et avril 2005. Un projet de constitution a fait l'objet d'un accord à Pretoria en août et après un certain temps il a reçu un large soutien politique et l'accord du parlement. Un référendum national sur la constitution se tiendra avant la fin de l'année 2004.

3. Les hostilités ont cessé dans la majeure partie du pays, mais un groupe isolé de rebelles continue de lancer des attaques sporadiques à la périphérie de Bujumbura, empêchant l'instauration de la sécurité. Les troupes de maintien de la paix envoyées par les Nations Unies ont pris position au Burundi. Le programme de désarmement, de démobilisation et d'intégration des combattants (DDR), élément essentiel pour la paix et la sécurité au Burundi, qui est appuyé par le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion géré par la Banque mondiale pour la région des Grands Lacs, est officiellement entré en vigueur le 10 septembre 2004 et les opérations sont bien engagées. En novembre 2004, la plupart des anciens soldats rebelles s'étaient présentés aux centres de cantonnement.

#### **B. Évolution économique récente**

4. L'évolution macroéconomique est dans l'ensemble restée dans la ligne des objectifs du programme. La croissance économique réelle devrait dépasser légèrement en 2004 l'objectif de 5 %. En effet l'activité a été stimulée par une reprise plus forte que prévu de la production de café, bien que celle des autres produits agricoles de base ait diminué. L'inflation a varié mais elle s'est globalement maintenue à la baisse en 2004, la moyenne mobile sur trois mois fluctuant autour de 7-8 % pendant le troisième trimestre. Les importations montent en flèche (de 35 % selon les projections) en 2004, surtout en raison de l'aide humanitaire et des activités

des ONG. Le prix du café sur le marché mondial se redresse après sa chute, mais la forte hausse du prix du pétrole pèse sur les comptes extérieurs et budgétaires. Le franc burundais est resté globalement stable vis-à-vis du dollar EU et, sous l'effet de l'amélioration de la situation politique générale, l'écart de cours entre le marché parallèle et le marché officiel s'est nettement réduit, tombant à 2–3 %, contre environ 15 % vers la fin de l'année 2003.

### C. Résultats dans le cadre du programme

5. Les résultats par rapport au programme pendant le premier semestre 2004 ont été mitigés. Les critères quantitatifs de réalisation pour la fin de juin et les objectifs indicatifs pour mars, ajustés pour tenir compte d'un manque à percevoir sur le soutien budgétaire extérieur, ont été respectés, sauf celui qui concerne les arriérés vis-à-vis de l'extérieur (tableau 1). En effet l'encours des arriérés en début de période était plus important que prévu, et les opérations d'apurement ont été plus longues. En raison de pressions imprévues sur les dépenses publiques, les objectifs indicatifs des autorités pour la masse salariale de l'État et le solde budgétaire primaire ont été tous les deux dépassés. Les objectifs quantitatifs initiaux du programme pour la fin septembre n'ont pour la plupart pas été respectés. Malheureusement, les deux critères de réalisation structurels — création d'une Cour des comptes et mise en place des adjudications internes de liquidités — n'ont pas été respectés (tableau 2). Par contre, les deux repères structurels, à savoir étendre la taxe sur les transactions aux biens produits dans le pays et évaluer le respect par les banques commerciales des normes de fonds propres, ont été respectés. Cette dernière mesure a entraîné au milieu de 2004 la fermeture de deux banques fautives.

6. Le gouvernement a enregistré un déficit primaire de 1,3 % du PIB pendant le premier semestre, alors que le programme prévoyait un excédent de 0,5 %, étant donné que le gouvernement a fait face à des pressions pour amortir les effets de la hausse rapide du prix du pétrole et absorber les dépenses à l'appui du processus de paix. Les recettes totales ont été inférieures de quelque 0,6 % du PIB à l'objectif du programme, ce qui s'explique par des recettes plus basses que prévu de la taxe sur les produits pétroliers, en raison de la répercussion partielle de la flambée du prix mondial et aussi par des transferts de bénéfices moins importants par la Banque centrale. L'effet de la suppression des droits de douane sur les biens provenant des pays du COMESA a été limité et compensé par l'amélioration du fonctionnement des douanes, grâce à la mise en place du système de gestion *Sydonia*, d'entrepôts sous douane et d'inspections préalables des importations. À la fin de septembre, les dépenses primaires se situaient environ 3 % au-dessus du niveau programmé; dans des proportions à peu près égales, ce dépassement était imputable aux dépenses plus élevées que prévu nécessaire pour accompagner la transition politique et le processus de paix, aux paiements au titre des pertes sur le crédit garanti fourni au secteur du café et aux dépenses liées aux projets financés sur ressources intérieures. À la fin de septembre, le gouvernement avait acquitté des arriérés intérieurs équivalant à 0,3 % du PIB mais il avait accumulé des ordonnancements équivalant à 1 ½ % du PIB. Au cours du troisième trimestre, les autorités ont émis des titres du Trésor pour un montant d'environ 7,6 milliards de Fbu (1 % du PIB) afin de régler les arriérés intérieurs, dus à des fournisseurs privés du fait des importations de pétrole, qui avaient un effet négatif sur la qualité des avoirs bancaires. Elles ont aussi versé 7,6 milliards de Fbu au titre de pertes sur le crédit garanti fourni au secteur du café. Les dépenses



au titre de projets, financés par des soutiens extérieurs à des conditions très concessionnelles, ont beaucoup augmenté et ont nettement dépassé le niveau programmé, avec une augmentation concomitante des dépenses de contrepartie.

7. Après discussions avec les services du FMI, un budget révisé a été promulgué le 30 septembre 2004. Il table sur un déficit primaire proche de 3 % du PIB, alors qu'à l'origine le programme prévoyait un équilibre. Le budget révisé étend l'application de la taxe de 6 % sur les services douaniers à toutes les importations non diplomatiques et instaure une augmentation de 6 % pour les traitements des fonctionnaires (reportée depuis janvier). Il prévoit aussi le recrutement de 2.300 enseignants et 500 membres du personnel médical, postes dont le pays avait grand besoin.

8. La croissance de la monnaie centrale, qui avait été vive pendant le premier semestre de 2004, s'est ralentie au troisième trimestre et se situait à 29,4 % sur douze mois à la fin de septembre. Le décaissement tardif des soutiens budgétaires extérieurs a entraîné une nouvelle augmentation du crédit net à l'État, cependant que la situation des avoirs extérieurs nets de la banque centrale (BRB) s'est dégradée. De ce fait, les demandes de crédit des banques à la banque centrale ont été nettement inférieures aux plafonds, que la BRB a sensiblement abaissés à partir du mois de mai. En conséquence, mis à part le crédit à l'État, les avoirs intérieurs nets de la BRB sont restés grosso modo inchangés sur les trois premiers trimestres de 2004. La croissance de la monnaie centrale est tombée à 14,6 % en septembre (20,4 % dans le programme). Le taux annuel de croissance du crédit à l'économie a été stable aux alentours de 9 % pendant les trois premiers trimestres, soit un peu au-dessus du taux d'inflation. Les réserves officielles brutes sont tombées fin septembre à 51 millions de dollars EU, ce qui couvre les importations de biens et de services pour deux mois et demi environ. Les autorités considèrent que la réduction de l'écart entre le taux de change sur le marché officiel et sur le marché parallèle — qui est passé en dessous de 3 % en novembre 2004, niveau le plus bas depuis plus d'une décennie — est un accomplissement majeur résultant des efforts qu'elles ont déployés. Cet important progrès s'explique par l'autorisation donnée aux bureaux de change de participer aux adjudications hebdomadaires de devises par la BRB et par l'augmentation des apports d'aide extérieurs, ainsi que par les inspections préalables des importations, obligatoires depuis septembre.

9. La BRB a pris plusieurs mesures pour améliorer la gestion monétaire, conformément à son objectif qui consiste à abandonner les plafonds de crédit fixés pour chaque banque pour adopter un contrôle monétaire indirect. Elle a également renforcé le contrôle prudentiel et fermé deux institutions financières insolubles. Quant aux critères structurels de réalisation structurel pour la fin de juin concernant la réforme de la politique monétaire, les deux volets qui portaient sur l'instauration du guichet de refinancement marginal assorti d'un taux de pénalisation et sur la réforme des réserves obligatoires ont été respectés, mais les adjudications hebdomadaires de liquidités n'ont pas été mises en œuvre à cause de la persistance de problèmes pratiques (absence de prévision de liquidité et de données économiques essentielles fiables). Une équipe spécialisée du FMI s'est rendue à Bujumbura en novembre 2004 pour apporter son assistance à cette réforme, entre autres.

10. La mise en œuvre des réformes structurelles dans d'autres domaines a pris un peu de retard, en raison du climat politique complexe et de capacités administratives insuffisantes. La création d'une Cour des comptes a été reportée par rapport à la date prévue qui était la fin de mars (critère de réalisation). Si la loi portant cette création a bien été votée fin mars 2004, les magistrats n'ont été nommés qu'en juin de la même année. La loi nécessaire pour définir le statut juridique de ces magistrats a été approuvée par le Conseil des ministres et soumise à l'examen du Parlement. Un plan d'action pour cette cour a été approuvé par le Conseil des ministres le 28 octobre 2004, afin qu'elle entre en fonctions d'ici avril 2005. Le financement a été obtenu et les questions de formation et de logistique sont à l'étude afin que la cour puisse vérifier les comptes publics de 2004 dès le printemps de 2005.

11. Les résultats du secteur du café restent très préoccupants. La campagne 2003–04 a encore été conditionnée par des cours mondiaux faibles, même s'ils remontaient, et par de graves inefficiences sectorielles. La production est montée à 38.000 tonnes environ, mais les goulets d'étranglement au niveau du traitement en ont retardé la transformation et l'exportation. Un audit de l'organisme paraétatique du café (OCIBU) a été mené en juin par des experts sous le parrainage de l'Union européenne (UE). Les résultats ont montré que les pertes de la campagne 2002–03 étaient plus élevées qu'on ne le pensait (7 milliards de Fbu contre 5 milliards). Les pertes cumulées depuis 2000–01, qui dépassent 15 milliards de Fbu (2 % du PIB), se sont traduites par des défauts de paiement sur des emprunts bancaires qui déclenchent automatiquement la garantie de l'État. Des réformes profondes sont donc nécessaires pour attirer les investissements et les financements privés dont le secteur a tellement besoin, améliorer la qualité, soutenir le revenu des petits producteurs et éliminer la source des lourdes pertes qui grèvent le budget. Une stratégie globale de réforme, élaborée avec le soutien de la Banque mondiale et de l'UE, comporte la libéralisation immédiate des investissements, de la commercialisation et de l'exportation du café, ainsi que la réforme et le démantèlement du monopole public de l'OCIBU sur la commercialisation. La stratégie a été approuvée par le Conseil des ministres le 28 octobre 2004. Un décret sera promulgué à la fin de décembre pour réformer le mécanisme d'adjudication de l'OCIBU, de manière à inclure des représentants des banques commerciales, des producteurs et des installations de lavage et à ouvrir le secteur aux investissements privés.

12. Le Burundi a poursuivi ses efforts en vue de conclure des accords bilatéraux de rééchelonnement et reste à jour sur ses obligations non rééchelonnables. Après le premier rééchelonnement par le Club de Paris en mars 2004, les autorités ont récemment signé l'avant-dernier accord bilatéral. Les discussions sont en cours pour que le pays obtienne un traitement comparable de ses autres créanciers bilatéraux et privés. En outre, le règlement des derniers arriérés vis-à-vis des prêteurs multilatéraux (BAfD, UE/BEI et Fonds de l'OPEP) a été achevé et la BAfD a levé ses sanctions interdisant les prêts aux Burundi.

### III. OBJECTIFS ET POLITIQUE À MOYEN TERME

13. Les grandes orientations de la politique à moyen terme du gouvernement s'inspirent de l'accord d'Arusha d'août 2000 et des priorités fixées par le DSRP-I de novembre 2003, qui restent dans l'ensemble pertinentes et réalisables. L'élaboration du DSRP définitif à partir de

consultations approfondies à l'échelon local avec les parties prenantes privées et publiques est bien avancée et devrait être achevée d'ici mai 2005.

14. Les autorités estiment que l'élaboration d'un DSRP définitif et la mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC serviront de catalyseur pour une nouvelle augmentation de l'assistance étrangère, y compris un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). En effet, malgré l'allègement obtenu du Club de Paris en mars, la charge de la dette du Burundi reste à un niveau insoutenable. Une analyse préliminaire de la viabilité de l'endettement préparée en commun par le FMI et la Banque mondiale donne un ratio d'endettement extérieur (sur la base de la valeur actualisée) à la fin de 2003, équivalant à près de 2.000 % des exportations. Un allègement substantiel s'avère donc nécessaire afin de ramener la charge de la dette du Burundi à un niveau soutenable et de libérer des ressources pour les programmes sociaux et la réduction de la pauvreté. Un document préliminaire PPTE sera soumis aux Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale lors de la première revue du programme FRPC.

#### **IV. PROGRAMME RÉVISÉ POUR 2004–05**

##### **A. Objectifs macroéconomiques**

15. La stratégie pour la fin de 2004 et pour 2005 vise à consolider les progrès accomplis dans la reprise économique et la stabilisation financière, à corriger les dérapages et à approfondir les réformes financières et structurelles nécessaires. En conséquence, les objectifs du programme pour la fin décembre 2004 et pour 2005 reflètent l'évolution récente et les dernières priorités (tableau 3). Le programme révisé a pour but de maintenir la croissance économique à environ 5 % en 2004–05 et d'abaisser l'inflation à 8 ½ % en 2004 et 5 ½ % en 2005. L'objectif initialement fixé pour 2004 (5 ½ %) est hors d'atteinte, étant donné qu'au milieu de l'année, les cours mondiaux du pétrole étaient beaucoup plus élevés, les récoltes de produits alimentaires de première nécessité plus faibles et la création de liquidité plus importante que prévu. Pour atteindre les objectifs retenus, il sera nécessaire de maintenir le déficit budgétaire total (sur base caisse et après dons extérieurs) en conformité avec le budget révisé et approuvé pour 2004, soit 8 % du PIB en 2004 et 6 ½ % du PIB en 2005. Ce déficit total concorde avec les objectifs de déficit primaire de 3 % du PIB en 2004 et 2 % du PIB en 2005. En raison de l'augmentation des apports d'assistance étrangère, le déficit des paiements courants devrait se creuser pour atteindre environ 21 % du PIB en 2004 et 19 % du PIB en 2005.

16. Compte tenu de l'amélioration prévue des investissements privés ainsi que de la faiblesse de l'épargne privée, le Burundi restera très dépendant d'apports importants de ressources extérieures s'il veut atteindre les objectifs de croissance et d'inflation inscrits dans le programme pour 2005. Pour mieux répondre aux énormes besoins humanitaires et sociaux, aux exigences de la reconstruction nationale et à la nécessité de restaurer la sécurité publique, il faudra une assistance extérieure soutenue et renforcée à des conditions très concessionnelles. L'assistance étrangère, sous la forme de dons, de prêts hautement concessionnels et d'allègement de la dette devrait s'élever en moyenne à environ 400 millions de dollars EU en

2004–05. Des engagements de dons de bailleurs de fonds bilatéraux ont été obtenus pour couvrir le coût du referendum en 2004 et des élections générales en 2005. À l'heure actuelle, il est particulièrement important d'obtenir le financement des coûts liés aux programmes de sécurité essentiels. Ces coûts feront l'objet d'un suivi attentif et ils nécessiteront un soutien extérieur rapide et suffisant pour éviter qu'ils déstabilisent le budget et les équilibres macroéconomiques.

17. Les autorités se sont engagées à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles, nécessaires pour soutenir la reprise économique, assurer sa viabilité et réduire la pauvreté. Le programme comporte la libéralisation des secteurs clés, comme le café et le sucre, le renforcement de la gestion des finances publiques, une amélioration des services sociaux, une nouvelle libéralisation des régimes de commerce et de change et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence.

### **B. Finances publiques**

18. Le budget révisé pour 2004 envisage un déficit primaire de 3 % du PIB. Une projection prudente situe les recettes à 19,4 % du PIB en 2004, soit un chiffre un peu inférieur à celui prévu initialement, étant donné que l'amélioration de la collecte des impôts intérieurs ne compenserait qu'en partie le moins-perçu en recettes fiscales sur les produits pétroliers et en transferts de bénéfices par la banque centrale. Les augmentations de dépenses par rapport au programme concernent surtout les transferts pour couvrir les pertes du secteur du café, les dépenses consacrées à la paix et à la réconciliation ainsi qu'à la reconstruction des administrations publiques et des services sociaux. En dehors de l'émission récente de bons du Trésor pour régler les arriérés intérieurs vis-à-vis des fournisseurs de pétrole (qui eux-mêmes ont réglé leurs arriérés vis-à-vis des banques), il n'y aurait pas de nouveaux financements internes de l'État par rapport aux niveaux de la fin juin 2004. Le solde budgétaire global après les dons (sur la base des engagements) serait proche de zéro. L'écart de financement pour 2004 a été comblé.

19. Le budget pour 2005 sera présenté au Parlement d'ici le 15 décembre 2004 (action préalable). Compte tenu des dérapages de 2004, la politique budgétaire aura pour objectif d'éviter une nouvelle érosion des recettes, en s'attaquant aux exonérations et à la fraude, et de contenir l'augmentation des dépenses. Il est prévu d'abaisser le déficit primaire à 2 % du PIB, en faisant la part des dépenses essentielles liées à la transition politique et d'une nouvelle augmentation des dépenses sociales qui passeraient à 7 % du PIB. Le déficit total, sur la base des engagements et après dons, augmenterait pour atteindre environ 3½ % du PIB en 2005, en raison d'une nouvelle augmentation des dépenses consacrées aux projets et programmes spéciaux.

20. Les recettes totales devraient diminuer quelque peu en 2005, passant à environ 19 % du PIB, sous l'effet d'une baisse des droits à l'importation (0,3 % du PIB). Le gouvernement réduirait les dépenses primaires de 1 point de PIB, les ramenant à 23 % du PIB, en abaissant les transferts servant à couvrir les pertes du secteur du café et en contenant la croissance de la masse salariale (y compris les forces armées, mais non la nouvelle police nationale) à 6 % et

celle des dépenses en biens et services à 0 %. Le soutien budgétaire des organisations multilatérales devrait augmenter fortement en 2005, passant à environ 68 millions de dollars EU, tandis que les dons bilatéraux diminueraient légèrement, tombant aux environs de 11 millions de dollars. Du fait du lancement d'un nouveau programme de privatisations, le produit de la cession d'actifs de l'État, particulièrement dans le secteur du café et le secteur financier, se chiffrerait, selon les projections, à environ 5 milliards de Fbu (0,6 % du PIB). Au-delà de ce montant, les ressources serviront à la réduction de la dette intérieure. Le besoin de financement restant se montant à environ 28 millions de dollars devrait être couvert par des dons bilatéraux. Ce financement concessionnel permettrait une réduction des arriérés intérieurs et de l'endettement de l'État vis-à-vis du système bancaire.

21. Les dépenses consacrées aux projets (110 milliards de Fbu, soit 13½ du PIB) seront toujours financées principalement par les décaissements de l'aide extérieure et elles donneront la priorité à la réhabilitation et la reconstruction de l'infrastructure sociale et économique. Les dépenses globales liées à la réduction de la pauvreté (telles qu'elles sont définies dans le DRSP-I) doivent augmenter, passant de 28 % des dépenses primaires dans le budget révisé pour 2004 à 31 % en 2005. Ce dernier montant ne prend pas en compte les augmentations éventuelles dues au fait que les ressources jusque-là consacrées au service de la dette seront affectées aux services sociaux en conséquence de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée à partir du milieu de 2005.

22. En ce qui concerne la politique fiscale, le gouvernement va abaisser et simplifier les droits à l'importation afin de diminuer la contrebande, de simplifier l'administration et de stimuler le commerce. En conséquence, le budget de 2005 abaisse le taux tarifaire maximum de 40 % à 30 % et incorpore la tranche taxée à 12 % dans celle taxée à 10 % pour ramener le nombre de tranches à trois. La perte nette de recettes devrait s'établir à environ 2 milliards de Fbu et elle serait compensée en partie par les recettes supplémentaires dues à l'effet sur toute l'année de l'extension (à la fin de 2004) de la taxe sur les services douaniers. La coopération des organismes internationaux présents au Burundi est demandée pour renforcer l'application de la législation fiscale aux revenus des Burundais employés par des organismes internationaux. L'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée initialement envisagée pour 2005 a été ajournée en attendant la fin des travaux préparatoires.

23. Les autorités sont déterminées à améliorer la gestion des finances publiques. Grâce au soutien technique et financier des principaux donateurs, notamment le Programme d'appui à la gestion économique (PAGE) de la Banque mondiale, l'UE et les donateurs bilatéraux, le ministère des finances s'efforcera dans le courant de 2005 de créer un nouveau service d'audit interne doté d'un personnel convenablement qualifié et rémunéré, d'améliorer la gestion du traitement des fonctionnaires, qui sera transférée du ministère de la fonction publique au ministère des finances en juin 2005, d'améliorer le contrôle des dépenses par la mise en place d'un nouveau code de comptabilité publique et budgétaire prenant effet à partir du budget de 2005 (action préalable) et instaurera un numéro d'identification fiscal unique en mars 2005.

24. Le gouvernement est déterminé à normaliser les relations financières de l'État avec ses fournisseurs et à évaluer la nature et le montant de ses arriérés intérieurs, qui pèsent

lourdement sur le secteur privé, y compris le système bancaire. Dans ce but, un inventaire des arriérés intérieurs, financé par le projet PAGE de la Banque mondiale sera lancé avant la fin de 2004. On demandera aux fournisseurs de présenter leurs créances et les résultats de l'inventaire seront soumis à un audit externe avant la fin juin 2005. Une stratégie pour le règlement des arriérés sera élaborée dans le contexte de la deuxième revue de l'accord FRPC.

### **C. Politique monétaire et politique de change**

25. Les pressions exercées sur la politique monétaire par les retards du soutien budgétaire et la hausse imprévue des dépenses publiques devraient s'atténuer à la fin de 2004 avec le décaissement de montants d'aide importants (environ 34 millions de dollars EU provenant de l'UE et de la Banque mondiale). La croissance de la monnaie au sens large devrait cadrer grosso modo avec le programme en se situant à 18 % environ d'ici à la fin 2004. La croissance de la monnaie centrale diminuerait par rapport à son plafond du milieu de l'année, passant à 27 % environ d'ici à la fin de 2004, grâce à la réduction du crédit bancaire à l'État et au resserrement récent des plafonds de crédit accordé aux banques par la BRB. On s'attend pour la fin de 2004 à une hausse sensible des réserves de change brutes, qui atteindraient environ 82 millions de dollars (4¼ mois d'importations). Pour 2005, une réduction du crédit à l'État et une baisse très nette des crédits de campagne pour le café se solderaient par une nette diminution de la croissance de la monnaie centrale, qui tomberait à moins de 10 %. L'efficacité accrue du système financier résultant des divers efforts de réformes entraînerait une hausse modérée du multiplicateur monétaire et une croissance de la masse monétaire au sens large d'environ 15 % en 2005. Si l'on suppose une nouvelle baisse modérée de la vitesse de circulation de la monnaie, le programme budgétaire permettrait que le crédit au secteur privé augmente d'environ 17 %, soit un peu plus que le PIB nominal. En supposant le besoin de financement comblé, les réserves de change brutes augmenteraient encore pour représenter environ 5½ mois d'importations à la fin de 2005.

26. En 2005 la BRB a l'intention de maintenir une politique monétaire restrictive afin d'appuyer l'objectif d'inflation du programme. Dans cet effort, un rôle déterminant sera joué par les mesures qui visent à augmenter l'efficacité et l'efficacité de la gestion de la liquidité et à supprimer rapidement le régime de crédit garanti par l'État pour le café. À cet égard, la BRB, soutenue par l'assistance technique du FMI, travaillera à accroître ses capacités de prévision de la liquidité et elle projette de mettre en place des adjudications hebdomadaires de liquidités et un guichet du réescompte d'ici le printemps 2005. En outre, la BRB et le ministère des finances travailleront en vue de standardiser les bons du Trésor et de les rendre négociables. Cela permettra une meilleure gestion des liquidités dans le système bancaire et appuiera une politique monétaire plus active.

27. Globalement, le secteur financier du Burundi reste généralement sain, encore que certaines banques semblent vulnérables. Après le renforcement des normes de fonds propres (qui ont été plus que triplées) en mars 2004, la BRB surveille la liquidation en bon ordre des deux banques qui ont été fermées. En 2005 les efforts en vue de renforcer le contrôle bancaire seront poursuivis et les exigences prudentielles existantes seront peu à peu durcies pour qu'elles s'approchent des normes internationales. La BRB s'est également engagée à améliorer

sa gouvernance et sa transparence. Dans ce but, elle a signé un contrat pluriannuel d'audit externe qui entrera en vigueur pour les comptes de 2004.

28. La BRB s'est engagée à poursuivre la libéralisation du régime de change. Dans ce but, vers la fin de l'année 2003, elle a supprimé l'obligation d'utiliser son prix d'adjudication de référence pour les transactions commerciales. Par ailleurs le taux de change officiel est désormais déterminé non plus par l'adjudication hebdomadaire mais par la moyenne quotidienne des taux du marché. La BRB va publier les taux de change moyens quotidiens et les marges qui se pratiquent sur le marché. Les obligations de rétrocession qui subsistent (50 % des recettes d'exportation pour le café, le thé et le coton) seront abolies d'ici mars 2005 (critère de réalisation), ce qui contribuera à rendre le marché des changes plus efficient. Des mesures seront prises, avec le soutien d'une assistance technique du FMI, pour réduire encore les restrictions et les exigences de déclaration pour les transactions de change en 2005.

#### **D. Réformes structurelles**

29. En plus des mesures de réforme dans les domaines de la gestion financière publique, des tarifs douaniers et de la libéralisation des changes, qui sont décrites plus haut, les autres priorités comprennent la libéralisation des grands secteurs productifs et l'amélioration de la gouvernance.

30. La mise en place de la stratégie de réforme récemment approuvée pour le secteur du café jouera un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté au Burundi, en particulier pour les petits producteurs ruraux qui sont très nombreux. Le plan d'action (qui concerne aussi les secteurs du thé et du coton) est rapidement mis en œuvre. À la fin de novembre 2004, un décret a été signé, qui autorise les investissements privés à tous les niveaux de la chaîne de l'offre. Les restrictions à l'exportation et à la vente de café à tous les niveaux de la chaîne seront supprimées au début de 2005, y compris l'obligation de passer par le mécanisme d'adjudication de l'OCIBU. Au début de 2005, les autorités tiendront un colloque sectoriel, soutenu par la Banque mondiale, en vue de mieux faire comprendre les réformes. D'ici juin 2005, l'infrastructure de traitement du café qui est propriété de l'État sera mise en vente. Le gouvernement, avec une assistance technique étrangère, commencera aussi en 2005 à transformer l'OCIBU en organisme de réglementation et de soutien. L'un des objectifs de la réforme du secteur du café est d'éliminer rapidement la garantie des crédits de campagne par l'État. Les autorités n'accorderont pas de nouvelles garanties durant la période de transition 2005-06 sans avoir au préalable consulté les services du FMI.

31. Le gouvernement a également l'intention de déréglementer le secteur du sucre en 2005, en libérant les prix intérieurs, en réduisant l'évaluation minimum en douane et en supprimant les restrictions sur l'exportation et la distribution dans le pays. Ces mesures, qui devraient être mises en place d'ici septembre 2005, entraîneraient une baisse des prix du sucre, au bénéfice des catégories les plus pauvres de la population, et une amélioration des perspectives de développement pour l'industrie locale du sucre.

32. La Cour des comptes est l'une des institutions dont la création est envisagée dans l'accord d'Arusha et le gouvernement, en coopération avec le parlement, s'engage à faire en sorte qu'elle commence vraiment à fonctionner en avril 2005. Les magistrats de la cour, nommés en juin 2004, ont prêté serment en septembre et, après une période de formation qui durera jusqu'en avril 2005, inaugureront leurs fonctions en vérifiant les comptes budgétaires de 2004 dès qu'ils seront disponibles. Le dernier grand obstacle à la création de cette cour devrait être levé en décembre 2004 avec le vote de la législation nécessaire sur le statut des magistrats.

### **E. Financement du programme et gestion de la dette extérieure**

33. Pour 2005, le besoin de financement extérieur hors projets est estimé à 190 millions de dollars. Ce besoin de financement extérieur devrait être couvert par des engagements de la Banque mondiale (deux tranches du crédit ERC2 totalisant 30 millions de dollars), par des dons de la BAfD et par des prêts des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> FAD représentant environ 21 millions de dollars, par un concours de l'UE (environ 14 millions de dollars provenant du FED), par des apports de créanciers bilatéraux s'élevant à 11 millions de dollars et par l'allègement de la dette. On peut raisonnablement s'attendre à ce que le déficit restant (28 millions de dollars) soit comblé, notamment grâce à une éventuelle réunion des bailleurs de fonds au printemps 2005. Le financement requis pour le referendum sur la constitution de la fin 2004 et les élections nationales (au total environ 23 millions de dollars) a été trouvé, essentiellement auprès des bailleurs de fonds bilatéraux. Il est prévu que le Burundi sera à même de faire face à ses paiements extérieurs non rééchelonnables au titre du service de la dette et les autorités sont déterminées à appliquer des politiques prudentes de gestion de la dette et à s'efforcer d'atteindre une position viable de la dette extérieure.

### **F. Mesures de sauvegarde, questions de statistique et assistance technique**

34. La BRB est déterminée à améliorer son fonctionnement en se conformant aux principes de bonne gestion qui sont définis dans les lignes directrices du FMI sur les mesures de sauvegarde. Étant donné les limites des capacités administratives et techniques, une approche en deux étapes de l'évaluation des sauvegardes a été adoptée. La première étape, qui est achevée, portait sur une évaluation des domaines considérés comme critiques pour éviter la communication d'informations erronées et sauvegarder les ressources du FMI, notamment l'audit externe des comptes de la BRB, les mécanismes d'information financière et le système de contrôles internes. La seconde étape, qui devrait avoir lieu en 2005, évaluera le cadre juridique et le mécanisme d'audit interne de la BRB. Conformément aux recommandations formulées par les services du FMI au cours de la première étape, la BRB s'efforce d'améliorer ses mécanismes d'information financière et de renforcer son système de contrôles internes. Dès que les services du cabinet d'audit Ernst and Young ont été retenus, les travaux de son premier audit externe ont débuté en novembre 2004. Les auditeurs externes feront aussi des recommandations sur l'adoption des Normes internationales de déclaration financière (IRFS).

35. Les besoins du Burundi en matière d'assistance technique sont énormes et les autorités continueront de collaborer étroitement avec leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux pour



reconstituer les capacités administratives dans les domaines prioritaires. Ce sont les suivants: administration fiscale et douanière, réforme de la fonction publique, politique monétaire et politique de change, enfin contrôle bancaire. Le pays aura aussi besoin d'assistance pour améliorer ses statistiques économiques, notamment en ce qui concerne les comptes nationaux, la balance des paiements et les indicateurs relatifs à la situation sociale et à la pauvreté. Les autorités sont déterminées à améliorer la base statistique nationale et à appliquer les recommandations de la mission du FMI en matière de statistiques multisectorielles qui a lieu à Bujumbura en novembre/décembre 2004. Les autorités ont demandé l'affectation à Bujumbura d'un représentant résident du FMI.

#### V. SUIVI DU PROGRAMME ET DEMANDE DE DÉROGATIONS

36. Le gouvernement demande des dérogations pour non-respect des critères de réalisation relatifs à la création de la cour des comptes (mars 2004), à l'instauration des adjudications de liquidités (juin 2004) et au plafonnement des arriérés extérieurs à la fin juin 2004. Pour appuyer leur demande, les autorités indiquent que l'environnement politique complexe et le manque de capacités administratives ont provoqué des retards dans la nomination des magistrats et dans la mise en place des adjudications. Elles se sont attaquées à ces problèmes et les deux mesures en question sont en cours d'application. Quant au plafond de fin juin 2004 sur l'encours des arriérés extérieurs, il a été dépassé en raison d'une révision à la hausse de l'encours tel qu'il avait été estimé au moment où le programme de 2004 a été élaboré et de l'apurement plus lent que prévu des arriérés. Les arriérés non rééchelonnables ont maintenant été totalement apurés et les négociations se poursuivent avec les créanciers non membres du Club de Paris.

37. Le tableau 3 résume les critères de réalisation quantitatifs (fin décembre 2004 et fin juin 2005) et les indicateurs quantitatifs servant au suivi du programme. Les actions préalables, les critères de réalisation structurels et les repères dans le cadre du programme pour 2004-2005 sont présentés dans le tableau 4. Dans le contexte de la réforme du secteur du café, les autorités ont l'intention de supprimer rapidement la garantie du crédit de campagne et aucune nouvelle garantie de crédit pour le café ne sera accordée avant consultation des services du FMI. L'objectif indicatif relatif au plafond du crédit à l'État sera abaissé à due proportion de toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique. Les définitions des objectifs de réalisation du programme, des ajustements de l'assistance extérieure et des hypothèses sous-jacentes, ainsi que les informations qui doivent être communiquées par le Burundi, sont examinées dans le protocole d'accord technique joint au présent document. Le Burundi évitera d'encourir des impayés au titre d'obligations financières envers le FMI, ainsi que d'instaurer de nouvelles restrictions de change, des pratiques de taux de change multiples, des accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, et des restrictions aux importations pour des raisons de balance des paiements. En outre, les autorités sont prêtes à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer appropriée en vue de la réussite du programme.

38. La deuxième revue au titre du dispositif FRPC devrait être achevée d'ici mai 2005 et sa réussite dépendra du respect des critères quantitatifs de réalisation à la fin de décembre 2004 et du critère de réalisation structurel à la fin de mars 2005. Cette deuxième revue portera sur la réforme du secteur du café, la gestion des finances publiques, les arriérés intérieurs, la réforme de la politique monétaire et de la politique de change et les privatisations. La conclusion de la revue et la soumission au FMI et à la Banque mondiale d'un DSRP et d'une analyse de viabilité de la dette préliminaire servent de base pour définir le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

Tableau 1. Burundi — Critères de réalisation et objectifs indicatifs dans le cadre du programme pour 2004  
(En milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

|  | 2003  |       | 2004  |      |      |       |       |            |       |      |       |         |
|--|-------|-------|-------|------|------|-------|-------|------------|-------|------|-------|---------|
|  | Dec.  |       | Mars  |      |      | Juin  |       |            | Sept  |      |       | Dec. 1/ |
|  | Est.  | Act.  | Prog. | Adj. | Est. | Prog. | Adj.  | Prel. est. | Prog. | Adj. | Est.  | Prog.   |
| <b>Critères de réalisation à fin juin 2004 (objectifs indicatifs sinon)</b>  |       |       |       |      |      |       |       |            |       |      |       |         |
| Plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB (en millions de dollars EU) 2/   | 36,1  | 32,6  | 29,0  | 9,8  | 24,7 | 32,6  | -11,5 | 11,2       | 26,3  | 5,2  | 0,6   | 29,8    |
| Plafond sur l'encours des avoirs intérieurs nets de la BRB 2/  | 23,4  | 19,6  | 32,6  | 50,1 | 29,0 | 30,8  | 70,8  | 58,8       | 40,0  | 59,1 | 68,7  | 37,4    |
| Plafond sur l'encours des créances nettes du système bancaire sur l'État 2/  | 34,5  | 46,1  | 35,9  | 53,4 | 51,4 | 39,6  | 88,2  | 71,7       | 45,5  | 68,7 | 93,5  | 49,2    |
| Plafond sur l'encours des arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (en millions de dollars EU)   | 167,5 | 176,8 | 145,3 | ...  | 94,4 | 59,0  | ...   | 94,9       | 22,4  | ...  | ...   | 22,4    |
| Plafond sur l'encours de la dette extérieure à court terme avec une maturité de moins d'un an (en millions de dollars EU) 4/   | 0,0   | 0,0   | 0,0   | ...  | 0,0  | 0,0   | ...   | 0,0        | 0,0   | ...  | 0,0   | 0,0     |
| Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB à moyen et long terme (cumulés depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) 5/ 6/ | 0,0   | 0,0   | 0,5   | ...  | 0,0  | 0,5   | ...   | 0,0        | 1,0   | ...  | 0,0   | 1,0     |
| <b>Objectifs indicatifs</b>  |       |       |       |      |      |       |       |            |       |      |       |         |
| Plancher sur le solde budgétaire primaire, hors projets sur financements extérieurs (cumulé depuis le début de l'année civile) 7/  | -1,9  | -5,4  | 6,5   | ...  | -2,4 | 3,9   | ...   | -8,5       | 9,4   | ...  | -22,9 | 0,1     |
| Plafond sur la masse salariale de l'État (cumulé depuis le début de l'année civile)  | 54,9  | 53,8  | 14,8  | ...  | 15,0 | 28,6  | ...   | 30,2       | 43,5  | ...  | 44,6  | 58,4    |
| <b>Pour mémoire (base du calcul des ajustements éventuels):</b>  |       |       |       |      |      |       |       |            |       |      |       |         |
| Assistance financière extérieure hors projets (cumulée depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) 8/  | 40,1  | 41,8  | 37,2  | ...  | 11,6 | 76,1  | ...   | 17,3       | 77,3  | ...  | 49,2  | 88,8    |
| Taux de change trimestriel moyen (en francs burundais par dollar EU)   |       | 1086  | ...   | ...  | 1096 | ...   | ...   | 1103       | ...   | ...  | ...   | ...     |

1/ Prévisions préliminaires qui seront révisées dans le contexte de la prochaine revue du programme.

2/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 75 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement total de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

3/ La projection pour septembre correspond à l'encours des arriérés vis-à-vis la Banque Africaine de Développement (BAD) qui ont réglés en Octobre 2004.

4/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

5/ Avec un élément-don inférieur à 35%.

6/ Un montant nominal est permis au titre du programme étant donné que des crédits opérationnels des fournisseurs des ambassades à l'étranger peuvent de temps en temps montrer des valeurs nettes positives.

7/ Le tableau des critères de réalisation initial avait inclus par erreur le facteur d'ajustement du financement sur la balance primaire.

8/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes.

Tableau 2. Burundi — Actions préalables, critères de réalisation structurels et repères structurels du programme 2004

| Mesures  | Échéancier<br>(date limite à la<br>fin du mois) | Situation  |
|--|---|--|
| <b>Actions préalables</b>  |   |  |
| • Élimination de toutes les restrictions de change qui subsistent sur les transactions courantes et les versements de bonne foi pour remboursements  | Septembre 2003                                  | Réalisé  |
| • Adoption par le Parlement d'une loi de finances rectificative pour 2003, conformément aux objectifs du programme   | Décembre 2003                                   | Réalisé  |
| <b>Critères de réalisation structurels</b>   |   |  |
| • Création d'une Cour des comptes  | Mars 2004                                       | Non réalisé mais en cours. La loi a été votée en mars. Les juges ont été nommés en juin et le plan d'action doté d'un financement précisé a été approuvé par le Conseil des ministres en octobre. La loi sur le statut des magistrates a été approuvée par le Conseil des ministres et soumise à l'examen du Parlement. La cour sera complètement opérationnelle d'ici avril 2005 pour vérifier les comptes publics de 2004. |
| • Institution d'adjudications hebdomadaires de liquidités, création d'un guichet de refinancement marginal assorti d'un taux de pénalisation et réforme du système des réserves obligatoires, les réserves étant détenues uniquement sous forme de dépôts auprès de la BRB | Juin 2004                                       | Réalisé, sauf pour les adjudications de liquidités.<br><br>Mission du MFD (novembre 2004) pour aider la BRB à mettre en place une mesure de gestion des liquidités   |
| <b>Repères structurels</b>   |   |  |
| • Extension de la taxe sur les transactions aux biens et services produits dans le pays  | Janvier 2004                                    | Réalisé  |
| • Vérification que toutes les banques en activité respectent les normes de fonds propres   | Mars 2004                                       | Réalisé : deux banques fautives ont été fermées  |

Tableau 3. Burundi — Critères de réalisation quantitatifs et indicateurs du programme 2004-05  
(En milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

|   | 2004               |                     |                         | 2005             |              |                  |                 |
|---|--------------------|---------------------|-------------------------|------------------|--------------|------------------|-----------------|
|   | Jun<br>Réalisation | Sep.<br>Réalisation | Dec.<br>Prog.<br>révisé | Mars 1/<br>Prog. | Jun<br>Prog. | Sept 1/<br>Prog. | Dec 1/<br>Prog. |
| <b>Critères de réalisation à fin décembre 2004 et fin juin 2005 (objectifs indicatifs sinon)</b>  |                    |                     |                         |                  |              |                  |                 |
| Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) 2/   | 11,2               | 0,6                 | 31,9                    | 23,5             | 15,2         | 13,3             | 32,5            |
| Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) 2/   | 58,8               | 68,7                | 35,0                    | 43,7             | 57,6         | 57,5             | 41,4            |
| Crédit net au gouvernement du système bancaire (plafond) 2/ 3/  | 71,7               | 93,5                | 78,1                    | 82,2             | 81,3         | 88,5             | 68,6            |
| Arriérés de paiements extérieurs de l'État (plafond; en millions de dollars EU)   | 0,0                | 0,0                 | 0,0                     | 0,0              | 0,0          | 0,0              | 0,0             |
| dont BAD  | 0,0                | 0,0                 | 0,0                     | 0,0              | 0,0          | 0,0              | 0,0             |
| Dette extérieure à court terme (plafond; en millions de dollars EU) 4/  | 0,0                | 0,0                 | 0,0                     | 0,0              | 0,0          | 0,0              | 0,0             |
| Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) 5/ | 0,0                | 0,0                 | 0,0                     | 0,0              | 0,0          | 0,0              | 0,0             |
| <b>Objectifs indicatifs</b>   |                    |                     |                         |                  |              |                  |                 |
| Solde primaire du budget (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile) 6/  | -9,5               | ...                 | -23,8                   | 0,4              | -4,9         | -10,8            | -15,3           |
| Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)  | 30,2               | ...                 | 61,8                    | 16,3             | 32,6         | 48,9             | 65,2            |
| <b>Pour mémoire:</b>  |                    |                     |                         |                  |              |                  |                 |
| Assistance financière extérieure hors projets (cumulée depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) 6/ 7/  | 17,3               | 49,1                | 93,2                    | 13,1             | 42,1         | 61,1             | 114,4           |

1/ Objectifs indicatifs. L'objectif pour décembre 2005 sera défini dans le contexte de la deuxième revue.

2/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement total de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

3/ Le plafond sur le crédit net au gouvernement du système bancaire sera abaissé à due proportion de toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord

4/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

5/ Avec un élément-don inférieur à 35 %.

6/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

7/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.

Tableau 4. Burundi — Actions préalables pour la première revue de l'accord FRPC, critères de réalisation structurels et repères pour 2005

| Mesure   | Échéancier<br>(date limite à la<br>fin du mois) | Situation |
|--|---|-----------|
| <b>Actions préalables</b>  |   |           |
| • Présentation du budget pour 2005 au Parlement, conformément aux objectifs du programme   | 15 décembre 2004                                |           |
| • Instauration de nouvelles règles budgétaires et comptables dans le cadre du budget de 2005   | Décembre 2004                                   |           |
| • Soumission au Parlement d'une loi sur le statut des magistrats de la Cour des comptes  | Novembre 2004                                   |           |
| <b>Critère de réalisation structurel</b>   |   |           |
| • Suppression des dernières exigences de rétrocession des devises acquises à l'exportation (50 % des recettes d'exportation pour le café, le thé et le coton)                            | Mars 2005                                       |           |
| <b>Repères structurels</b>   |   |           |
| • Promulgation d'un décret de libéralisation de la commercialisation et du commerce extérieur dans le secteur du café, à tous les niveaux de la chaîne de l'offre                        | Mars 2005                                       |           |
| • Début de la privatisation des biens dans le secteur du café en lançant des appels d'offre pour les Sogestals, les installations de lavage et la participation de l'État dans la SODECO | Juin 2005                                       |           |
| • Début de la vérification des comptes de l'État pour 2004 par la Cour des comptes   | Mai 2005  |           |
| • Achèvement de l'inventaire des arriérés intérieurs après audit   | Juin 2005                                       |           |
| • Abolition des restrictions aux échanges et du contrôle des prix du sucre   | Septembre 2005                                  |           |

BURUNDI

**Protocole d'accord technique**

20 décembre 2004

1. Ce protocole d'accord technique fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en oeuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la république du Burundi (BRB). Il définit i) les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et l'ajustement applicable; et ii) les principales hypothèses sur lesquelles repose le programme économique pour 2004/05 défini dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) du gouvernement du Burundi joint en annexe à la lettre du ministre des Finances et du gouverneur de la BRB en date du 20 décembre 2004 adressée au directeur général du Fonds monétaire international.
2. La liste des actions préalables, des critères de réalisation structurels et des indicateurs structurels est présentée au tableau 4 du MPEF.

**A. Objectifs quantitatifs du programme**

**Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs**

3. Les critères de réalisation quantitatifs du programme portent sur les stocks à fin décembre 2004 définis au tableau 3 du MPEF, comme suit :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- crédit net du système bancaire à l'État (plafond);
- arriérés de paiements extérieurs de l'administration centrale (plafond);
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'administration centrale et de la BRB (plafond);
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'Etat ou la BRB (plafond).

Les objectifs trimestriels des variables ci-dessus pour 2005 sont indicatifs.

4. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme définis au tableau 3 du MPEF sont les suivants :

- solde budgétaire primaire, projets financés sur ressources extérieures exclus (plafond);

- masse salariale de l'État (plafond).

### Définitions et calcul

5. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme la différence entre i) les avoirs d'or et de réserves internationales (valorisés aux prix du marché) et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation des avoirs du FMI mais non compris la contrepartie des allocations de DTS). Ces montants sont valorisés en dollars EU sur la base du taux de change en vigueur fin juin 2004. Le total des avoirs extérieurs nets de la BRB s'élevait à 12,4 milliards de francs burundais, équivalant à 11,2 millions de dollars EU fin juin 2004, et se répartissait comme suit :

|   | <u>en milliards de<br/>francs burundais</u> | <u>en millions de<br/>dollars EU</u> |
|---|---|--------------------------------------|
| Avoirs extérieurs nets de la BRB                    | 12,4  | 11,2                                 |
| Avoirs extérieurs                                   | 84,3  | 76,4                                 |
| Dépôts chez les correspondants (FMI exclu)          | 81,8  | 74,2                                 |
| Avoirs de DTS                                       | 0,2   | 0,2                                  |
| Position de réserve au FMI                          | 0,6   | 0,5                                  |
| Avoirs d'or   | 0,4   | 0,4                                  |
| Disponibilités                                      | 1,3   | 1,2                                  |
| Passifs extérieurs                                  | 71,9  | 65,2                                 |
| Passifs vis-à-vis des correspondants (FMI exclu)    | 27,2  | 24,7                                 |
| Contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI | 42,7  | 38,7                                 |
| Autres passifs                                      | 2,0   | 1,8                                  |

6. Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale. À la fin juin 2004, les réserves officielles brutes s'élevaient à 58,5 millions de dollars EU.

7. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme les différences entre i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB. Le total des avoirs intérieurs nets de la BRB s'élevait à 58,8 milliards de francs burundais fin juin 2004, répartis comme suit :

|  |      |
|--|------|
| Avoirs intérieurs nets de la BRB         | 58,8 |
| Monnaie centrale                         | 71,2 |
| Circulation fiduciaire                   | 56,4 |
| Réserves des banques commerciales        | 13,5 |
| Autres dépôts non bancaires              | 1,3  |
| Moins : avoirs extérieurs nets de la BRB | 12,4 |

8. Le **crédit net du système bancaire à l'État** est défini comme la différence entre i) les prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi, et ii) les dépôts de l'État détenus dans ces institutions. La partie de l'État



concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Le total du crédit net du système bancaire à l'État s'élevait à 71,7 milliards de francs burundais fin juin 2004, réparti comme suit :

|   |       |
|---|-------|
| Crédit net du système bancaire à l'État | 71,7  |
| Administration centrale                 | 80,8  |
| Prêts, avances et autres crédits        | 128,3 |
| BRB                                     | 122,4 |
| Banques commerciales                    | 5,9   |
| Dépôts                                  | 47,6  |
| BRB                                     | 36,7  |
| Banques commerciales                    | 10,8  |
| Autres administrations (net)            | -9,1  |

9. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris l'intérêt contractuel et les intérêts moratoires, pour lequel aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Seraient considérés comme arriérés aux fins du programme les montants exigibles de service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'ont pas été payés. Les arriérés de paiement extérieurs à la fin juin 2004 étaient ventilés comme suit; l'encours effectif figure dans la colonne «Arriérés techniques» :

|  | Définition<br>programme | Arriérés<br>techniques |
|--|-------------------------|------------------------|
| Arriérés de paiements extérieurs                         |                         |                        |
| Créanciers multilatéraux                                 |                         |                        |
| Banque africaine de développement                        | 0                       | 8,6                    |
| Fonds africain de développement                          | 0                       | 16,2                   |
| Fonds international de développement agricole            | 0                       | 0,2                    |
| Banque arabe pour le développement économique en Afrique | 0                       | 0,0                    |
| Ligue arabe  | 0                       | 0,0                    |
| Union européenne   | 0                       | 17,4                   |
| Banque européenne d'investissement                       |                         | 0,3                    |
| Association internationale de développement              | 0                       | 0,0                    |
| Fonds OPEP   | 0                       | 3,4                    |
| Créanciers bilatéraux                                    | 0                       | 31,7                   |
| Agence française de développement (AFD)                  | 0                       | 0,0                    |
| Japon (FCEOM)  | 0                       | 0,0                    |
| Russie   | 0                       | 0,0                    |
| Fonds d'Abou Dhabi                                       | 0                       |                        |
| Fonds koweïtien  | 0                       |                        |
| Fonds d'Arabie saoudite                                  | 0                       |                        |
| Banque libyenne  | 0                       | 0,1                    |
| Autres créanciers  |                         |                        |
| AD Consultants   | 0                       | 0,0                    |
| Kreditanstalt für Wiederaufbau AMSAR                     | 0                       | 0,6                    |

10. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État et la BRB, qui empêche la souscription d'emprunts de cette sorte.

11. L'**encours de la dette extérieure à court terme**, d'échéance inférieure à un an, due par l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits d'importation normaux sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, telle qu'elle est précisée dans l'accord de prêt originel, est supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point n° 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement et les emprunts auprès du FMI. la nature concessionnelle de la dette sera établie sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR), tels que définis par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Une dette est réputée avoir été contractée à des conditions concessionnelles si, à la date de son décaissement initial, le ratio de la valeur actualisée nette de la dette, calculé sur la base des taux d'intérêts de référence, d'une part, à la valeur nominale de la dette, d'autre part, est inférieur à 65 % (ce qui équivaut à un élément de don

d'au moins 35 %). Fin juin 2004, l'encours de la dette à court terme était nul, de même que celui de la dette non concessionnelle à moyen et à long terme contractée au cours de la première moitié de l'année.

12. Un **transfert de dividendes de la BRB à l'administration centrale** doit avoir lieu en mars 2005, pour un montant de 6,6 milliards de francs burundais. Tout transfert de la BRB excédant ce montant sera traité comme un financement par la banque centrale — et non comme des recettes publiques — et déduit des plafonds du crédit du secteur bancaire prévus par le programme.

13. Le produit de la cession d'actifs de l'État, particulièrement dans le secteur du café et le secteur financier, se chiffrerait, selon les projections, à 5 milliards de francs burundais (soit l'équivalent de 0,6 % du PIB). Au-delà de ce montant, les ressources serviront à la réduction de la dette intérieure.

14. Le **solde budgétaire primaire** de l'État est défini comme la différence entre le total des recettes publiques, dons exclus, d'une part, et le total des dépenses publiques courantes hors intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (y compris par l'emploi des fonds de contrepartie) d'autre part. Le solde budgétaire primaire pour les six premiers mois de 2004 était estimé à 9,5 milliards de francs burundais, réparti comme suit :

|  |      |
|--|------|
| Solde budgétaire primaire                                | -9,5 |
| Recettes totales   | 69,3 |
| Moins :  |      |
| Dépenses courantes hors intérêts                         | 66,6 |
| Dépenses en capital financées sur ressources intérieures | 12,6 |
| Prêts nets   | -0,4 |

15. La **masse salariale de l'État** est définie comme le total, sur base engagements, des rémunérations des fonctionnaires, des employés contractuels et du personnel militaire de l'administration centrale, allocations et primes incluses. Le total de la masse salariale de l'État pour les six premiers mois de 2004 s'élevait à 30,2 milliards de francs burundais, répartis comme suit :

|                           |      |
|---------------------------|------|
| Masse salariale de l'État | 30,2 |
| Personnel civil           | 18,1 |
| Personnel militaire       | 12,1 |

### **Ajustement en fonction du montant de l'aide financière extérieure**

16. Le programme prévoit un ajustement symétrique des objectifs quantitatifs relatifs aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la BRB et au crédit bancaire net à l'État, en cas de moins-value ou de plus-value de l'aide financière extérieure.

17. L'aide financière extérieure (mesurée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); ii) allègement de dette sur les échéances inférieures à un an; moins iii) paiements comptant aux fins des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas inclus dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme. Les hypothèses pour 2004–05 sont présentées ci-après.

18. Les plafonds ou planchers ciblés seront ajustés pour tenir compte de jusqu'à 100 % de tout écart de l'aide financière extérieure par rapport aux projections. En cas, respectivement, de plus-value (moins-value) du financement, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté en hausse (en baisse), et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et de l'encours du crédit net du système bancaire à l'État seront ajustés en baisse (en hausse). L'aide financière extérieure sera convertie trimestriellement en francs burundais, sur la base du taux de change moyen officiel.

| Burundi. Ajustement des critères de réalisation et des objectifs indicatifs du programme pour 2004–05 |          |       |       |      |       |      |      |
|---|----------|-------|-------|------|-------|------|------|
| (En millions de dollars EU)   |          |       |       |      |       |      |      |
|   | 2004     |       |       | 2005 |       |      |      |
|   | Jan-Juin | Sep.  | Déc.  | Mar. | Juin. | Sep. | Déc. |
|   | Eff.     | Est.  | Est.  |      |       |      |      |
| Total de l'aide financière extérieure non liée aux projets (1+2-3)                                    | 16,7     | 65,6  | 110,9 | 15,1 | 28,7  | 28,7 | 44,5 |
| 1) Aide financière extérieure non liée aux projets  | 5,6      | 29,5  | 56,6  | 15,1 | 28,7  | 28,7 | 44,5 |
| UE  | 0,0      | 23,9  | 32,5  | 10,2 | 16,3  | 16,3 | 23,6 |
| Banque mondiale   | 0,0      | 0,0   | 14,8  | 0    | 0     | 0,0  | 0,0  |
| France  | 0,0      | 0,0   | 3,7   | 0    | 6,1   | 6,1  | 12,2 |
| Belgique  | 5,6      | 5,6   | 5,6   | 4,9  | 6,3   | 6,3  | 8,7  |
| Autres  | 0,0      | 0,0   | 0,0   | 0    | 0     | 0,0  | 0,0  |
| 2) Allègement de dette (échéances inférieures à un an)  | 4,6      | 5,0   | 11,1  | 0,0  | 0,0   | 0,0  | 0,0  |
| 3) Paiement comptant d'apurement des arriérés   | -6,5     | -31,2 | -43,2 | 0,0  | 0,0   | 0,0  | 0,0  |

Sources : autorités du Burundi et estimations des services du FMI.

19. L'aide financière extérieure sera convertie trimestriellement en francs burundais, sur la base du taux de change moyen officiel.

### Ajustement en fonction du montant des arriérés intérieurs

20. Les plafonds du crédit net à l'État seront ajustés à la baisse en cas d'accumulation d'arriérés intérieurs, à concurrence du montant des ordonnancements vieux de plus de 30 jours non exécutés.

### B. Principales hypothèses du programme

21. Les principales hypothèses sont tirées des projections du rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale, comme suit :

|                             | 2004       |            | 2005       |            |             |            |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|
|                             | Janv.-Juin | Juil.-Déc. | Janv.-Mars | Janv.-Juin | Janv.-Sept. | Janv.-Déc. |
| Prix moyens à l'exportation |            |            |            |            |             |            |
| Café (cents par livre)      | 76,84      | 68,84      | 74,00      | 73,50      | 72,67       | 72,87      |
| Thé (dollars par kg)        | 190,64     | 194,14     | 195,36     | 195,02     | 196,65      | 198,25     |
| Pétrole (\$EU par baril)    | 33,88      | 43,17      | 45,00      | 44,25      | 43,50       | 42,75      |
| Fin de période              |            |            |            |            |             |            |
| Taux de change dollar/DTS   | 1,48       | 1,49       | 1,50       | 1,50       | 1,50        | 1,50       |
| Taux de change dollar/euro  | 1,23       | 1,28       | 1,30       | 1,30       | 1,30        | 1,30       |

### C. Informations à communiquer aux services du FMI

22. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, le gouvernement du Burundi préparera chaque mois, dans les [cinq] semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel qui sera envoyé aux services du FMI. En outre, les services de la commission de suivi (bureau technique du Secrétariat permanent de suivi des réformes économiques et sociales — SP/REFES) fera parvenir au département Afrique du FMI, par télécopie ou courrier électronique, les données requises pour le suivi du programme. Ces données comporteront en particulier les éléments suivants, à intervalles hebdomadaires :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers;
- un tableau des flux de trésorerie en devises;
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire).

23. Les données suivantes seront communiquées à intervalles mensuels :

- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales;
- la position financière de l'État vis-à-vis du système bancaire;
- une ventilation détaillée des recettes publiques;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements;

- une ventilation détaillée de la masse salariale de l'État sur la base des engagements;
- des informations détaillées sur les dépenses sociales de l'État, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs et des flux cumulés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004; l'accumulation de nouveaux arriérés est définie comme la différence entre engagements et paiements effectifs (sur base caisse, telle que présentée dans l'état de caisse résumé — Reddition des comptes);
- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, période de grâce, échéance);
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi;
- le bilan hebdomadaire de la BRB et le résultat des adjudications hebdomadaires de devises, y compris les montants alloués et les taux de change, ainsi que les taux de change d'achat et de vente utilisés par les banques commerciales et ceux observés sur le marché parallèle;
- les indicateurs et autres données statistiques permettant d'évaluer les évolutions macroéconomiques, tels que l'indice des prix à la consommation, les indices de la production industrielle, les importations et exportations de marchandises (en volume et en valeur), ventilés par catégories principales;
- les dernières nouvelles de la mise en œuvre des mesures structurelles prévues au programme, telles qu'elles sont résumées dans le tableau 2 du MPEF.

24. Le SP/REFES communiquera également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

**Burundi — Relations avec le FMI**  
(Au 30 novembre 2004)

|   |                                     |                                    |   |   |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|---|---|
| <b>I. Statut</b> : pays membre du FMI depuis le 28 septembre 1963; régime de l'article XIV.   |                                     |                                    |   |   |
| <b>II. Compte des ressources générales</b>  |                                     |                                    |   |   |
|   |                                     | <u>Millions de</u><br><u>DTS</u>   | <u>Pourcentage de la</u><br><u>quote-part</u>                           |   |
| Quote-part  |                                     | 77,00                              | 100,00  |   |
| Total des avoirs du FMI en francs burundais   |                                     | 76,64                              | 99,53   |   |
| Position de réserve au FMI  |                                     | 0,36                               | 0,47  |   |
| <b>III. Département des DTS</b>   |                                     |                                    |   |   |
|   |                                     | <u>Millions de</u><br><u>DTS</u>   | <u>Pourcentage de</u><br><u>l'allocation</u>                            |   |
| Allocation cumulative nette   |                                     | 13,70                              | 100,00  |   |
| Avoirs  |                                     | 0,10                               | 0,69  |   |
| <b>IV. Encours des achats et des prêts</b>  |                                     |                                    |   |   |
|   |                                     | <u>Millions de</u><br><u>DTS</u>   | <u>Pourcentage de la</u><br><u>quote-part</u>                           |   |
| Accords FRPC  |                                     | 26,40                              | 34,29   |   |
| <b>V. Accords financiers les plus récents</b>   |                                     |                                    |   |   |
| <u>Type</u>   | <u>Date</u><br><u>d'approbation</u> | <u>Date</u><br><u>d'expiration</u> | <u>Montant</u><br><u>approuvé</u><br><u>(millions</u><br><u>de DTS)</u> | <u>Montant</u><br><u>tiré</u><br><u>(millions</u><br><u>de DTS)</u> |
| FRPC  | 23/1/04                             | 22/1/07                            | 69,30   | 26,40   |
| FRPC  | 13/11/91                            | 12/11/94                           | 42,70   | 17,21   |
| Facilité d'ajustement<br>structurel (FAS)   | 8/8/86                              | 7/8/89                             | 29,89   | 29,89   |
| <b>VI. Obligations envers le FMI</b> (projections en millions de DTS, sur la base du montant<br>actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) |                                     |                                    |   |   |
|   | <u>Obligations futures</u>          |                                    |   |   |
|   | <u>2004</u>                         | <u>2005</u>                        | <u>2006</u>   | <u>2007</u>   |
| Principal   | 19,30                               | 0,00                               | 0,00  | 0,00  |
| Commissions/intérêts  | 0,41                                | 0,41                               | 0,41  | 0,41  |
| Total   | 0,41                                | 0,41                               | 0,41  | 0,41  |

## **VII. Application de l'initiative en faveur des PPTE**

Non applicable

## **VII. Évaluation des mesures de diligence**

Conformément à la politique d'évaluation des mesures de diligence du FMI, les mesures de diligence de la Banque de la République du Burundi (BRB) doivent faire l'objet d'une évaluation, compte tenu de l'accord FRPC approuvé le 23 janvier 2004. Cependant, au vu des capacités administratives et techniques limitées dont dispose le Burundi, en raison d'une guerre civile prolongée, il a été décidé de procéder à l'évaluation en deux étapes. La première étape, achevée le 22 juin 2004, consistait à examiner précisément les volets considérés comme cruciaux pour prévenir la communication d'informations erronées et le détournement des ressources du FMI, à savoir les mécanismes d'audit externe et d'information financière et le système de contrôles internes de la BRB. La deuxième étape, qui comprendra une évaluation de suivi une fois que les principales recommandations auront été mises en oeuvre, portera aussi sur le cadre juridique et le mécanisme d'audit interne; l'efficacité des mesures appliquées à la suite de la première étape de l'évaluation sera aussi analysée.

## **VIII. Régime de change**

Le Burundi a un régime de taux de change flottant. En juillet 2000, les autorités ont commencé à éliminer les sévères restrictions imposées durant la période de guerre civile (1993-96) et d'embargo, en mettant en place un système d'adjudication hebdomadaire des devises. En 2002, dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI, la banque centrale a éliminé les restrictions imposées aux cours acheteurs et la liste positive des importations admissibles à un financement en devises par la BRB, appliqué un taux de change unique concurrentiel au règlement de chaque adjudication hebdomadaire et a réduit l'obligation de rétrocéder les devises des exportations de café, de thé et de coton, auparavant de 100 %, à un niveau de 70 %. La banque centrale a levé en 2003 tous les contrôles des changes qui étaient encore applicables aux transactions courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Au début de 2004, le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 %. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. Le Burundi a accumulé des arriérés de paiement extérieurs considérables envers divers créanciers bilatéraux et multilatéraux. Le Burundi se prévaut du régime transitoire de l'article XIV.

## **IX. Consultations au titre de l'article IV**

Les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les entretiens des consultations de 2003 au titre de l'article IV se sont déroulés à Addis-Ababa et à Bujumbura du 14 au 29 octobre 2003. Le Conseil d'administration a examiné le 23 janvier 2004 le rapport des services du FMI (EBS/04/3, 07/1/04), ainsi qu'une demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). À cette occasion, les administrateurs ont salué les progrès du processus de paix



depuis l'accord d'Arusha de 2000 et félicité les autorités de la ferme mise en œuvre de leur programme économique post-conflit en 2003. Ils ont noté que le Burundi reste confronté à des défis redoutables, notamment en ce qui concerne la réduction de la charge de la dette extérieure, l'absorption d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées et la démobilisation des combattants. Ils ont souligné l'importance cruciale de la réforme du secteur du café. Ils ont déclaré que, pour peu que le bilan de l'application des politiques reste satisfaisant, le Burundi pourrait atteindre le point de décision dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés lors de la deuxième revue de l'accord FRPC.

## **X. Assistance technique**

- 2004 (nov.) Mission multisectorielle du Département des statistiques
- 2004 (nov.) Mission pluridisciplinaire du Département des systèmes monétaires et financiers
- 2003 (oct.) Consultant résident détaché par le Département des systèmes monétaires et financiers sur la gestion de la politique monétaire (chargé aussi du Rwanda).
- 2003 (avril) : Deux visites (sur quatre prévues) d'un expert du Département de la monnaie et des changes relatives à la gestion de la politique monétaire.
- 2003 (fév.) : Visite d'un expert du Département des finances publiques relative à l'administration fiscale
- 2002 (nov.) : Mission du Département de la monnaie et des changes sur la gestion de la liquidité et le fonctionnement du régime de change.
- 2002 : Participation d'experts du Département de la monnaie et des changes à la mission de consultation au titre de l'article IV et de l'utilisation des ressources du FMI
- 2001-02 : Trois visites d'un expert en administration fiscale (Département des finances publiques) en vue de la mise en place d'un service des grandes entreprises.
- 2000 : Mission du Département des statistiques sur les statistiques monétaires et bancaires
- 2000 : Mission du Département des finances publiques concernant les administrations des impôts et des douanes
- 1998 : Mission du Département de la monnaie et des changes relative aux adjudications de devises

## **XI. Représentant résident**

Néant.

## **Burundi — Relations avec le Groupe de la Banque mondiale** (À fin novembre 2004)

### **A. Partenariat à l'appui de la stratégie de développement du Burundi**

1. Tandis que le Burundi émerge peu à peu de son long conflit, le gouvernement provisoire élabore sa stratégie de développement participatif. Un DSRP-I, élaboré par des méthodes participatives, constitue à présent le document central de la stratégie nationale. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont préparé une évaluation conjointe du DSRP-I, qui a reçu l'aval des administrateurs en janvier 2004. Le gouvernement entend se servir du processus du DSRP pour mieux coordonner les efforts de développement dans le pays, notamment les activités appuyées par les donateurs. De plus, le DSRP-I a servi de base à l'élaboration des budgets 2003, 2004 et 2005.

2. Le FMI appuie cette stratégie dans le cadre d'un accord FRPC et se charge plus particulièrement de promouvoir des mesures visant à redresser les déséquilibres budgétaires; il partage les responsabilités avec la Banque mondiale pour le dialogue avec les autorités sur les questions ayant trait à la stabilité et à la croissance macroéconomiques. La Banque est chargée de conduire le dialogue de fond concernant la réhabilitation et la réintégration, les réformes de l'éducation, de la santé publique et de la politique sociale, la privatisation et l'environnement de la création d'emplois, en particulier dans les zones rurales, ainsi que les systèmes d'infrastructure viables.

### **B. Domaines spécifiques de la coopération Banque mondiale–FMI**

3. Une communauté d'objectifs et le développement d'instruments pour le développement post-conflictuel ont depuis quelques années intensifié la coopération entre le FMI et la Banque mondiale. Les missions de la Banque et du FMI coordonnent étroitement leurs stratégies d'assistance et leurs conseils, ainsi que le suivi de la mise en œuvre du DSRP-I. Il existe aussi une coordination étroite et une bonne coopération dans la détermination de la conditionnalité structurelle, notamment en ce qui concerne la réforme cruciale du secteur du café. D'une façon générale, la Banque est responsable du dialogue de politique concernant les principaux aspects structurels du programme de réformes, à la fois au niveau du dialogue et de l'assistance technique. Le FMI est chargé de la conduite du dialogue de politique concernant les éléments macroéconomiques et financiers et les finances publiques, la politique monétaire et le régime de change. Les deux institutions fournissent de l'assistance technique dans leurs domaines de compétence respectifs. Le FMI et la Banque mondiale ont l'un et l'autre contribué à l'étude diagnostique pour un cadre commercial intégré, qui évaluait le cadre réglementaire, institutionnel et de politiques existant dans le but de promouvoir des échanges générateurs d'emplois. La collaboration des deux institutions sera intensifiée en 2005, dans le contexte de la préparation du DSRP complet (mai 2005) et de la participation du Burundi à l'initiative PPTE renforcée (le point de décision devrait être atteint vers le milieu de l'année 2005).

### **C. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale**

4. La stratégie de soutien provisoire (SSP) de la Banque (2002–04) appuie le programme de réhabilitation de l'économie du Burundi, en particulier les réformes économiques visant à assurer une reprise et une croissance économique soutenues et à faire reculer la pauvreté. Celles-ci comprennent l'amélioration de la fourniture des services publics et des services sociaux de base, le renforcement des réformes institutionnelles et structurelles, et l'établissement d'un solide bilan en vue d'un accès rapide à une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée. Au cours de la progression vers une paix durable, la fourniture d'un appui aux populations affectées et l'amélioration de la prestation des services sociaux essentiels améliorerait la réintégration des réfugiés et leur engagement dans des emplois productifs. Cela soutiendrait en définitive la reprise et la croissance et contribuerait à réduire l'incidence de la pauvreté. La nouvelle stratégie de soutien provisoire pour la période 2004–06, basée sur l'expérience acquise, est en cours de préparation et sera soumise au Conseil en mars 2005. Les grands volets sont les suivants : a) sécurité, stabilité sociale et prestation des services publics; b) allègement de la dette, croissance et diversification économiques; c) gouvernance et renforcement des capacités des institutions publiques. La préparation d'un DSRP complet, qui servirait de base à la stratégie d'assistance-pays, devrait progresser au cours de la période considérée.

5. Un crédit de redressement économique (CRE) d'un montant de 54 millions de dollars EU, dont 20 millions ont été décaissés en 2002 et 20 millions en avril 2003 (la troisième tranche sera débloquée en décembre 2004), est destiné à appuyer la reprise économique en assurant le financement des importations du secteur privé, qui y sont admissibles sur la base d'une liste négative; les fonds de contrepartie de ce financement provenant des adjudications hebdomadaires de la BRB serviront à financer des programmes spécifiques du budget national. La Banque gère également un fonds d'affectation spéciale pour la stabilisation des arriérés et le service de la dette aux banques de développement multilatérales (en particulier la BAfD). Outre l'étroit partenariat qu'elle entretient avec le FMI, la Banque collabore aussi avec un certain nombre de donateurs, notamment l'Union européenne. Une nouvelle opération d'ajustement est en cours de préparation.

6. Le portefeuille actuel de projets de l'IDA (voir tableau ci-après) comprend 10 projets, représentant un engagement total de 337 millions de dollars EU et un montant non décaissé d'environ 230 millions de dollars EU. Le portefeuille comprend aussi un certain nombre de dons, qui ne figurent pas dans ce tableau.

**Portefeuille actif au Burundi — Crédits de l'IDA**  
(À fin novembre 2004)

(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

| Nom du projet   | Approuvé pendant l'exercice | Date de Clôture | Engagement net | Élément de dons | Non décaissé | Décaissé pendant l'exercice |
|---|-----------------------------|-----------------|----------------|-----------------|--------------|-----------------------------|
| Santé et population II  | 1995                        | 31/12/04        | 30,00          | 9,50            | 10,70        | 3,90                        |
| BURSAP (Burundi —<br>Projet d'action sociale) II                    | 2000                        | 31/12/05        | 24,20          | 14,00           | 11,50        | 6,60                        |
| Projet de promotion du<br>commerce régional                         | 2001                        | 30/11/06        | 7,50           | 0,00            | 1,70         | 1,80                        |
| Travaux publics et création<br>d'emplois                            | 2001                        | 31/12/06        | 40,00          | 0,00            | 18,70        | 6,55                        |
| VIH/SIDA et orphelins   | 2002                        | 31/12/06        | 36,00          | 0,00            | 27,70        | 1,90                        |
| Crédit de redressement<br>économique                                | 2003                        | 31/12/04        | 54,00          | 0,00            | 14,77        | 40,00                       |
| Appui à la gestion<br>économique                                    | 2004                        | 31/07/09        | 26,00          | 0,00            | 25,69        | 0,85                        |
| Développement du secteur<br>routier                                 | 2004                        | 31/12/09        | 51,40          | 0,00            | 51,40        | 0,00                        |
| Démobilisation et<br>réinsertion                                    | 2004                        | 31/12/08        | 33,00          | 33,00           | 33,00        | 0,00                        |
| Remise en état de<br>l'agriculture et gestion<br>durable des terres | 2005                        | 31/10/10        | 35,00          | 35,00           | 35,00        | 0,00                        |

**Activités autres que de prêt**

7. L'assistance de l'IDA met aussi l'accent sur les *activités autres que de prêt et les services-conseil*, au moyen notamment de fonds d'affectation spéciale et de dons, destinées à améliorer la compréhension du contexte socioéconomique, reconstruire la base de connaissances nécessaire au dialogue de politique et à la conception de stratégies effectives de réduction de la pauvreté. Les services-conseil et les activités économiques et sectorielles en cours comprennent le renforcement de la gestion de la dépense publique, l'appui au processus du DSRP, en particulier aux processus consultatifs et participatifs de diagnostic et une étude des sources de croissance à l'appui de la stratégie globale. Les nouvelles activités prévues comprennent une évaluation du secteur social post-conflit, une étude économique doublée d'une évaluation de la pauvreté et une évaluation des procédures de passation des marchés publics.

### État d'avancement de la SSP

8. La nouvelle SSP couvrira un période de 24 mois, s'étendant sur les exercices 2005 et 2006 et le début de l'exercice 2007. Le financement de l'IDA pour cette période sera examiné dans le contexte de la nouvelle SSP. La préparation d'un DSRP complet, qui servirait de base à la stratégie d'assistance-pays, devrait progresser au cours de la période considérée.

### SFI

9. **La Société financière internationale** détient une participation de 1 million de dollars EU au capital des Verreries du Burundi, qui est invendable en raison des mauvais résultats de cette entreprise publique.

### AMGI

10. **Le portefeuille de l'AMGI** au Burundi comporte deux applications actives représentant un investissement total de 6,5 millions de dollars EU.

|   |
|---|
| Préparé par les services de la Banque mondiale. Veuillez adresser vos questions à M. Gérard Byam, Directeur-pays par intérim, à Brendan Horton, économiste principal, au 473-5587, ou à Achille Toto Same, au 473-1911. |
|---|

**Burundi — Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement**  
(Au 30 octobre 2004)

Le Burundi est membre du groupe de la BAfD depuis sa fondation en 1964. La BAfD a suspendu ses opérations de prêts et de dons au Burundi lors de l'éclatement de la guerre civile en 1993. Le total des prêts et dons décaissés avant la fin de 1993 se chiffre à 64,7 millions de DTS.

Au cours des dix dernières années, le Burundi a accumulé des arriérés envers la BAfD qui totalisaient environ 31 millions de dollars EU à la fin de 2003. Les paiements au titre du service de la dette courante ont été repris en 2003. En juin 2003, le Burundi est parvenu à un accord avec la BAfD sur l'apurement des arriérés et a réglé 20 % de l'encours total au premier trimestre de 2004. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé des règles de politique générale en vue d'aider les pays sortant d'un conflit à apurer leurs arriérés et elle a créé une facilité (FPPC), initialement dotée de 100 millions de DTS, pour fournir une assistance financière aux pays admissibles. Les règles établissent une formule de partage des charges entre le pays, les donateurs et la FPPC. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé une proposition spécifique d'apurement des arriérés du Burundi selon laquelle le solde des arriérés sera réglé avec l'aide des donateurs et de la FPPC avant le point de décision de l'initiative PPTE, qui devrait être atteint au premier semestre de 2005. Dans le cas du Burundi, les arriérés restants seront apurés à part égale par la FPPC (8 millions de DTS) et par les donateurs (UE : 7,6 millions d'euros; France : 2 millions d'euros).

Les services de la BAfD s'appêtent à reprendre les opérations de prêts (au titre de l'allocation de FAD 9) à la suite de la levée des sanctions en octobre 2004. Le 7 juillet 2004, le groupe de la BAfD a approuvé un don de 2,13 millions de DTS pour financer la formation de fonctionnaires et l'achat d'équipements pour les institutions chargées de la gestion économique et la société civile. Un crédit d'ajustement structurel d'un montant total de 6,72 millions de DTS, décaissable en deux tranches, doublé d'un don de 1,5 million de DTS pour le soutien des institutions a été soumis à l'approbation du Conseil à la fin de l'année 2004. Les négociations relatives à l'allocation du FAD 10 et son financement sont en cours. Le Burundi et les autres nations sortant d'un conflit devraient voir leurs allocations augmenter sensiblement.

Tableau : opérations de la BAfD au Burundi

|                                   | Encours<br>des prêts | Obligations<br>impayées |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------------|
|                                   | (Millions de DTS)    |                         |
| Banque africaine de développement | 2,9                  | 5,5                     |
| Fonds africain de développement   | 145,2                | 10,3                    |
| Fonds fiduciaire nigérian         | 0,4                  | 0,4                     |
| <b>Total</b>                      | <b>148,5</b>         | <b>16,0</b>             |

## Burundi — Objectifs de développement pour le Millénaire

|  | 1990              | 1995  | 2001               | 2002  | 2015<br>Horizon |
|--|-------------------|-------|--------------------|-------|-----------------|
| <b>Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</b>   |                   |       |                    |       |                 |
| Cible 1 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar EU par jour   |                   |       |                    |       |                 |
| 1. Population avec moins de 1 \$EU par jour (pourcentage)  | ...               | ...   | <sup>1/</sup> 58,4 | ...   | ...             |
| 2. Ratio de l'écart de pauvreté à 1 \$EU par jour (pourcentage)  | ...               | ...   | ...                | ...   | ...             |
| 3. Part de revenus ou de la consommation des 20 % les plus pauvres (pourcentage)   | <sup>2/</sup> 7,9 | ...   | <sup>1/</sup> 5,1  | ...   | ...             |
| Cible 2 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 le pourcentage de personnes qui souffrent de la faim  |                   |       |                    |       |                 |
| 4. Prévalence de la malnutrition infantile (pourcentage des enfants de moins de 5 ans)   | ...               | ...   | 45,1               | ...   | ...             |
| 5. Population en deçà du minimum d'apport calorique (pourcentage)  | 49,0              | 64,0  | 70,0               | ...   | 24,5            |
| <b>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</b>  |                   |       |                    |       |                 |
| Cible 3 : Assurer que, d'ici à 2015, les enfants seront en mesure de terminer un cycle primaire complet  |                   |       |                    |       |                 |
| 6. Ratio d'inscription net (pourcentage des groupes d'âge pertinents)  | 52,0              | 29,5  | 53,4               | ...   | 100,0           |
| 7. Pourcentage des enfants qui atteignent la fin du cycle primaire   | 61,8              | ...   | 64,0               | ...   | 100,0           |
| 8. Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)   | 51,6              | 57,9  | 65,1               | 66,1  | 100,0           |
| <b>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>   |                   |       |                    |       |                 |
| Cible 4 : Éliminer d'ici à 2015 les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence avant 2005 à tous les niveaux de l'enseignement |                   |       |                    |       |                 |
| 9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pourcentage)   | 82,0              | ...   | 79,4               | ...   | ...             |
| 10. Rapport filles/garçons alphabétisés (pourcentage 15-24 ans)  | 76,7              | 86,0  | 95,6               | 96,9  | ...             |
| 11. Part des femmes employées dans le secteur non agricole (pourcentage)   | ...               | ...   | ...                | ...   | ...             |
| 12. Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (pourcentage)   | ...               | 11,3  | 14,4               | 19,6  | ...             |
| <b>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</b>  |                   |       |                    |       |                 |
| Cible 5 : Réduire des deux tiers entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des moins de 5 ans  |                   |       |                    |       |                 |
| 13. Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)  | 184,0             | 194,0 | 204,0              | 208,0 | 61,3            |
| 14. Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)  | 111,0             | 116,0 | 121,0              | 123,0 | ...             |
| 15. Immunisation contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)  | 74,0              | 80,0  | 75,0               | 75,0  | ...             |
| <b>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</b>   |                   |       |                    |       |                 |
| Cible 6 : Réduire des trois-quarts entre 1990 et 2015 le ratio de mortalité maternelle.  |                   |       |                    |       |                 |
| 16. Ratio de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)   | ...               | ...   | 1 000,0            | ...   | ...             |
| 17. Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent   | ...               | ...   | 25,2               | ...   | ...             |
| <b>Objectif 6. Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies</b>  |                   |       |                    |       |                 |
| Cible 7 : Réduire de moitié d'ici à 2015 et commencer à inverser la tendance actuelle de la propagation du VIH/sida  |                   |       |                    |       |                 |
| 18. Prévalence du VIH/sida chez les femmes (pourcentage des 15-24 ans)   | ...               | ...   | 11,0               | ...   | ...             |
| 19. Taux d'utilisation de contraceptifs (pourcentage des femmes de 15 à 49 ans)  | ...               | ...   | ...                | ...   | ...             |
| 20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/ sida  | ...               | ...   | 240 000            | ...   | ...             |
| Cible 8 : Réduire de moitié d'ici à 2015 et commencer à inverser la tendance actuelle du paludisme et des autres grandes maladies  |                   |       |                    |       |                 |
| 21. Prévalence des décès associés au paludisme   | ...               | ...   | ...                | ...   | ...             |
| 22. Proportion de la population dans les zones paludiques qui utilisent une prévention et un traitement efficaces  | ...               | ...   | ...                | ...   | ...             |
| 23. Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)   | ...               | ...   | 406,2              | ...   | ...             |
| 24. Cas de tuberculose détectés dans le cadre du programme DOTS (pourcentage)  | ...               | 16,0  | 30,0               | ...   | ...             |

## Burundi — Objectifs de développement pour le Millénaire (fin)

|   | 1990 | 1995 | 2001 | 2002 | 2015<br>Horizon |
|---|------|------|------|------|-----------------|
| <b>Objectif 7. Assurer un environnement durable</b>   |      |      |      |      |                 |
| Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes.<br>Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources |      |      |      |      |                 |
| 25. Zones forestières (pourcentage du territoire national)  | 9,4  | ...  | 3,7  | ...  | ...             |
| 26. Zones protégées par l'État (pourcentage du territoire national)   | ...  | 5,5  | 5,7  | 5,7  | ...             |
| 27. PIB par unité d'énergie consommée (parité de pouvoir d'achat par kilo d'équivalent pétrole (  | ...  | ...  | ...  | ...  | ...             |
| 28. Émissions de CO <sub>2</sub> (tonnes métriques par habitant)  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | ...  | ...             |
| 29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides  |      |      |      |      |                 |
| Cible 10 : Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de personnes sans accès à une eau potable sûre   |      |      |      |      |                 |
| 30. Accès à une source d'eau meilleure (pourcentage de la population)   | 69,0 | ...  | 78,0 | ...  | 84,5            |
| Cible 11 : Obtenir d'ici à 2020 une amélioration très sensible pour un minimum de 100 millions de personnes qui vivent dans des bidonvilles                       |      |      |      |      |                 |
| 31. Accès à un meilleur système d'assainissement (pourcentage de la population)   | 87,0 | ...  | 88,0 | ...  | ...             |
| 32. Accès à la sécurité d'occupation du logement (pourcentage de la population)   | ...  | ...  | ...  | ...  | ...             |
| <b>Objectif 8. Créer un partenariat mondial pour le développement</b>   |      |      |      |      |                 |
| Cible 16 : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour assurer un emploi productif aux jeunes   |      |      |      |      |                 |
| 45. Taux de chômage des 15-24 ans (total)   | ...  | ...  | ...  | ...  | ...             |
| Femmes  | ...  | ...  | ...  | ...  | ...             |
| Hommes  | ...  | ...  | ...  | ...  | ...             |
| Cible 17 : Offrir un accès à des médicaments essentiels abordables  |      |      |      |      |                 |
| 46. Proportion de la population qui a accès à des médicaments essentiels abordables   | ...  | ...  | ...  | ...  | ...             |
| Cible 18 : Offrir de nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et de la communication   |      |      |      |      |                 |
| 47. Téléphones fixes et portables (pour 1.000 personnes)  | 1,5  | 2,9  | 7,4  | 10,6 | ...             |
| 48. Ordinateurs personnels (pour 1.000 personnes)   | ...  | ...  | 0,7  | 0,7  | ...             |

Sources : Banque mondiale et estimations des services du FMI.

1/ Données de l'enquête de 1998.

2/ Données de l'enquête de 1992.

3/ Les cibles 12-15 et les indicateurs 33-44 ont été exclus parce qu'ils ne peuvent pas être mesurés pour un pays donné. Ils sont liés à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative en faveur des PPTE.



**Déclaration de M. Ngumbullu et de M. Nintunze sur le Burundi**  
**Réunion du Conseil d'administration**  
**19 janvier 2005**

**Introduction**

1. Aux services, à la direction et au Conseil d'administration du FMI, nous tenons à exprimer la gratitude des autorités burundaises pour leurs précieux conseils et leur soutien sans relâche. Nous remercions en leur nom les services du FMI pour le rapport équilibré qu'ils ont établis sur la première revue au titre de l'accord FRPC et pour les recommandations constructives qu'ils ont formulées sur les politiques à mener. Nos remerciements vont également aux auteurs du document PPTÉ intérimaire, qui fait bien ressortir la charge insoutenable que représente la dette du Burundi et la nécessité impérieuse d'alléger cette dette. Elles estiment que leurs entretiens avec les services du FMI leur sont d'une grande utilité dans les efforts qu'elles déploient pour consolider la paix et relever les défis posés à leur économie. Les autorités ont réaffirmé leur ferme détermination à mener à bien toutes les réformes et mesures convenues dans le cadre de leur programme économique.

2. Le Burundi a fait des progrès sensibles dans son effort continu de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale, malgré un climat difficile. Les grands pas dans l'application de l'accord de paix sont, en particulier, la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, l'élaboration de la constitution post-transition et la création d'une commission électorale nationale indépendante, ainsi que l'établissement du calendrier des élections jusqu'à fin avril 2005. Les avancées dans la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité sont notamment l'adoption à la fin de 2004 des lois portant création d'une force de défense nationale intégrée et d'une police nationale, ainsi que la réglementation du processus de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants dans la société civile. À cet égard, le cantonnement de 22.000 ex-combattants rebelles était chose faite à fin octobre 2004, et le désarmement et la démobilisation des ex-combattants se sont accélérés depuis novembre 2004 sous la supervision des forces de maintien de la paix de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), et avec l'appui du Programme multi-pays de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs (MDRP), que gère la Banque mondiale, et de bailleurs de fonds bilatéraux.

3. Par ailleurs, en dépit de ressources limitées, la Commission nationale de réhabilitation des sinistrés (CNRS), organisme indépendant, a élaboré un plan d'action et assuré la réinstallation et la réintégration de plus de 300.000 réfugiés et personnes déplacées dans le pays. La Commission électorale nationale effectuée, en collaboration avec tous les partenaires, les préparatifs nécessaires pour qu'un référendum sur la nouvelle constitution et les élections

nationales puissent avoir lieu en mai 2005 au plus tard. L'amélioration de la situation politique et sécuritaire a permis aux autorités de progresser dans la mise en œuvre du programme de réformes financières et structurelles appuyé par l'accord FRPC.

### **Évolution récente de l'économie et résultats dans le cadre du programme**

4. En 2004, les résultats économiques globaux ont été dans l'ensemble conformes aux objectifs du programme, en dépit de dérapages budgétaires. La croissance économique devrait dépasser l'objectif de 5 % en 2004, sous l'effet de l'amélioration de la situation sécuritaire et d'une reprise plus forte que prévu de la production de café, ainsi que des activités de reconstruction dans l'infrastructure. Après avoir atteint 10,7 % en 2003, l'inflation est tombée à 7 % en moyenne pendant les 11 premiers mois de 2004 et devrait rester à ce niveau pour l'ensemble de l'année 2004. La tendance à la baisse de l'inflation est toutefois plus rapide que prévu, malgré la poussée observée au troisième trimestre du fait de la hausse des prix mondiaux du pétrole. Les effets du renchérissement marqué du pétrole se font également sentir sur les comptes extérieurs et budgétaires. La monnaie du Burundi est restée stable par rapport au dollar EU. L'écart entre le taux de change du marché officiel et celui du marché parallèle se situait à 2-3 % à fin 2004, contre 15 % en 2003, par suite de l'action menée par les autorités et de l'augmentation progressive des apports d'aide extérieure.

5. Le déficit budgétaire primaire était plus élevé que prévu au premier semestre de l'année et à fin septembre 2004. L'exécution du budget a souffert d'un manque à percevoir au titre des taxes sur le commerce international, imputable au fait que les recettes tirées de la taxe sur les produits pétroliers, ainsi que les transferts de bénéfices de la BRB ont été inférieurs aux prévisions. Les dépenses publiques dépassaient le niveau inscrit au programme à fin septembre, car les coûts du processus de paix et autres besoins post-conflit ont atteint un niveau plus élevé que prévu. Il s'agit notamment des coûts de réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, et des coûts d'intégration des anciens groupes rebelles dans les institutions gouvernementales et l'armée nationale. Cependant, ces besoins impératifs ont exercé des pressions plus vives sur le budget, car les décaissements de l'aide internationale promise ont été inférieurs aux prévisions.

6. En dépit de ces dérapages, les autorités demeurent fermement résolues à maintenir le programme budgétaire dans la voie tracée. Elles ont mis en œuvre des mesures visant à renforcer le contrôle des opérations budgétaires, à accroître l'efficacité de l'administration fiscale et à réduire les distorsions au sein de celle-ci. À cet égard, l'unité des gros contribuables a été renforcée et la taxe sur les transactions a été étendue à toutes les transactions intérieures. Les opérations douanières ont été améliorées par la mise en place du système de gestion Sydonia, d'entrepôts sous douane et d'inspections préalables des importations. Ces améliorations ont compensé les pertes de recettes résultant de la suppression des droits de douane sur les produits en provenance des pays du COMESA. Les autorités se sont entendues avec les services du FMI sur un budget révisé pour 2004 et elles ont émis un décret après son approbation par le Parlement en septembre 2004. Elles ont mis en œuvre d'autres mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes, parmi lesquelles l'application de la taxe sur les services douaniers aux importations non diplomatiques. Elles

ont en outre pris des dispositions pour le recrutement de 2.300 enseignants et 500 membres du personnel médical, initiative des plus nécessaires pour remédier aux pénuries existantes et améliorer la prestation des services sociaux en vue d'atteindre les objectifs du DSRP.

7. Les autorités ont fait de gros efforts pour normaliser les relations avec les créanciers extérieurs. Elles ont négocié avec le Club de Paris le premier rééchelonnement de la dette en mars 2004 et fini d'apurer les arriérés qui subsistaient au titre de la dette multilatérale.

8. Les dépenses inattendues et les retards dans les apports d'aide budgétaire se sont traduits par des pressions plus vives sur la politique monétaire, mais la Banque de la République du Burundi (BRB) est demeurée résolue à maintenir une politique monétaire restrictive à l'appui de l'objectif d'inflation du programme. Elle a mis en œuvre diverses mesures pour améliorer la gestion de la liquidité, parmi lesquels l'ouverture d'un guichet de refinancement marginal assorti d'un taux de pénalisation pour le crédit aux banques, et l'institution de nouvelles règles régissant la constitution des réserves obligatoires. Elle a établi un plan d'action pour la mise en place d'adjudications hebdomadaires de liquidités avec l'assistance technique du Département des systèmes monétaires et financiers. Le contrôle prudentiel du secteur bancaire a été renforcé. Les normes de fonds propres ont plus que triplé, mais deux institutions financières insolubles ont été fermées pour infraction à ces normes. Toutes les autres banques continuent de satisfaire aux exigences prudentielles en matière de liquidité et de solvabilité, ainsi qu'à celles concernant la structure des actifs et passifs.

9. Des progrès ont été réalisés dans la libéralisation du régime de change, et il en a résulté une réduction sensible de l'écart entre le taux de change du marché officiel et celui du marché parallèle. D'autres mesures ont été prises, parmi lesquelles l'autorisation donnée aux bureaux de change de participer aux adjudications hebdomadaires de devises de la BRB, la réduction des obligations de rétrocession de devises, l'abolition de l'obligation d'utiliser le prix d'adjudication de référence de la BRB pour les transactions commerciales, et la détermination du taux de change officiel sur la base de la moyenne quotidienne des taux du marché et non plus de l'adjudication hebdomadaire.

10. Les autorités reconnaissent que la mise en œuvre des réformes structurelles dans certains domaines a progressé plus lentement que prévu, en raison de la complexité du climat politique et de l'insuffisance des capacités administratives. Cependant, elles ont pris des mesures courageuses pour améliorer la transparence de la gestion économique et financière et la gouvernance dans ce domaine, et pour franchir de nouvelles étapes dans la réforme des grands secteurs productifs. À cet égard, le Conseil des ministres a adopté un nouveau code budgétaire et comptable à la fin de 2004, et la BRB a retenu les services d'un cabinet d'audit externe qui a commencé ses travaux en novembre 2004. Par ailleurs, à la suite de la promulgation de la loi portant création de la Cour des comptes, ses magistrats ont été nommés en juin 2004 et ses règlements internes mis en place en octobre 2004. La loi définissant le statut juridique des magistrats a été soumise au Parlement à la fin de 2004, et un plan d'action approuvé en octobre 2004 par le Conseil des ministres est en cours d'exécution. Ces dispositions permettront à la Cour des comptes de commencer à vérifier les comptes budgétaires de 2004 en avril 2005 au plus tard. La stratégie de réforme du secteur du

café a elle aussi été approuvée en octobre 2004 et le plan d'action correspondant est actuellement mis en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Union européenne. À cet égard, le système d'adjudication de café de l'Office du café du Burundi (OCIBU) a été réformé de manière à inclure les représentants de toutes les parties prenantes; enfin, un décret libéralisant les investissements dans ce secteur, ainsi que la commercialisation et l'exportation du café, a été adopté par le Conseil des ministres.

### **Perspectives à moyen terme et programme pour 2005**

11. En dépit des progrès encourageants réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du programme, les autorités burundaises sont confrontées à des défis de taille. En effet, il leur faut renforcer la stabilité macroéconomique, répondre aux besoins nouveaux et très délicats de l'après-conflit, diversifier les sources de croissance, lutter contre une pauvreté extrême et répandue et progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour cela, elles sont déterminées à accroître la productivité agricole, favoriser les possibilités de développement rural, diversifier les exportations, rendre plus efficaces les prestations de services sociaux, étendre le champ de l'infrastructure publique essentielle du pays, accélérer l'exécution du programme de réformes structurelles et développer le secteur privé. Le programme pour 2005 vise à assurer une croissance économique soutenue de 5 %, à abaisser le taux d'inflation à 5,5 %, à réduire de 1 % du PIB le déficit primaire par rapport à son niveau de 2004 et à accroître les réserves internationales.

### **Politique budgétaire**

12. Le budget pour 2005, qui a été approuvé par le Parlement en décembre 2004, vise à préserver la stabilité macroéconomique tout en répondant aux priorités de dépenses du gouvernement. Selon les prévisions, le ratio recettes/PIB restera à 19 % comme en 2004, les dépenses sociales atteindront 7 % du PIB et les dépenses militaires baisseront d'environ 0,5 % du PIB. Dans l'ensemble, les dépenses primaires seront réduites de 1 % du PIB. À l'appui de ces objectifs budgétaires, des mesures fiscales seront prises; elles consisteront en particulier à abaisser et simplifier les droits à l'importation pour lutter contre la contrebande, simplifier l'administration fiscale et stimuler les échanges. Les autres mesures prévues au volet des recettes incluent le renforcement de l'administration fiscale et douanière en vue de limiter les exonérations de droits de douane et de lutter contre la fraude fiscale, l'application de l'impôt sur le revenu aux Burundais employés par des organisations internationales et la réalisation des préparations nécessaires pour mettre en place le plus tôt possible un système de TVA.

13. Les autorités burundaises sont également déterminées à améliorer la gestion des finances publiques, avec l'assistance technique et financière des bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale (dans le cadre du Projet d'appui à la gestion économique (PAGE)), l'Union européenne, la Banque africaine de développement et les donateurs bilatéraux. Elles entendent par ailleurs améliorer la gestion des traitements dans la fonction publique et

renforcer le contrôle des dépenses en mettant en vigueur le code comptable et budgétaire récemment adopté.

### **Politique monétaire et politique de change**

14. En 2005, la politique monétaire continuera d'appuyer l'objectif de faible inflation. Avec l'assistance technique du FMI, la BRB accélérera les travaux préparatoires à la mise en place d'adjudications hebdomadaires de liquidités et adoptera un système plus efficace de gestion des liquidités fondé sur le marché. À cette fin, elle prendra des mesures au début de janvier 2005 pour améliorer ses capacités de prévision de la liquidité et standardisera les bons du Trésor et les rendra plus négociables à l'appui d'une politique monétaire plus active.

15. En 2004, la BRB a renforcé les normes de fonds propres applicables aux banques, et le secteur financier reste solide dans l'ensemble. Les autorités monétaires continueront à intensifier le contrôle des banques et durciront les exigences prudentielles pour les rapprocher peu à peu des normes internationales. En outre, la BRB s'attache à améliorer la gouvernance et la transparence de ses opérations et, aux termes du contrat pluriannuel qu'elle a signé l'année dernière avec un cabinet d'audit externe, celui-ci commencera par vérifier les comptes de 2004. La BRB poursuivra en outre sa politique de libéralisation du régime de change pour consolider les acquis de 2004 en vue d'améliorer le fonctionnement du marché des changes.

### **Réformes structurelles**

16. Les autorités sont déterminées à accélérer l'exécution du programme de réformes structurelles pour améliorer l'environnement et la gouvernance du secteur privé. À cet égard, outre les réformes déjà engagées pour améliorer la gestion des finances publiques et libéraliser le régime de change, les autorités sont résolues à appliquer un plan d'action visant à réformer le secteur du café pour en accroître l'efficacité. La stratégie de réforme consiste notamment à libéraliser les investissements, à restructurer l'OCIBU pour en faire un organisme de réglementation et de soutien et à privatiser l'infrastructure de traitement du café. Les secteurs du thé et du sucre seront eux aussi libéralisés. En ce qui concerne la gouvernance, la Cour des comptes effectuera tous les travaux préparatoires à l'audit des comptes publics de 2004.

### **Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) : document préliminaire**

17. Le Burundi a fait des efforts énormes pour préserver les relations avec ses créanciers. Il a toujours assuré le service de ses obligations envers le FMI et la Banque mondiale dans les délais impartis. Néanmoins, comme le montre l'analyse préliminaire de viabilité de la dette établie par les services du FMI et de l'IDA, la charge du service de la dette extérieure du Burundi demeure trop élevée pour être soutenable.

18. Les autorités burundaises mettent en oeuvre le DSRP-I, établi suivant un processus participatif. Il offre une vision à long terme du développement du pays, qui est centrée sur la promotion d'une croissance économique durable et équitable et la réduction de la pauvreté, et dans laquelle la priorité est donnée à des questions stratégiques critiques, à savoir : paix et gouvernance démocratique, réintégration des victimes du conflit et des groupes désavantagés dans l'économie, développement du secteur privé et du capital humain. Bien qu'elles soient confrontés à des défis de taille et à un programme chargé, les autorités burundaises sont convaincues qu'elles pourront gérer la situation et atteindre les objectifs du programme. Le DSRP complet est en cours de finalisation et sera soumis pour adoption au mois de mai de cette année. Par conséquent, face à une dette insoutenable, les autorités burundaises appellent à la plus grande collaboration possible avec les partenaires au développement en vue de permettre au Burundi d'atteindre le point de décision au milieu de 2005 au plus tard, après l'achèvement de la deuxième revue du programme, puisque le pays a satisfait à tous les critères d'admissibilité à l'initiative renforcée en faveur des PPTE; enfin, les autorités sont déterminées à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir le programme dans la voie tracée et parvenir au point d'achèvement dans le délai minimum requis.

## **Conclusion**

19. Les autorités burundaises ont fait des progrès considérables dans l'application de l'accord de paix et de réconciliation nationale. Elles demeurent fermement résolues à accélérer les réformes et mesures requises dans le cadre du programme de transition politique en vue d'établir un système politique viable et les conditions nécessaires à la croissance économique et au recul de la pauvreté. Cependant, les défis à venir sont énormes et exigeront de la communauté internationale un soutien continu et de plus grands engagements pour que le processus de paix soit mené à bon terme dans des conditions de sécurité. Plus de la moitié de la population vit dans l'extrême pauvreté et les OMD ne seront pas atteints si la croissance économique ne s'accélère pas. Les autorités burundaises craignent que, dans un environnement aussi difficile, une démobilisation trop lente des soldats ne risque à son tour de déstabiliser la situation budgétaire et macroéconomique.

20. En dépit des énormes défis auxquelles elles demeurent confrontées, les autorités burundaises sont fermement résolues à appliquer avec succès leur programme économique. La plupart des critères de réalisation ont été respectés, les deux repères structurels ont été entièrement observés et toutes les actions préalables à l'achèvement de la première revue de l'accord FRPC ont été achevées à temps. En ce qui concerne le retard dans l'application du critère de réalisation concernant la création de la Cour des comptes et la mise en place d'adjudications de liquidités, et le non-respect du plafond fixé aux arriérés extérieurs pour fin juin 2004, les autorités ont pris des mesures importantes pour remédier à cette situation et demandent au Conseil d'administration de leur accorder des dérogations. La charge du service de la dette extérieure du Burundi demeure trop lourde pour être soutenable et les autorités voudraient demander qu'il soit permis au Burundi de parvenir au point de décision le plus rapidement possible, sans délai. Elles continuent à compter sur la compréhension et le soutien du FMI et de la communauté internationale pour atteindre les objectifs fixés.

Le 18 janvier 2005

**Déclaration du Représentant des services du FMI sur le  
Burundi  
Réunion du Conseil d'administration  
19 janvier 2005**

Les informations qui suivent ont été reçues après la diffusion du rapport des services du FMI à propos des mesures préalables, d'importantes réformes structurelles et de l'évolution macroéconomique. Ces informations ne modifient pas sur le fonds l'évaluation portée par les services.

**1. Toutes les mesures préalables ont été mises en œuvre**

- La loi de finances 2005 a été approuvée par le Parlement et promulguée par le Président le 31 décembre 2004, conformément au programme.
- Le nouveau code budgétaire et comptable a aussi été approuvé le 31 décembre 2004 et a pris effet avec la loi de finances 2005.
- La législation relative au statut des magistrats de la Cour des comptes a été soumise au Parlement à la mi-décembre 2004. À la fin de l'année 2004, la Cour des comptes a passé en revue les propositions budgétaires 2005. Les préparatifs en vue de l'audit des comptes de l'État pour 2004 à l'horizon avril 2005 ont été entrepris.

**2. Des progrès notables ont été accomplis sur le front structurel**

- S'agissant du secteur du café, le décret présidentiel libéralisant l'investissement privé à tous les niveaux de la chaîne de l'offre a été promulgué le 14 janvier 2005.
- Pour ce qui est du régime des changes, l'obligation de rétrocession (50 % des recettes d'exportation de café, de thé et de coton) qui subsistait a été abolie le 10 janvier 2005, soit bien avant la date prévue (c'était un critère de réalisation structurel pour la fin mars 2005).

**3. Les résultats macroéconomiques ont été mitigés**

- D'après les chiffres préliminaires, l'inflation de l'IPC en décembre 2004 a excédé le niveau visé de près de 10½ % (en glissement). Cela tient en partie à la forte hausse des prix des denrées alimentaires de base au cours des derniers mois, suite à la grave sécheresse qui a touché deux provinces du Nord et à la persistance du niveau élevé des prix des produits pétroliers.

- Depuis la libéralisation du régime de change et le passage à un système où le taux est déterminé par le marché à la mi-décembre 2004, le franc burundais s'est déprécié de quelque 3½ % par rapport au dollar EU et sa valeur semble s'être maintenant stabilisée.
- Les recettes publiques sont très bien rentrées au quatrième trimestre et les prévisions du programme pour 2004 pourraient être dépassées de 1 % du PIB.





Communiqué de presse n° 05/9 (F)  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
19 janvier 2005

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le FMI achève le premier examen au titre de l'accord FRPC en faveur du Burundi et approuve le décaissement de 10,9 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui le premier examen des résultats économiques obtenus par le Burundi dans le cadre d'un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) de 69,3 millions de DTS (environ 105,6 millions de dollars EU) ([voir communiqué de presse No. 04/13](#)), et a approuvé le décaissement d'un montant équivalent à 7,15 millions de DTS (environ 10,9 millions de DTS), qui portera le total décaissé au titre de l'accord FRPC à 33,55 millions de DTS (environ 51,1 millions de dollars EU). Le Conseil d'administration du FMI avait approuvé le 23 janvier 2004 un accord triennal au titre de la FRPC en faveur du Burundi, à l'appui du programme de réformes économiques du pays courant jusqu'à janvier 2007.

En achevant ce premier examen, le Conseil d'administration a accordé au Burundi les dérogations demandées pour le non-respect des critères de réalisation relatif aux arriérés de paiement extérieurs, à la création de la nouvelle Cour des comptes et à l'adoption d'un système de reprises de liquidité hebdomadaires.

À la suite de l'examen des résultats économiques par le Conseil d'administration, M. Agustín Carstens, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Le Burundi a bien engagé la mise en œuvre de son programme appuyé par la FRPC, dans un contexte politique difficile. Il est encourageant de noter que le processus de démobilisation a été amorcé et que la situation sécuritaire s'est améliorée. L'évolution macroéconomique en 2004 a été globalement conforme aux attentes, et la croissance a légèrement dépassé les prévisions, mais, du fait des dérapages budgétaires et des retards dans l'exécution des réformes structurelles, les résultats qui ont été obtenus dans le cadre du programme sont dans l'ensemble mitigés. En dépit de ces constats largement positifs, le Burundi fait encore face à des problèmes énormes. Il faut notamment achever la transition politique et le désarmement des combattants, obtenir un allègement de la dette, faire reculer la pauvreté généralisée et œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les dérapages budgétaires survenus en 2004 tiennent aux retombées défavorables sur les finances publiques de la flambée des cours du pétrole et de la hausse des dépenses liée au

processus de paix, mais aussi à la nécessité de combler les pertes du secteur du café au moyen de ressources budgétaires — ce qui souligne combien il est urgent de mettre en œuvre la stratégie de réforme du secteur caféier. L'augmentation des dépenses-projets financées par les bailleurs de fonds est bienvenue.

La loi de finances 2005 prévoit une réduction du déficit du budget primaire et une nouvelle progression des dépenses sociales. Les économies dégagées du fait de la baisse des dépenses militaires seront affectées aux besoins sociaux urgents. Le soutien adéquat, en temps voulu des donateurs sera vital pour que ces efforts soient déployés sans déstabiliser les finances publiques. Des mesures visent par ailleurs à renforcer la gestion des finances publiques, notamment grâce à la mise en place d'un nouveau code budgétaire et comptable et à la meilleure gestion de la masse salariale.

La Banque de la République du Burundi affine ses instruments monétaires et sa supervision du secteur bancaire, en consolidant les progrès accomplis en 2004. Suite aux récentes mesures de réforme, le différentiel entre le taux parallèle et le taux de change officiel est désormais plus bas que jamais. À la mi-janvier 2005, les obligations de rétrocession des devises qui subsistaient ont été abolies. Les autorités poursuivent la libéralisation du régime de change et de commerce.

D'après une analyse préliminaire de la viabilité de la dette du Burundi menée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, la charge de la dette extérieure du Burundi à la fin de 2003 était intenable, après allègement classique. De la même manière, tout porte à croire que la situation de la dette du pays, après allègement classique, était intenable à la fin de 2004. Dans ces conditions, le Burundi devrait être admissible au bénéfice de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et pourrait atteindre son point de décision vers le milieu de 2005, sous réserve que son programme macroéconomique, appuyé par l'accord FRPC, demeure dans la voie tracée, ce que le second examen devra confirmer. Étant donné la lourde charge de la dette du Burundi, il est important que l'assistance financière extérieure prenne la forme de dons ou de prêts très concessionnels. ».

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI, à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires extérieurs et décrite dans un DSRP. Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec une stratégie globale pour favoriser la croissance et faire reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans ½.